



Académie de Montauban (sciences, belles-lettres, arts, encouragement au bien)

HISTOIRE DE L'ACADEMIE DE MONTAUBAN

1^{ère} PARTIE (1730-1883)

SOMMAIRE

INTRODUCTION, P.6

CHAPITRE 1

LA SOCIETE DES BELLES-LETTRES DE MONTAUBAN (1730-1744), P.7

Montauban dans la 1^{ère} moitié du XVIIIe siècle, p.7

La vie littéraire à Montauban avant 1730, p.7

Les Promenades de Tempé, p.7

Le développement des académies de province, p.9

La naissance de la Société littéraire, p.9

Le projet de transformation de la Société littéraire en Académie des Belles-lettres, p.12

L'Assemblée publique du 25 août 1742 et la publication du Recueil, p.14

La Séance publique du 25 août 1743, p.19

En attendant les lettres patentes, p.21

CHAPITRE 2

L'ACADEMIE DES BELLES-LETTRES DE MONTAUBAN (1744-1793), P.24

Circonstance à jamais glorieuse pour les Arts ! Époque mémorable pour cette ville, p.24

Les débuts de l'Académie des Belles-lettres, p.24

Le bel élan de la décennie 1746 à 1755, p.27

L'Académie s'installe entre routine et déclin (1760-1777), p.28

Timides efforts de renouvellement et de modernité (1777-1789), p.31

La fin de l'Ancienne Académie, p.35

Quels jugements sur l'Ancienne Académie de Montauban , p.39

CHAPITRE 3

LA SOCIETE DES SCIENCES ET DES ARTS DU LOT SEANTE A MONTAUBAN
(1795-1808),°P.42

Les orientations de la Société au XIXe siècle p. 42

Les débuts de la nouvelle Société savante, p.42

Les travaux d'Isaac-Bénédict Prévost sur la carie du blé, p.44

La Société contribue à la création de la bibliothèque municipale de Montauban, p 46

Sa contribution au projet de création du canal latéral à la Garonne, p. 47

CHAPITRE 4

LA SOCIETE DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES-LETTRES DE TARN-ET-
GARONNE (1809-1867) P.,47

La Société sous le Premier-Empire p.47

La Société publie Le Recueil Agronomique de Tarn-et-Garonne p.50

La Société sous le second Empire, p.55

Un soutien actif à l'agriculture mais avec d'autres priorités et d'autres moyens, p.58

La reprise du projet de création d'un musée archéologique, p.59

La création du musée municipal de sciences naturelles de Montauban, p.62

La Société conscience de la cité ?, p.64

La transformation de la Société des Sciences, Agriculture et Belles-lettres en Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts, p.66

CHAPITRE 5

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE TARN-ET-GARONNE
(1867-1878 et 1880-1883), P.67

Le nouveau recueil de la Société, p.68

Les réformes successives entre de 1869 et 1883, p.69

BIBLIOGRAPHIE, P.73

ANNEXES, P. 77

INTRODUCTION

En conclusion de l'avant-propos de son ouvrage *La société littéraire et l'ancienne Académie de Montauban*, Emerand Forestié Neveu écrit ceci :

Si quelqu'un de nos confrères se décidait à continuer ces recherches jusqu'à nos jours, on verrait qu'après avoir greffé un vert rameau d'olivier sur le tronc desséché du saule de nos armoiries municipales, l'Académie a toujours tenu à honneur de justifier sa devise : Miraturque novas frondes¹.

Une histoire de l'Académie de 1730 à nos jours reste donc à écrire. L'ouvrage que nous présentons ici en est la première partie. Il couvre la période allant de 1730 à 1883 soit de la naissance de la Société littéraire de Montauban jusqu'à la fin de la Société des Sciences, Belles-lettres et Arts de Tarn-et-Garonne.

Il est le résultat d'un travail collectif et collaboratif produit par plusieurs membres de l'Académie. Certains sont parmi les titulaires actuels, d'autres nous ont quittés depuis longtemps mais ont donné des communications sur un moment ou un autre de l'histoire de l'Académie. Ces communications sont d'un grand intérêt et ont été publiées dans notre recueil. Des extraits de celles-ci sont reproduits en l'état dans cette première partie de *Histoire de l'Académie* ou après adaptation ou résumé avec en note la mention des sources².

Mise en ligne sur notre site sans impression préalable en édition papier, cette *Histoire* est évolutive : les textes peuvent être modifiés, supprimés ou ajoutés, au fur et à mesure des travaux de recherches réalisés.

¹ E. Forestié neveu, *La société littéraire et l'ancienne Académie de Montauban*, Imprimerie et Lithographie Edourd Forestié, Montauban, 1888, p.2

² Sous le direction de Jacques Carral, Jean-Michel Garric, Mariano Marcos, Norbert Sabatié et Christian Stierlé ont contribué à cet ouvrage. Les extraits de communications, tirées du recueil de l'Académie sont d'Emerand Forestié Neveu, Janine Garrisson, Robert Garrisson et Pierre Viguié. Elles complètent l'ensemble. Elle sont en calibri alors que les contributions originales et inédites sont en times new roman.

CHAPITRE 1

LA SOCIÉTÉ DES BELLES-LETTRES DE MONTAUBAN (1730-1744)

Montauban dans la 1^{ère} moitié du XVIII^e siècle³

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, la ville de Montauban avait une situation exceptionnelle : elle était le siège d'une Cour des aides, d'un évêché, d'un bureau des Finances, d'un présidial et sénéchal, le chef-lieu de l'une des plus importantes généralités du Midi, et le centre d'un commerce très étendu. Les fonctionnaires de tout ordre, fort nombreux, y formaient une société d'élite, composée d'hommes éminents par leur science juridique ou leurs études spéciales, de gentilshommes et de prélats distingués, d'avocats lettrés et diserts, de négociants intelligents. C'était donc un centre favorable pour l'établissement d'une société littéraire, qui devait trouver un précieux contingent parmi les habitués des salons montalbanais, où, comme partout en France, on était alors amoureux des productions de l'esprit.

Au premier rang on distinguait le doyen de la Cour des aides, de La Mothe-Montlauzur, vieillard spirituel, très goûté pour ses saillies; le jeune Le Franc, le futur marquis de Pompignan, Louis de Cahuzac, poète charmant, dont Rameau apprécia toujours la collaboration ; le comte Miran de Verdusan, l'un des mainteneurs des Jeux-Floraux ; Temple de Saint-Béar ; d'Aliès de Caussade, conseiller au Parlement de Toulouse ; de Natalis, Blazy deBernoy, de Pradal père et d'Escorbiac de Lustrac, qui jouissaient tous d'une certaine notoriété parmi nos concitoyens.

N'oublions pas que nous sortons à peine de la Régence, de cette époque où la société française, frivole et superficielle, avide de jouissance et de plaisirs, s'électrisait au bruit des faux millions de Law, ou se pressait aux jongleries des convulsionnaires. On ne saurait donc demander à nos poètes et à nos littérateurs d'être au-dessus de leur temps : ce sont des conteurs aimables, de charmants causeurs, des traducteurs érudits, passionnés admirateurs d'Horace et de Virgile.

La plupart d'entre eux avaient échangé leurs idées dans des causeries intimes, soit à la Cour des aides, soit dans les salons aristocratiques de la ville. Aussi le désir d'en multiplier l'occasion et d'en régler la périodicité leur vint naturellement.

La vie littéraire à Montauban avant 1730, Les Promenades de Tempé⁴

Des réunions littéraires avaient existé dans la ville, bien avant 1730 ; C'est à Henry Le Bret qu'on peut faire, semble-t-il, remonter, au siècle précédent, l'idée première d'une Académie locale. Singulière figure que ce Le Bret ! Né à Paris, en 1618, il avait connu, dès l'enfance, Cyrano de Bergerac, son cadet de deux ans et demeura toujours son plus cher, son

³ Contribution d'E. Forestié, neveu, *idem*, pp. 3-4

⁴ Pierre Vigié, *Recueil de l'Académie de Montauban*, 1930, tome XL, pp. 55-68, Les origines et les débuts de l'Académie de Montauban

plus « inviolable » ami. Avec des dons moins brillants, plus de prudence et de mesure, il partagea ses mœurs libertines et sa vie aventureuse.

Après la mort de Cyrano, veillant fidèlement sur sa mémoire, il fit éditer, en 1657, avec une hyperbolique préface son *Voyage dans la Lune*. A ce moment pourtant Le Bret venait de se convertir et d'entrer dans les ordres. Nommé dès 1656 au Secrétariat de l'évêché de Montauban, il ne devait plus quitter cette ville où il mena jusqu'à sa mort, survenue seulement en 1710, une existence des plus actives. Devenu chanoine puis grand prévôt, il ne cessa de lutter avec un zèle sans égal contre le calvinisme. Après la Révocation de l'Édit de Nantes, il se consacra surtout à des travaux littéraires, ajoutant à son *Histoire de Montauban* nombre d'ouvrages les plus divers.

Raillant les savants en us qui ne s'exprimaient qu'en latin et parlaient si mal le français «qu'on les prendrait pour des étrangers de leur propre pays », il ne cessait de vanter les ressources de notre langue. « N'a-t-elle pas, disait-il, toutes les beautés des plus riches ? Y en a-t-il qui aient tout à la fois tant de gravité, de force, de prudence, d'abondance, de douceur et de facilité ? » Et pour répandre son bon usage il préconisait déjà l'institution d'Académies provinciales imitées de l'Académie Française.

La création de ces corps littéraires se heurtait alors, nous apprend-il, à deux objections assez surprenantes. On leur faisait grief « de se donner souvent la licence de parler problématiquement dans les matières de la religion ». A cela Le Bret répondait qu'il était facile de placer dans ces assemblées plusieurs ecclésiastiques qui surveilleraient l'orthodoxie des discours. On reprochait aussi au culte des lettres d'amollir les âmes et d'émousser les sentiments guerriers si utiles dans une nation. Erreur ! répliquait Le Bret ! Les grands capitaines de l'Antiquité : Xénophon, César, furent en même temps de grands philosophes. « Pour les officiers de guerre présentement au service du Roi, ajoutait-il, ceux qui ont le plus d'étude excellent toujours sur ceux qui en ont le moins ».

« Les autres sujets du Roi, déclarait-il enfin peuvent recevoir beaucoup d'utilité de l'établissement de ces Académies, principalement dans les provinces éloignées de la Cour, parce qu'elles y porteront la science et la politesse qui sont, après la religion, ce qui peut le plus contribuer à en bannir la rudesse, l'oisiveté et toutes leurs suites. »

A Montauban, Le Bret ne vit pas se réaliser son voeu ; mais il eut, du moins, la bonne fortune de connaître une académie privée d'un attrait bien rare. Il fréquentait beaucoup, dans sa vieillesse, M. Darassus, magistrat montalbanais, qui possédait, à une demi-lieue de la ville, un domaine dans la riante vallée du Tescou. En 1692, Le Bret a décrit ce site champêtre d'un charme si poétique qu'il lui fit donner par son propriétaire le nom de Tempé. Là, des prêtres, des magistrats, des poètes se réunissaient parfois pour discourir agréablement sur des sujets choisis. Sous le nom de *Promenades de Tempé*, Le Bret nous a conservé quelques-uns de ces entretiens. La philosophie antique, l'histoire ancienne et moderne, le jeu, furent tour à tour l'objet de disputes. Le 1er mai 1701 par exemple, on discourt longuement sur la différence entre l'instinct de l'animal et l'âme de l'homme. Après dîner on joua au mail, aux échecs et au trictrac, mais, dit Le Bret, « sans avarice et par conséquent sans tricher, sans se mettre en colère ni jurer ». On voit par là le ton d'aimable compagnie qui régnait dans ces

assemblées familiales et que nous retrouvons, quelque trente ans plus tard, avec plus de finesse encore et d'enjouement, rue du Vieux-Collège, dans les salons de M. Le Franc.

Le développement des académies de province⁵

De la ville la plus modeste à la cité la plus opulente, nulle ne résiste à cette vague nouvelle. Nouvelle par son ampleur, car les Académies ont une histoire fort ancienne ; celle des Jeux Floraux à Toulouse est quasi-médiévale, celle de Paris remonte au ministériat de Richelieu. Pourquoi, est-on en droit de se demander, cette vague de créations au long du XVIIIe siècle ? Quelques éléments de réponse sont à chercher dans l'histoire générale de la France qui connaît alors une longue période de calme avant que n'apparaissent les nuages prémices de la Révolution qui, d'ailleurs, fut fatale aux académies comme aux sociétés littéraires ; mais elles revivent au XIXe siècle ! Ce calme du siècle des Lumières, stabilité intérieure, stabilité extérieure s'il y a guerre, elle se déroule au-delà des frontières se révèle favorable aux travaux de l'esprit. Les Français, moins accaparés qu'au temps de Louis XIII et de Louis XIV, par des problèmes de survie matérielle et de luttes guerrières, se passionnent, sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI, pour les idées, les arts, les sciences. Cette passion s'exprime avec une relative aisance relative seulement car la censure existe toujours, les Encyclopédistes en ont pâti ! Puisque le pouvoir monarchique, désormais plus souple en son fonctionnement parce que plus assuré en ses institutions, desserre l'étreinte de fer dans laquelle, jusqu'alors, il avait tenu les intellectuels et les artistes, la direction des esprits devient ainsi un mécanisme moins prégnant, libérant des énergies nouvelles, des manières de dire insolites et surtout ne proposant plus ou proposant à un moindre degré de moule unique dans lequel il convenait, à la période précédente, de glisser son génie ou son talent.

L'Académie Française désormais n'est plus la marâtre sourcilleuse comptant les rimes, édictant les règles, excluant les genres non nobles, légiférant sur les lettres et les arts comme Richelieu ou Colbert légifèrent sur la marine, les forêts ou l'armée, elle devient une grande sœur plus détendue que l'on peut admirer et imiter sans en craindre les foudres. Car, à l'instar de Paris, dont les gens de lettres bouillonnent du désir de créer, les villes de province connaissent au XVIIIe siècle une expansion démographique, un équilibre économique sans complexes vis-à-vis de la capitale. L'Académie, écrit Daniel Roche, historien des Académies de province, est fille de la ville, la ville l'enfante par le truchement de ses élites où se croisent et se rencontrent les milieux cultivés de l'Eglise, de la noblesse et de la robe d'Etat. Partout, à Pau, à Marseille, à Caen, à Bordeaux, à Agen, à Brest, à Arles s'ébrouent, au vent des lumières, de jeunes compagnies.

Elles attestent de la vigueur, de l'enthousiasme, de la ferveur de la province pour les lettres, les arts, les sciences ; elles attestent aussi des méfaits d'une centralisation trop poussée comme elle l'avait été au siècle précédant qui stérilise ou étouffe un potentiel de création en dehors de la capitale.

La naissance de la Société littéraire⁶

⁵ Janine Garrisson, *Recueil de l'Académie de Montauban*, 1992-1993, tome LXXVII, pp.223-228, Réponse de Mme Janine Garrisson [au discours de réception de Robert Guicharnaud]

Comme l'Académie Française, l'Académie de Montauban a du sa naissance à des assemblées particulières de littérature formées d'abord sans aucun projet fixe, sans aucune vue d'établissement solide.

« Ce fut en 1730, lisons-nous dans le récit anonyme qui ouvre le recueil de 1750, que M. de La Mothe-Monlausur, conseiller à la Cour des aides, M. Le Franc, avocat général de la même Compagnie, aujourd'hui premier Président, M. le comte de Miran et M. de Saint-Béar, épris des charmes de l'éloquence et de la poésie, résolurent d'en faire régulièrement, un jour de la semaine, le principal sujet et la matière de leurs entretiens⁷

« Il est singulier, ajoute ce document, que pour rendre un compte exact de la manière dont ils exécutaient cette résolution il ne faille que raconter ce que faisaient dans la capitale, il y avait justement cent ans, quelques illustres amis dont les savantes conversations firent naître à ce grand Ministre la pensée de fonder l'Académie Française. On peut, en effet, dire littéralement de ceux-là ce que M. Pellisson a écrit de ceux-ci : « que lorsqu'ils s'assemblaient ils s'entretenaient familièrement, comme ils eussent fait en une visite ordinaire, et de toutes sortes de choses : d'affaires, de nouvelles, de belles lettres, que dès que quelqu'un de leur Compagnie avait fait un ouvrage, comme il arrivait souvent, il le communiquait volontiers aux autres qui lui en disaient librement leur avis et que leurs conférences étaient précédées ou suivies tantôt d'une promenade, tantôt d'un repas qu'ils faisaient ensemble. Ils tinrent leur première séance chez M. Le Franc et dans le cours de la même année ils associèrent à leurs exercices M. de Blasy de Bernoy, M. de Natalis, M. d'Escorbiac de Lustrac, M. de Caussade et feu M. Pradal, conseiller à la Cour des aides. »

L'indication sommaire des lectures faites pendant l'année 1730 donnera une idée de la nature des premiers travaux de la nouvelle Compagnie : De Bernoy, *Discours sur la Critique, Stances à MM. de la Société littéraire le jour que l'auteur fut admis à leurs séances, le 9 juillet 1730*, De Natalis, *Discours sur l'Emulation, Temple de Saint-Béar, Pan et Syrinx, cantate, La Reine, de Golconde ou l'Anneau du Gascon*, De Cahuzac, *Supplication (en vers) à Messieurs de la Société littéraire à l'occasion d'un diner fait à trop bon compte cher un traiteur*, De La Mothe, *Discours sur l'origine, les progrès et l'utilité des Académies*, D'Aliès de Càussade⁸, *De l'Utilité des Belles-Lettres*.

On rit de tout en France, même des meilleures choses : la nouvelle Société ne fut pas à l'abri des jalousies mesquines de quelques petits esprits, qui regrettaient de ne pas être admis dans le cénacle. « Les Associés, dit M. de Bernoy, furent attaqués sur tous les tons, mais comme ils ne cherchaient dans leurs travaux que leur satisfaction et leur utilité particulière, ils n'eurent pas à se justifier sur rien, et ils se contentèrent de faire imprimer une critique également juste et modeste d'une ode satyrique publiée contre eux. »⁹

⁶ Pierre Viguié (§ 1 à 3) : voir note 4 ; Emerand Forestié neveu (§ suivants) : voir noté 1

⁷ Les membres fondateurs sont au nombre de neuf. Parmi ceux-ci, on comptait quatre magistrats de la Cour des aides -dont Jean-Jacques Le Franc et Louis de Cahuzac-, quatre « écuyers », n'exerçant aucune charge particulière et un Trésorier de France.

⁸ D'Aliès de Caussade, conseiller à Toulouse, et membre des Jeux Floraux, devait assister aux séances de la Société comme correspondant, car son nom n'est dans aucune liste officielle des sociétaires résidants, et il ne fut pas nommé académicien par le Roi en 1744. D'Aliès mourut à Toulouse au mois de juin 1759, âgé de 80 ans.

⁹ - Montauban, imp. Bro, 1730, in-12 de 26 pages.

Dans la séance du 17 novembre 1730 il fut, en effet, question de cette *Ode satyrique*, qui semble, quoi qu'en dise de Bernoy, avoir longtemps troublé la sérénité de nos associés : elle était anonyme. De Bernoy se chargea de répondre, et chaque confrère versa trois livres pour l'impression de la réponse, qui parut sous ce titre : *Critique d'une Satyre contre la Société littéraire de Montauban*.

« La Société littéraire, dit l'avertissement, avait déjà été attaquée à cette époque avec violence, mais elle n'avait d'abord répondu que par le mépris. C'est pour qu'on ne puisse tirer avantage de son silence, qu'elle se décide à publier la moins défectueuse des satyres lancées contre elle. Le public décidera si le satirique est repris avec justice ou si la Société l'attaque avec passion. »

Cette satire se composait de douze strophes, dont voici la dernière qui fera juger de la faiblesse des autres :

*Mais quelle digue impénétrable
A déconcerté leur destin?
Du public le cri formidable
A sonné sur eux le tocsin :
Ce maître qui devant tout tremble,
Juge et partie (sic) tout ensemble,
Sur eux a lâché ses décrets;
Malgré leur tranquillité feinte,
Ils ont tous ressenti l'atteinte
De la force de ses arrêts.*

De Bernoy fit ressortir, vers par vers, la médiocrité de cette pièce et la pauvreté de la rime ; puis, s'adressant directement à l'auteur anonyme, il terminait ainsi sa réponse : « Pour toute vengeance de l'écrit insultant que vous avez débité contre eux, les Sociétaires ne vous imposent d'autre peine que celle de la rime. Cherchez-là nuit et jour, polissez et repolissez-la., grattez votre front, mordez vos doigts, égayez-nous, brouillez beaucoup de papier, charmez les ennuis de l'obscurité qui vous environne ; peut-être à la longue ferez-vous mieux : alors vous vous montrerez, et la Société se félicitera de vous avoir formé le goût pour des productions plus régulières du côté de l'esprit, et plus convenables aux sentiments de l'honnête homme. »

La riposte était dure, mais bien méritée, car les réunions littéraires n'avaient qu'un caractère tout-à-fait privé, et le plus souvent étaient tenues à table. Des éloges précieux vinrent dédommager la Compagnie des attaques injustes des jaloux anonymes. L'abbé d'Ollivier, substitut du procureur des États de Bretagne, qui s'était fait une réputation d'excellent poète et d'arbitre de goût, leur adressa une épître, dans laquelle il demandait à être associé à leurs travaux, et le Journal de Verdun les encouragea plusieurs fois dans leur entreprise.

Pendant les premiers mois de 1731, la Société travailla avec activité¹⁰. Malheureusement ce beau feu était un peu factice et, les vacances arrivant, on se dispersa. Reprises momentanément en septembre, les séances devinrent bientôt de plus en plus rares. Ordinairement trois à six membres y assistaient, et l'on se bornait à des causeries. Les séances du mois de janvier 1732 furent occupées par des questions d'administration et par la lecture d'une nouvelle tragédie de Le Franc, dont le titre n'est pas même indiqué. Les rangs s'étant éclaircis depuis quelque temps, il fut décidé, le 9 février, que, selon la proposition faite l'année précédente, et attendu le petit nombre des associés résidants, les délibérations prises par trois membres auraient force et tiendraient lieu de règlement comme si toute la Compagnie était assemblée. On comprend que, dans de pareilles conditions, la Société littéraire dut disparaître, accablée à la fois par l'indifférence de ses membres et par les épigrammes que lui prodiguait la malignité montalbanaise.

*Le projet de transformation de la Société littéraire en Académie des Belles-lettres*¹¹

Pendant près de sept ans les séances furent abandonnées, et peut-être pour une cause que les Associés n'osaient pas avouer. En effet, en décidant qu'une réunion aurait lieu toutes les semaines, les dix fondateurs avaient beaucoup trop présumé de leurs forces, car ce qui aurait dû être une distraction, devenait ainsi un travail pénible. Il n'est pas d'ailleurs inutile de faire remarquer que plusieurs des Associés se trouvaient à Paris, où ils se préoccupaient du succès de leurs œuvres.

Jean-Jacques Le Franc donnait au Théâtre Français sa tragédie de *Didon*, représentée pour la première fois le 21 juin 1734, et qui obtint un légitime succès; la même année il publiait ses *Poésies Sacrées*, souvent réimprimées, malgré les satires de Voltaire ; en 1735-37, *Les Adieux de Mars*, comédie en vers libres, et *Le Triomphe de l'Harmonie*, ballet héroïque en trois entrées et un prologue, avaient aussi les honneurs de plusieurs représentations.

De son côté, Louis de Cahuzac surveillait les répétitions de *Pharamond*, tragédie jouée le 14 août 1736 par les comédiens du Roi, et à laquelle le Mercure consacra plusieurs articles. La comédie italienne ayant donné une parodie de cette pièce, sous le titre: *Les Gaulois*, la Cour de Versailles voulut les connaître toutes deux.

A la même époque un autre Montalbanais, Jean-Baptiste Massip composait un ballet, *Les Fêtes nouvelles*, musique de Duplessis, et *La Coquette démasquée*, comédie en cinq actes et en prose, pour le théâtre italien.

¹⁰ Les procès verbaux, indiquent les lectures ci-après :

De La Mothe, *Discours d'ouverture*.

De Bernoy, *Le Printemps*, cantate, *Parodie de Phèdre*, *Histoire fabuleuse de Saturne*, fantaisie.

Le Franc, *La Mort d'Achille*, tragédie restée inédite.

De Cahuzac, *Discours sur le Génie*, *Projet d'Histoire de la Poésie latine et de tous les poètes latins*.

Temple de Saint-Béar, *Bacchus et Ariane*, cantate.

De Natalis, *Discours d'ouverture*.

D'Aliès, *Naissance de Vénus*, poème.

D'Escorbiac de Lustrac, *Les Académies et les sentiments des anciens philosophes*, discours philosophique.

¹¹ Contribution d'E. Forestié neveu, voir note 1

En 1739 ; Le Franc, de retour à Montauban après un très long séjour à Paris et presque une année d'exil à Aurillac, devient le promoteur le plus actif du projet de transformer la Société en académie des Belles-lettres. Il lance alors une grande campagne de recrutement¹². En 1740, neuf nouveaux titulaires y font leur entrée en avril. Le clergé montalbanais, pratiquement absent avant cette date, y fait une entrée remarquée. La société est alors composée de vingt-deux membres¹³

Dans cette séance d'avril est discuté le projet de reconstituer l'ancienne Société littéraire sur des bases nouvelles, plus larges. Le doyen La Mothe développe dans un discours les avantages de reprendre les travaux, et le 5 avril de Bernoy présente un projet de statuts et un règlement, précédé d'un préambule, sur l'utilité de la nouvelle Société¹⁴.

Durant le 2^e semestre de 1740, la Société est très active Le titre des communications qui sont données¹⁵ et leur variété permettent de se faire une idée exacte de la somme de

¹² En 1732, après le départ pour Paris de Lefranc et de Cahuzac, la Société cessa ses activités. Elles ne reprendront qu'en 1739 (Lefranc est de retour à Montauban en 1737 puis il passe la plus grande partie de l'année 1738 en exil à Aurillac).

¹³ 1. DE MONTLAUSUR DE LA MOTHE, Antoine, doyen de la Cour des aides.

2. LE FRANC, Jean-Jacques, avocat-général à ladite Cour.

3. D'ESCORBIAC DE LUSTRAC, Louis, baron DU BOUSQUET.

4. DE NATALIS, Jean-Baptiste, trésorier de France.

5. DE BLAZY, Mathurin, sieur DE BERNOY, écuyer.

6. GALABERT D'AUMONT, Jean-Samuel, conseiller à la Cour.

7. DUBREIL, Jacques, trésorier de France.

8. DE PRADAL fils, Julien-Bernard, conseiller à la Cour.

9. LE FRANC, Louis, sieur DE SAINT-CLAIR, capitaine d'infanterie.

10. BELLET, Charles, prêtre, bénéficiaire du Chapitre.

11. LE FRANC, Jean-George, archidiacre.

12. FORESTIER, Antoine, avocat à la Cour.

13. DE CATHALA-COTURE, Jean, avocat à la Cour.

14. DELFIOS, Etienne, chanoine de la Cathédrale.

15. Du Roy, Pierre, écuyer.'

16. DE LA TOUR, Bertrand, prêtre, chanoine, curé de Saint-Jacques, vicaire général de l'Evêché.

17. DE MONTLAUSUR fils, Joseph-Charles, baron DE VABRES, capitaine de cavalerie.

18. MASSIP, Jean-Baptiste, avocat au Parlement.

19. DE CARRÈRE, Antoine, lieutenant en l'Election, subdélégué de l'Intendant.

20. TEMPLE, Nicolas-Joseph, sieur DE SAINT-BEAR, écuyer.

21. DE CAHUSAC, Louis, écuyer.

22. DE VERDUSAN, Jean-Jacques, comte DE MIRAN, de l'Académie des Jeux-Floraux.

¹⁴ Ce règlement est assez curieux pour que nous en rapportions les principales dispositions, afin de montrer l'esprit qui dominait parmi les Associés : Il y avait deux séances par semaine, le mardi et le samedi, à 4 heures; faute qu'on aurait dû éviter, après une première expérience.

Chaque académicien devait à son tour, d'après l'ordre du tableau, faire la lecture d'un ouvrage de sa façon, en vers ou en prose, en observant de ne rien hasarder de licencieux ou de satirique contre la Religion ou l'Etat. Cet ouvrage était remis à un académicien pour en faire la critique, avec toute liberté, mais aussi avec les ménagements et la politesse que des gens bien nés doivent attendre les uns des autres.

Le directeur, élu pour trois mois, avait la charge de répondre aux nouveaux membres. Il y avait un secrétaire perpétuel. Aucune distinction ni préséance entre les Confrères, point de place d'honneur, égalité la plus parfaite. Les pièces lues ne pouvaient être publiées qu'avec l'assentiment de la Société, et par son libraire, qui en avait obtenu le privilège. Celui qui censurerait ses confrères en public serait exclu. Enfin, si pendant trois séances aucune lecture n'était faite, le directeur avait mission de stimuler ses confrères par une remontrance. La Société devait recevoir les recueils périodiques, les journaux et autres nouveautés littéraires. Ce règlement fut adopté et mis immédiatement en pratique; dans la même séance Le Franc fut élu directeur pour le premier quartier, et de Bernoy secrétaire perpétuel.

¹⁵ Principales lectures faites pendant les réunions du 2^e semestre de 1740 :

Le Franc. — *Réflexions sur l'abus qu'on fait de l'Amour dans les tragédies, et de l'usage qu'on peut en faire.*

De Bernoy. — *Deux Epitres à M. de La Mothe. — Stances à la Société sur sa composition. — Ariane et Bacchus, cantate.*

L'abbé Le Franc. — *Essai critique sur l'état présent de la République des Lettres, adressé à Jean-Jacques Le Franc*¹⁵

Antoine Forestier. — Traduction de la *7^e satire de Juvénal.*

De Cathala. — *La Rose et la Violette, fable. — Discours sur la Réputation.*

D'Aumont. — *Discours sur les Préjugés. — Nécessité de la Critique dans les Sociétés, et de la manière de s'en servir.*

travail produite par les Sociétaires pendant les séances présidées, soit par M. J.-J. Le Franc, soit par M. Dubreil. Mais à partir du 3^e trimestre, le nouveau directeur, sans doute moins actif ou moins zélé, ne réunit plus ses confrères que le samedi. Le 2 juillet il est délibéré que M. Le Franc écrivait au Roi pour demander que la Société soit « autorisée à s'assembler en forme de corps, et à tenir des séances publiques si elle le jugeait à propos. ». Le 29 août on décida de se séparer jusqu'au 1^{er} décembre.

En 1741 et 1742, cinq nouveaux membres sont encore recrutés mais, à partir de 1742, la Société ne se réunit que pour échanger de nombreuses correspondances avec Jean-Jacques Le Franc, Cahusac et plusieurs hauts personnages, afin d'obtenir son érection en Académie, et de demander au comte de Saint-Florentin de la prendre sous sa protection. Les consuls appuyaient vivement cette demande. En attendant, elle obtint en septembre l'autorisation de se réunir, comme par le passé, et on lui laissait espérer que les lettres-patentes sollicitées seraient accordées aussitôt que les travaux de la Société littéraire mériteraient l'attention du public. A la fin de l'année, à la suite de démarches pressantes qui furent appuyées en haut lieu, la Société, reconstituée, obtint l'autorisation de tenir une Assemblée publique le 25 août et de célébrer en même temps la fête de Saint Louis, qu'elle avait pris pour patron, selon l'usage de l'Académie Française.

L'Assemblée publique du 25 août 1742 et la publication du Recueil¹⁶

La Société de Montauban ne compte, le 25 août 1742, que vingt-quatre membres, dont seize ne le sont que depuis moins de trois ans. La plupart, sauf Jean-Jacques Lefranc, Louis de Cahuzac et Jean-Baptiste Massip n'ont aucune notoriété littéraire. A peine peut-on compter parmi eux trois titulaires de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse. La société a elle-même très peu d'ancienneté (douze ans dont cinq de fonctionnement effectif). Elle organise cependant avec beaucoup de soin cette première séance publique qui devait contribuer à sa notoriété .

Dans les Mémoires de Trévoux (livraison d'octobre 1742) on lit avec intérêt, sous ce titre :

« Nouvelles de Montauban » le compte-rendu de la première Assemblée publique tenue par la Société littéraire. Nous le reproduisons textuellement :

« Le 25 du mois d'août, jour de la fête de saint Louis, la Société littéraire de Montauban a tenu sa première séance dans le palais épiscopal de cette ville. Mr de Verthamon, évêque de Montauban, persuadé que l'étude des lettres forme des citoyens à l'Etat et des ministres à la Religion, a cru devoir favoriser un établissement dont son diocèse recueillera les premiers fruits. Dans cette vue, digne de son zèle et de sa piété, il n'a rien épargné pour donner à une cérémonie si intéressante tout l'éclat qu'elle pouvait avoir.

D'Escorbiac de Lustrac. — *Discours sur l'Emulation.*

Dubreil. — *Réflexions historiques sur le duc de Bourgogne et le duc de Vendôme.*

De Pradal (père). — *Origine et progrès des Académies*, discours par feu Pradal père.

L'abbé Bellet. — *Secours que la Poésie et l'Eloquence retirent de la Religion et des Livres Saints.*

De La Mothe. — *Ode sur les calamités qui ont affligé la ville de Montauban pendant l'année 1740.*

L'abbé Delfios. — *Réflexions sur l'Exemple.*

¹⁶ Contribution de Jacques Carral

« Les associés s'assemblèrent à 10 heures et demie du matin chez M. de La Motte, directeur de quartier. De là ils se rendirent en corps à l'église paroissiale (Saint-Jacques), où ils se placèrent dans un rang de chaises qui leur était destiné. Mr l'Evêque célébra une messe basse, pendant laquelle on chanta un motet exécuté par la musique du chapitre. Après la messe, M. l'abbé de La Tour, curé de la ville, et l'un des associés, prononça le Panégyrique de saint Louis, que la Société a pris pour patron.

« Le même jour, à 3 heures après-midi, les associés se rendirent à l'évêché. La grande salle était préparée pour les recevoir, et ils s'assirent autour d'une table couverte d'un tapis de velours. L'assemblée qui devait les entendre était des plus brillantes; presque toutes les personnes de quelque considération, de l'un et de l'autre sexe s'y trouvèrent, comme elles s'étaient trouvées à la cérémonie du matin.

« La séance commença vers quatre heures. M. le directeur en fit l'ouverture en peu de mots. Il exhorta les associés à mériter, par leurs travaux, la protection que le Roi a daigné leur accorder, en leur permettant de s'assembler, et celle que Sa Majesté leur a fait espérer pour l'avenir s'il résulte de leurs assemblées des ouvrages utiles au public. Quelques associés lurent ensuite différentes pièces en prose et en vers :

M. Dubreil lut un Discours sur l'Utilité des Académies.

M. de Bernoy, secrétaire perpétuel: Stances sur la première assemblée publique de la Société littéraire.

M. l'abbé Le Franc : Essai critique sur l'état présent de la République des Lettres.

M. Massip : Une Épître et une Fable.

M. J.-J. Lefranc, avocat-général: Ode sacrée, tirée des psaumes 13 et 52, et une autre Ode sur l'ouverture des séances de la Société littéraire.

M. l'abbé Bellet : Problème où l'on examine s'il est plus difficile de réussir en prose qu'en vers.

M. de La Mothe, directeur, termina la séance par une Epître en vers à M. le comte de Saint-Florentin, qui doit être mise à la tête du Recueil que la Société littéraire donnera incessamment au public I.

«Le lendemain de la fête de saint Louis, Mr l'Evêque de Montauban donna un magnifique dîner à la Société littéraire. On servit à ce repas deux plats sur lesquels étaient représentés les attributs symboliques des Sciences et des Lettres. Mr l'Evêque a accompagné tous les honneurs qu'il a rendus à la Société littéraire, des témoignages les plus flatteurs d'amitié pour chacun des associés. Et ce prélat, déjà si respecté dans son diocèse par sa vigilance pastorale, par sa charité sans bornes, s'est attiré dans cette occasion un nouveau degré d'estime et de vénération ».

Peu après, le Secrétaire-général de la Société s'empresse d'annoncer au Comte de Saint-Florentin le succès de cette première assemblée publique. Dans sa réponse le protecteur de la Compagnie répond qu'il souhaite de tout son cœur de pouvoir lui procurer tous les avantages qu'elle avait demandés.

Le Comte de Saint-Florentin était fort puissant, mais il fallait compter avec l'influence du cardinal de Fleury, qui paraissait peu disposé à accorder des lettres-patentes pour l'établissement d'une nouvelle Académie. Aussi Cahuzac, dans sa lettre du 4 juillet 1741, ne dissimule pas à ses confrères la difficulté des négociations. Et comme le cardinal n'a pas

d'Académie sous sa protection spéciale, il conseille à la Société de mettre le ministre et le Comte de Saint-Florentin à la tête des membres honoraires mais Ce conseil n'est pas suivi.

A la fin de 1742, pensant sans doute que le principe de la transformation de la Société des Belles-Lettres en Académie est acquis, ses membres commencent un intense travail préparatoire sur le plan de l'organisation de la Compagnie. En décembre, est ouvert un registre des délibérations ; Jean Cathala-Coture, avocat en parlement, présente à ses confrères un projet d'annales de la Société qui est approuvé et son auteur prié d'en poursuivre la rédaction ; il est décidé que les membres de la société se réuniront à l'avenir les lundis et vendredis ; trois commissaires, Messieurs Daumont, Forestier et Cathala-Coture, sont mandatés, pour rédiger des statuts et un règlement de police ; un tableau des membres est dressé afin d'établir le tour de rôle pour que chacun puisse déposer à son tour un ouvrage sur les matières permises par les statuts.

Lors de la séance du 11 janvier 1743, les trois sociétaires mandatés présentent leur projet de statuts et de règlement de police à leurs confrères qui en approuvent le contenu¹⁷. Dès le premier article de ces statuts, rédigés ainsi :

Article premier

La société littéraire de Montauban prendra le titre d'académie des belles-lettres sous la protection de Monsieur Le Comte de Saint-Florentin. Elle sera composée de 25 académiciens et d'associés étrangers dont le nombre ne sera pas ne sera point limité.

il apparaît clairement que ce texte est en réalité l'avant-projet des statuts de l'Académie en gestation.

Dans les mois qui suivent, ils reviennent cependant sur les dispositions qu'ils contiennent pour en modifier quelques points. Le 11 février, ils décident de limiter à huit le nombre des associés-correspondants alors qu'initialement il était « illimité ». Le 28 août, ils décident de porter de 25 à 30 le nombre des membres « académiciens » et ajoutent un nouvel article 2, rédigé ainsi : *Le sceau de l'académie sera un laurier enté sur le saule des armes de la ville de Montauban avec ces mots : « miratur que novas fondes »*. Ils décalent ainsi la numérotation initiale de la première version qui se compose de seize articles. Un dix-septième est également proposé et noté sur le registre mais il n'est pas adopté¹⁸

Le registre des délibérations, dans les premières semaines, se remplit rapidement : compliment à L'abbé Lefranc nommé évêque du Puy, compliment à M. de St Florentin à l'occasion de la nouvelle année. En février, plein d'impatience, la Société décide de nommer sans attendre la création de l'Académie, des associés-étrangers, en limitant toutefois leur nombre à huit. Elle décide par prudence (?) d'attendre cependant la publication des lettres patentes pour en informer officiellement les intéressés. Sont élus dans cette catégorie: le Duc

¹⁷ Voir annexe – Statuts de la Société des Belles-Lettres de Montauban et règlement de police du 11 janvier 1743, in registre des comptes rendus des séances de la Société du 3/12/1742 et de 11/01/1743. (AD, 2 J 1 3-4, registre non coté

¹⁸ Il est rédigé ainsi : *Dans la première assemblée du mois de novembre on déterminera le montant des fonds qui seront nécessaires pour les frais et dépenses de l'académie pendant l'année, qu'on remettra au trésorier qui sera alors élu et il ne payera que sur les billets signés du directeur et du secrétaire ; et rendra compte devant les académiciens qui seront nommés à cet effet.*

de Nivernais, membre de l'Académie française, le Marquis de Mirabeau, le Président de Cautlet du Parlement de Toulouse, l'abbé Desfontaines, l'abbé de Monville, chanoine de l'église de Bordeaux, M. de Granval, conseiller au conseil d'Artois, M. de Claris, président à la Chambre des Comptes de Montpellier. Une dernière place est réservée pour une future nomination, celle du secrétaire du Comte de Saint Florentin, M. Le Boulanger. Leur participation annuelle est fixée à douze livres.

Durant cette même période, l'autre préoccupation de la Société est de publier le plus rapidement possible le recueil des pièces lues durant la séance publique de 1742. Dans les réunions du premier trimestre qui ont été très nombreuses, les sociétaires ont beaucoup discuté de son titre et de son contenu. Le choix des pièces retenues et leur contenu indique clairement l'objectif apologétique. Les deux premières pièces sont des exercices imposés. *L'Épître à Monseigneur le Comte de Saint-Florentin* est l'Épître dédicatoire du recueil. Il s'adresse à Louis Phélypeau de Saint-Florentin, ministre que la Société littéraire s'est choisi comme protecteur¹⁹ Son auteur est M. de Lamothe, doyen de la Cour des aides. Il est le plus ancien et le plus âgé des membres de la Société et parle donc en son nom (il avait 72 ans en 1742). Selon les règles du genre, cette épître loue sans retenue son destinataire. Elle commence par ces vers :

*Ministre amoureux des beaux arts !
Par vos favorables regards
Vous rendez tous les jours notre Terre féconde,...*

Puis, M. de Lamothe y fait de solennelles promesses au nom de ses confrères, celle de combattre l'ignorance :

*Nous ferons des efforts nouveaux
Pour défricher une terre inconnue
Sur les bords que le Tarn arrose de ses Eaux ;
L'ignorance sans retenue
S'en émeut, et craint nos travaux :
Mais dans notre marche timide
Nous ne redouterons, ni la haine perfide
Ni les satiriques tableaux...*

Et, pour conclure, celle de chanter à jamais les mérites de la maison Phélypeau, sans oublier bien sûr, le Comte de Maurepas :

*Nous y célébrerons vos aïeux immortels
Nous y conserverons sur l'airain, sur l'ivoire
De tant d'hommes d'Etat l'éternel souvenir.
Leurs antiques vertus ne sont pas étrangères
Et pour vous et pour Maurepas
Vous les joignez à ces grâces légères
Qu'au bon vieux temps on n'avait pas.*

¹⁹ . Ce choix a été très judicieux car ce ministre, chargé de la Religion Prétendue Réformée, ne peut qu'être favorable à un projet porté par les très-catholiques magistrats de la Cour des Aides et les membres les plus éminents du clergé de la ville. La Société littéraire voit aussi en lui le beau-frère de Jean-Frédéric Phélypeau, Comte de Maurepas, Ministre de la Maison du roi, qui a en charge la tutelle des académies (et qui contresignera effectivement en juillet 1744 les lettres patentes portant création de l'Académie).

Cette Epître, qui figure en tête du Recueil, fut, en réalité, donnée en conclusion de la séance publique du 25 août 1742.

La seconde constitue une figure imposée de la tradition académique. La Société littéraire de Montauban s'est donnée comme saint patron saint Louis que l'on fête précisément le 25 août, jour de cette séance publique. Saint Louis est aussi le patron de l'Académie française (et de certaines académies de province) et l'on ne compte pas dans les annales de cette éminente compagnie, les *Panegyriques de Saint-Louis*. En choisissant ce patronage et en tenant séance publique en ce jour particulier, la société littéraire montre symboliquement qu'elle se place sous la tutelle de l'Académie française et, comme elle, se fixe comme mission première la défense et l'illustration de la langue française.

Ce panégyrique, prononcé en l'église Saint-Jacques, après la messe basse du matin dite par Mgr de Verthamon, est de l'abbé Bertrand de Latour, curé de cette église et grand-vicaire de l'évêque de Montauban²⁰. C'est dire combien, en 1742, cette société était soutenue par l'évêque de Montauban qui, par ailleurs, a offert la grande salle de son palais pour tenir la séance publique de la Société et a donné, le lendemain, un magnifique dîner à ses membres.

Suivirent deux discours qui, mis bout à bout, sont un plaidoyer en faveur de la promotion de Société littéraire au rang d'Académie : le *Discours sur l'utilité des Académies* par M. Dubreilh, Trésorier de France et le *Discours sur la Langue Française*, par l'Abbé Bellet. Tous deux assurent que les académies de province ont un rôle essentiel pour développer le bon usage de la langue française dans des contrées où elle est mise à mal par « un peuple ignorant et grossier ». La conclusion du discours prononcé par M. Dubreilh résume l'ensemble du propos : « Heureuses sont les provinces qui ont des établissements académiques ! ». L'invite est d'une évidente clarté.

Pour le reste, les frères Lefranc, Jean-Jacques, l'auteur dramatique célèbre et Jean-George, le nouvellement nommé évêque du Puy, apportent leur contribution et mettent en avant leur réputation pour soutenir l'entreprise. L'un donne des poèmes, dont la plupart ont déjà été publiés dans des revues, l'autre une communication sur « L'Etat présent de la République des lettres » qu'il avait déjà donnée en 1740, lors d'une séance privée de la société. Pour rehausser le prestige de la Société, il est signalé que l'abbé Lefranc, entre la séance publique d'août 1742 et la publication du recueil a été nommé évêque du Puy.

Et, en milieu de séance, pour apporter une note de légèreté et amuser un public peut-être déjà un peu lassé par des discours au sujet austère, Jean-Baptiste Massip lit deux de ses poèmes : une *Epître à sa muse* et une *Fable*²¹.

Pour contribuer à la gloire de la Société, il est convenu que les communications données lors de cette séance publique seront publiées. Le contenu du recueil a été définitivement arrêté par une délibération du 7 janvier 1743. Les pièces retenues sont celles que l'on peut lire dans le recueil publié mais l'ordre définitif n'est pas exactement celui que

²⁰ De 1729 à 1731, L'abbé de Latour évangélisa les populations du Canada et fut doyen du chapitre de Québec. De retour en France, il prêcha à Paris puis après quatre années passées à Tours, fut appelé à Montauban en 1740 comme Vicaire-général et devint membre, la même année, de la société littéraire.

²¹ Né à Montauban en 1676, il a vécu surtout à Paris où il a été un proche du Chancelier de Pontchartrain, père du Comte de Maurepas. Il a écrit quelques œuvres dramatiques et quelques poèmes dont le succès fut honorable et, de retour à Montauban en 1740, il fut un membre très actif de la Société littéraire. Ses relations parisiennes contribuèrent à faire avancer le dossier de la création de l'académie.

donne la délibération, le détail des œuvres de Jean-Jacques Lefranc n'y est pas précisé (la délibération dit « divers ouvrages de M. Lefranc »), et le dernier texte prévu, ayant pour titre : *Compliment fait à M. l'Evêque du Puy pour sa nomination*, n'y figure pas.

Sa composition et son impression ne connaissent pas de retard : le visa d'approbation du censeur royal est du 14 mars et le privilège du 18 mai. L'ouvrage paraît au milieu de l'année et, durant le deuxième semestre de 1743, plusieurs délibérations arrêtent des listes de destinataires. Il a pour titre :

RECUEIL DE PIÈCES EN PROSE ET EN VERS *Prononcées dans l'Assemblée Publique tenue à Montauban, dans le Palais Episcopal, le 25 Août 1742.*

Ce sera le premier et unique ouvrage publié par la Société littéraire de Montauban. Elle n'est mentionnée en qualité d'organisateur, ni dans la page de garde, ni dans l'ouvrage lui-même. Très probablement parce que la Société n'avait pas reçu formellement l'autorisation royale de publier les comptes rendus de ses séances publiques.

La table des matières²² donne la liste de ces pièces qui, en réalité n'est pas celle des pièces lues ce 25 août. Ce sont les procès-verbaux de la Société littéraire et le compte rendu de cette séance publié par *Le Journal de Trévoux*²³ (voir plus haut) qui nous l'apprennent. Une partie seulement de ces pièces a été effectivement lue ce jour-là, d'autres ont été ajoutées pour compléter et enjoliver ledit recueil. Largement diffusé, ce premier et unique recueil va contribuer à conforter la réputation de la Société littéraire de Montauban et à faire progresser son projet d'érection en académie.

La Séance publique du 25 août 1743²⁴

En 1743, outre la préparation de ce recueil, les activités de la Société sont nombreuses. M. de Caulet, président du Parlement de Toulouse, est présenté et admis à la séance du 25 janvier, sur la demande de son cousin l'évêque du Puy, en qualité de membre correspondant..

Durant le 2^e semestre, nombreuses sont les lectures²⁵. Quelques jours avant la fête du 25 août, la Société reprend ses séances générales pour les derniers préparatifs de cette

²² pp. 300 et suiv.

²³ *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*(*Le Journal de Trévoux* est la dénomination usuelle) octobre 1742, pp. 1879 à 1888 – Ce compte rendu est fiable car envoyé au journal par la Société littéraire. Il relate de façon détaillée la séance publique du 25 août 1742 depuis le rassemblement des sociétaires à 10 heures 30 chez M. de La Mothe, jusqu'au dîner donné le lendemain par Mgr de Verthamon aux membres de la société.

Rapprochements intéressants : l'éditeur parisien, Chaubert publiait les œuvres de J-J Lefranc ainsi que le Journal de Trévoux. Jean-Georges Lefranc était un protégé du père Tournemine qui, jusqu'en 1739, date de sa mort, fut directeur de cette publication.

²⁴ Contribution de Jacques Carral

²⁵ M. Massip. — Une tragédie : La mort d'Alexandre, dont le manuscrit est probablement perdu.

L'abbé Bellet. — Discours sur l'Accord des Sciences et des Talents avec la Modestie.

Duclos. — Traduction en vers de la 6e idylle d'Ausone.

De Cathala. - Paraphrase en vers du psaume Ier.

Saint-Bear. - Discours en vers sur la Loi naturelle.

Du Roy. — Sur la Méthode de composer l'Histoire.

De Bernoy. — Imitation de la 7e héroïde d'Ovide.

M. de La Mothe. — Discours mêlé de prose et de vers.

M. de Saint-Bear. — Eptre à M. Le Franc.

L'abbé Delfios. — Courtes Réflexions sur la République des Lettres.

M. de Pradal. — Ode tirée du psaume 73, et imitation de la 4c ode du IIe livre d'Horace.

M. Dubreilh. — Discours sur l'Eloquence.

M. de Bernoy. — Imitation de la 7e épître d'Ovide, et Ode sur les maladies dont fut affligée la ville de Montauban en 1740.

solennité. Le cérémonial pour l'Assemblée publique du 25 août 1743 est le même qu'en 1742. Le matin, la Société entend à Saint-Jacques la messe célébrée par l'évêque et le sermon par l'abbé de Latour, sur *L'Alliance des Sciences avec la Religion*.

L'Après-midi, les sociétaires, reçus au palais épiscopal par Mr de Verthamon, prennent place à quatre heures autour d'une table ronde couverte d'un tapis de couleur violet. D'Aumont, directeur de quartier, ouvre la séance en rappelant rapidement les difficultés éprouvées par la Société à ses débuts, difficultés qui heureusement n'ont pas eu une longue durée puis il fait ressortir les avantages des Corps savants, seuls capables de mettre les Belles-Lettres à l'abri des revers. En terminant, il félicite la Compagnie d'avoir pour protecteur M. de Saint-Florentin. Afin de justifier cette faveur, il exprime l'espoir que ses confrères redoubleront de zèle et multiplieront leurs travaux.

A la fin de la séance durant laquelle on donne une dizaine de communications²⁶, le secrétaire-général annonce que Mgr de Verthamon destine une somme de 250 livres pour être donnée en prix, en 1744, à l'auteur du meilleur discours sur le sujet : *La vanité des Sciences sans la Religion*. Le prix sera un Saint-Michel d'argent, tenant une épée flamboyante à la main et foulant aux pieds le dragon, avec cette devise : *Quis ut Deus ?* Quelques Académiciens, sans se faire connaître, décident de donner en même temps un prix d'égale valeur à l'auteur de la meilleure ode ou du meilleur poème sur le sujet : *La Renaissance des lettres sous François Ier*. Cette pièce ne devait pas excéder quinze strophes et se composer de soixante à cent vers, tous alexandrins ou suivis à rimes plates. Le prix de la poésie devait être une représentation en argent de la devise de la Société littéraire.

Pendant les derniers mois de 1743, la Société distribue le recueil de 1742 aux protecteurs et bienfaiteurs de la Compagnie. Des exemplaires en maroquin rouge sont remis à Monseigneur de Verthamon, à l'intendant Lescalopier, à Lefranc, premier président à la Cour des aides et à Mgr Lefranc, évêque du Puy, en signe de reconnaissance. Elle commence aussi à préparer la publication du second Recueil, qui cependant ne sera publié qu'en 1745 par la toute nouvelle Académie.

On continue, avec encore plus d'insistance, les démarches à Paris pour l'érection d'une Académie. Mr de Verthamon les appuie de tout son crédit tandis que M. de Catala-Coture est député auprès de M. de Saint-Florentin pour suivre cette importante affaire.

²⁶ De Là Mothe lut un Discours mêlé de prose et de vers. *La Gloire et le bonheur de la France sous Louis XV*, ode couronnée par l'Académie des Jeux-Floraux en 1743.
L'abbé Delfio. — *Réflexions sur la République des Lettres*.
De Pradal. — *Ode tirée du psaume 72*.
Dubreil. — *Discours sur l'Eloquence*.
Bellet. — *Discours sur l'Abus de l'Esprit*.
Du Roy. — *Essai de méthode sur l'Art historique*.
D'Escorbiac de Lustrac. — *Discours sur les Langues*.
J.-J. Le Franc. - *Les Arts*, ode à MM. les Académiciens de Marseille.
De Saint-Béar. — *Épître à M. Le Franc*.
De Bernoy. — *Imitation de la 7e épître d'Ovide, Didon à Enée*, stances.

*En attendant les lettres patentes*²⁷

Dans la séance du 22 novembre 1743, l'abbé Balthazar de Verthamon, grand archidiacre, vicaire général, est proposé pour membre, et le 25 il vient remercier ses confrères, qui l'accueillirent avec une vive sympathie.

En 1744, les affaires de la Compagnie absorbent en grande partie les séances des trois premiers mois. Une longue correspondance est échangée avec M. de Cathala et divers personnages qui s'intéressent à l'érection de la Société littéraire en Académie, changement plus difficile à obtenir qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

Dans les séances ordinaires on commente souvent les ouvrages offerts à la Société : *La Bibliothèque française* de l'abbé Goujet, notamment, est l'objet de diverses appréciations. Le 23 mars, J.-J. Le Franc lit la préface et l'épître dédicatoire de *Mélope*, tragédie de Voltaire, ainsi que les *Réflexions sur l'histoire*, du même écrivain.

Le 26 juin l'abbé de Pradal, chanoine théologal, est admis et prononce son remerciement ; le 10 juillet M. de Claris, président à la Chambre des comptes de Montpellier, agréé comme associé, prend également séance par une allocution de circonstance, à laquelle répond M. Forestier, directeur.

Les communications faites dans le 1er semestre 1744 sont assez nombreuses²⁸. Avant même que l'Académie commence à travailler à une histoire de la province, conformément au règlement de 1744, plusieurs sociétaires ont fait une étude spéciale de quelques événements intéressant nos contrées. Dans ce semestre, la Société littéraire n'a admis qu'un seul membre (l'abbé Pradal, chanoine théologal). Ce n'était pas d'ailleurs le moment de recruter de nouveaux membres, puisque déjà la liste de ceux qui devaient former la future Académie avait été longuement discutée et arrêtée. Il faudrait bien des pages pour reproduire les lettres échangées, surtout au dernier moment.

Le 6 juin, M. Le Boulanger, tout en soulignant dans un courrier aux sociétaires que le projet d'établissement de l'Académie de Montauban est en bonne voie, demande une liste exhaustive des associés dans l'ordre de réception. Il se fait l'écho des réserves du Comte de Saint Florentin quant au nombre des académiciens (il estime que 24 serait suffisant) et lui communique un projet de statuts pour avis. Le 17 juin, réponse est faite à M. Le Boulanger à propos du projet de statuts par MM Lefranc, d'Aumont, Pradal et Bellet, et de Belloy, secrétaire-général de l'Académie. Ils approuvent ce projet tout en maintenant leur position

²⁷ Contribution d'Emerand Forestié Neveu (voir note 1)

²⁸ De La Mothe. — Epître à l'Evêque de Montauban.

De La Mothe. — Arlequin au Parnasse, comédie.

Du Roy. — Le Philosophe chrétien, ode.

Saint-Béar. — Ode sur les Arts et les Sciences.

La Tour. — Accord des Sciences avec la Religion.

DePradaJ. - Traduction en vers d'une ode d'Horace.

De Lustrac. - Epître à M. Le Franc.

De Bernoy. - Prière pour le Roi, ode. — Epître à la déesse la Parole.

De Claris. — Ode à l'Envie.

L'abbé Delfios. — Abrégé de la vie de Saint-Théodard, archevêque de Narbonne.

Toutes les lectures indiquées dans le procès-verbal sont publiées dans le recueil de l'Académie de Montauban, contenant les ouvrages prononcés dans l'Assemblée publique de l'année 1743. — Armes de l'Académie. — Toulouse, J. F. Forest, libraire, 1745, petit in-8, de VIII-304 pages.

quant au nombre des académiciens mais estiment impossible d'accepter celui de 24 comme proposé par M. de Saint Florentin, pour les raisons suivantes :²⁹

« 1° Il ne parait par possible aujourd'hui de réduire le nombre des Académiciens à 24. Comme nous n'étions qu'une Société de gens de Lettres, autorisée par une simple permission du Roy, nous n'avions pas pensé à fixer notre nombre, et nous admettions successivement, parmi nous, tous ceux que leurs talents et leur amour pour les Beaux-Arts rendaient propres à nos exercices. Par là notre Société se trouve actuellement composée de 27 membres, pris dans les divers corps de la ville, en sorte qu'une réduction ne serait pas moins triste pour nous, qu'humiliante pour les particuliers.

2° Il semble d'abord que pour une ville comme Montauban, le nombre de 30 soit bien fort ; mais si l'on fait attention qu'il y a deux Chapitres très nombreux, une Cour supérieure, un Bureau des Finances, un Présidial, une Election, un corps nombreux d'avocats et beaucoup de noblesse qui y fixe sa demeure, on trouvera que Montauban, composé d'ailleurs de plus de trente mille âmes, et qui se peuple tous les jours d'avantage, a des ressources suffisantes pour fournir 30 Académiciens.

3° Il faut observer que sur les 30 Académiciens il y en aura 7 sur l'assiduité ou même la présence desquels nous ne pouvons pas compter, par les fonctions de leurs places, ou les différents emplois qui les retiennent nécessairement ailleurs.

Les trois premiers sont : Mr de Verthamon, évêque de Montauban ; M. Lescalopier, intendant de la Généralité, et M. Le Franc, premier président de la Cour des aides, car nous serions très flattés de les voir au nombre des Académiciens ordinaires.

Les quatre autres sont, par ordre du tableau: M. de Cahuzac, M. Le Franc, évêque du Puy ; M. Le Franc, capitaine au régiment d'infanterie de Mgr le Dauphin, et M. le baron de Vabre, capitaine au régiment de cavalerie Commissaire général.

L'énergie de nos futurs Académiciens finit par triompher de toutes les résistances qui se manifestaient, soit ouvertement, soit en cachette³⁰.

Le 7 août une lettre de Cahuzac, communiquée à la Société réunie en séance, annonce que les lettres-patentes avaient été données à Dunkerque le 19 juillet. Immédiatement une députation est chargée d'aller faire part de cette bonne nouvelle à l'Evêque, à l'Intendant et au Premier Président. Ces lettres-patentes et le règlement donné par le Roi n'arriveront à Montauban que le 12 août, avec une lettre du Comte de Saint-Florentin et une autre de M. le Boulanger. Aussitôt ces documents seront portés à la connaissance des mêmes personnages. Une décharge de mousqueterie, tirée par la

²⁹ Contribution de Jacques Carral

³⁰ NDLR : Le 3 août, un courrier est adressé par M. de Saint-Florentin aux membres de la Société littéraire les informant que le Roi a décidé d'ériger celle-ci en académie, en a fixé le nombre de ses membres à trente et l'a désigné en qualité de protecteur de ladite Académie. Copie des lettres patentes du 19 juillet, de la liste de ses membres fondateurs et des 35 articles du règlement octroyé par le roi est, dès réception, consignée dans le registre des délibérations. C'est en marge de celle-ci que signeront ensuite tous les académiciens élus après 1744.

compagnie du guet, apprendra à la population montalbanaise que la cité a l'honneur³¹ de posséder une Académie.

L'arrivée des lettres-patentes ne met pas fin aux tribulations de nos Académiciens. Les consuls avaient appuyé la demande d'une Académie par une délibération très explicite ; mais aujourd'hui il fallait exécuter le règlement qui donnait à la nouvelle Compagnie le droit à tous les honneurs rendus aux mainteneurs des Jeux-Floraux par les capitouls de Toulouse,. Aussi M. du Roy, l'un des Académiciens, dut se rendre à la Cour [du parlement de Toulouse], où les délégués des consuls l'avaient devancé de deux heures.

Les chefs du Parlement, favorablement disposés pour la nouvelle Compagnie, enregistrent le 21 août, malgré toutes les oppositions, les lettres-patentes et le règlement « que Sa Majesté voulait et entendait être exactement observé. » Dès ce moment la Société littéraire avait vécu, et l'Académie des Belles-Lettres était constituée officiellement.

³¹ Nous disons « l'honneur, » parce qu'après avoir relevé la date des lettres-patentes autorisant la fondation des Académies de province avant 1744, nous n'en avons trouvé que quatorze. Voici les noms, par ordre chronologique, des villes où elles existaient : Soissons, Angers, Toulouse, Lyon, Caen, Montpellier, Bordeaux, Pau, Béziers, Villefranche du Beaujolais, La Rochelle, Arras, Dijon, Rouen. Cette dernière ville obtint son privilège un mois seulement avant Montauban.

CHAPITRE 2

L'ACADEMIE DES BELLES-LETTRES DE MONTAUBAN (1744-1793)

*Circonstance à jamais glorieuse pour les Arts ! Époque mémorable pour cette ville*³²

Enfin, en juillet 1744, Louis XV, à la tête des armées, avait signé à Dunkerque, les lettres-patentes instituant à Montauban l'Académie des Belles-Lettres. Il y avait ajouté un règlement fixant à trente le nombre des académiciens, désignant en outre le premier consul de la ville comme académicien-né et limitant à dix le chiffre des associés étrangers. M. le comte de Saint-Florentin était nommé protecteur de la Compagnie. « Les académiciens, disait l'article 11, seront assidus aux assemblées. On ne s'y occupera que de sujets purement académiques sans entrer dans les matières de Religion ou d'État ni rien souffrir de licencieux ou de satirique ».

« Oui, Messieurs, ne craignons pas de le dire ! déclarait à ses confrères Le Franc de Pompignan, la date de la fondation de cette Académie n'est point indigne d'entrer dans l'Histoire de notre invincible monarque. C'est à la tête des armées qu'il menait à la victoire, c'est à la vue de celles qui n'osaient troubler ses exploits, c'est dans le cours des plus rapides conquêtes qu'il a signé les Lettres de votre établissement, de cette main triomphante qui, chargée de lauriers, présentait l'Olive à l'Europe en foudroyant les ennemis de la paix et que ses habitants doivent graver dans leurs fastes en caractères immortels. »

*Les débuts de l'Académie des Belles-lettres*³³

L'érection de la Société littéraire de Montauban en Académie a un certain retentissement au plan local. Si celle-ci est l'occasion d'un regain d'activité intellectuelle, elle est aussi source de soucis matériels et de quelques querelles.

Le 25 août 1744, jour de la Saint Louis, l'Académie tient sa première séance publique officielle. Elle se déroule comme celles de 1742 et 1743 : messe le matin à l'Eglise des Carmes (l'église Saint Jacques étant en travaux) et, l'après-midi, assemblée dans la grande salle du palais épiscopal. Le Directeur trimestriel, Antoine Forestier après avoir lu les Lettres-patentes et le Règlement donnés à Dunkerque, l'arrêt d'enregistrement au Parlement de Toulouse, la liste des Académiciens et exprimé la reconnaissance de la Compagnie pour le Roi, donne la parole aux académiciens.

Huit d'entre eux lisent leur production littéraire. Il avait été prévu d'attribuer un prix d'éloquence Le sujet en était : *La Vanité des sciences sans la Religion*. Celui-ci avait été approuvé par le protecteur de l'Académie, M. de Saint-Florentin, mais le prix est « réservé » en raison de la faiblesse des ouvrages reçus par l'Académie.

Cependant la journée n'a pas été sans nuages. Les académiciens n'ayant pas reçu les honneurs qu'ils étaient en droit d'attendre des consuls de Montauban, en application de l'article 5 du règlement annexé aux lettres patentes, dès le lendemain, le secrétaire général écrit à M. de Saint-Florentin, ainsi que Jean-Jacques Le Franc au duc de Nivernais, membre

³² Contribution de Janine Garrisson (voir note 5)

³³ Contribution Jacques Carral

correspondant, pour exprimer leur doléances, mettant en cause directement l'Intendant Lescalopier qui aurait inspiré la conduite hostile des consuls.

Leur démarche, n'est pas inutile car, dès le 13 septembre, le Roi signe à Metz un règlement détaillé en dix articles précisant le protocole qui s'imposera désormais aux consuls de la ville de Montauban à l'occasion des séances publiques de l'Académie (voir en annexe). Le 25 du même mois arrive ce nouveau règlement. Il est accompagné d'une lettre du Comte de Saint-Florentin, félicitant la Compagnie de l'heureux dénouement de cette affaire. Ce document est aussitôt transmis à l'Evêque, à l'Intendant, au Premier président de la Cour des aides et aux Consuls.

En 1744, de nouveaux membres associés-correspondants sont admis : le 28 août, l'Académie nomme membre associé étranger, l'abbé Vénuti, correspondant de l'Académie des Inscriptions et en novembre, Le Boulanger, secrétaire du Roi, premier commis de M. le comte de Saint-Florentin

Les rapports avec les consuls s'apaisent progressivement. La Ville doit fournir à l'Académie, conformément à ce règlement, « une salle convenable et décentement meublée, pour servir à ses exercices ordinaires et à la tenue de ses assemblées particulières ». D'un commun accord, l'Académie projette de s'installer au couvent des Carmes dans un local dont la Ville paiera le loyer et que cette dernière aménagera et meublera à ses frais. En outre, le Roi avait aussi imposé à la ville de payer annuellement, sur les fonds communaux, la somme de cent cinquante livres pour les dépenses diverses de la Compagnie. Ces dépenses comprenaient les frais des séances ordinaires et des assemblées publiques, le chauffage, l'éclairage, les imprimés, les papiers, etc. Le bedeau touchait six livres toutes les fois qu'il mettait sa robe pour précéder l'Académie. Les trompettes de la ville recevaient une gratification de trois livres le jour de l'assemblée publique. Mais, cette somme étant insuffisante, les académiciens ordinaires décident que chacun d'eux paiera une cotisation de six livres par semestre.

L'Académie se souciant également de sa notoriété et de la diffusion de ses productions littéraires, M. Forestier s'inquiète de trouver un imprimeur qui aura le privilège d'imprimer les travaux de l'Académie. Il est chargé de faire imprimer la liste des académiciens sur satin doublé de taffetas cramoisi, bordé d'un réseau d'or pour l'offrir au Comte de Saint-Florentin. Il est également prié de s'adresser à un graveur pour avoir un grand sceau en forme de médaille aux armes de l'Académie, sceau destiné à sceller toutes les lettres et expéditions de la Compagnie, conformément à l'article XXX du règlement³⁴.

Fin mars 1745, le second Recueil de l'Académie, est distribué à tous les membres. Un exemplaire relié en maroquin rouge, doré sur tranche, est offert à Mgr de Verthamon, pour le remercier de toutes les bontés et de toutes les politesses dont il comble la Compagnie. ». Ce recueil est également adressé au protecteur de l'Académie, aux associés étrangers et à plusieurs sociétés savantes.

Toujours soucieuse de protocole, elle invente son cérémonial au fur et à mesure où surviennent de nouvelles circonstances. Le 20 mars 1745, l'abbé Delfios est le premier académicien nommé par le roi qui décède. Un service funèbre est alors décidé à l'occasion

³⁴ C'est celui qui est imprimé sur le titre du Recueil de 1745. Le 17 septembre 1745, le trésorier payait trente-neuf livres au sieur Simonin, graveur de Toulouse, pour ce travail.

duquel sera prononcé l'éloge du défunt. Autre cérémonial, celui de la réception d'un nouvel académicien. M. de Savignac ayant été élu à la place de l'abbé Delfios, il est discuté le 7 mai, de l'organisation de la cérémonie. La Compagnie décide que « dans le discours de réception le nouvel élu, après avoir témoigné sa reconnaissance en peu de mots, traitera un point de littérature à son choix. »

Le 14 juillet, jour fixé pour la réception de M. de Savignac, président du Présidial, l'Académie se réunit l'après-midi dans la grande salle de l'évêché, où il y avait une nombreuse société. J.-J. Le Franc, qui préside, annonce que cette assemblée a pour but d'installer le successeur du chanoine Delfios. L'abbé Bellet, avant de commencer l'éloge historique de cet académicien si regretté, explique l'esprit et les vues de la Compagnie dans ces circonstances³⁵ De Savignac ayant remercié la Société et son président, celui-ci répond et termine son discours par un panégyrique du Roi.

L'Assemblée publique du 25 août 1745 se tient cette fois dans la grande salle de l'hôtel de ville et non plus au palais épiscopal. Le cérémonial est pour la première fois conforme au règlement du 13 septembre 1744. A nouveau messe à l'église des Carmes le matin, célébrée par Mgr de Verthamon. M. Forestier est à la tête de l'Académie.

L'après-midi du même jour, à trois heures, l'Académie s'assemble d'abord chez M. Forestier pour se rendre ensuite à l'hôtel de ville. En y arrivant, elle trouve la garde en haie dans la cour où les attendent les consuls. Académiciens et consuls dans un cérémonial très étudié se rendent alors en cortège dans la salle des séances. Tous s'étant assis et s'étant mutuellement salués, M. l'abbé de Verthamon fait fermer les portes et ordonne à la garde de faire observer le silence.

Il ouvre la séance par un discours sur *Les avantages de l'étude et des belles-lettres*. Ensuite MM. les Académiciens lisent leurs ouvrages ou ceux des académiciens associés. Le directeur donnant la parole à chacun, selon l'usage³⁶. Il ajoute ensuite que l'Académie n'était pas assemblée seulement pour faire part de son travail au public, mais aussi pour distribuer un prix. L'auteur du discours couronné au titre du concours d'éloquence étant absent, le prix est retenu par l'Académie jusqu'à ce que cet auteur se présente. Cependant M. le secrétaire en donne lecture». Le sujet en était : *L'Épreuve de l'adversité est pour le sage une source de lumière*. Le prix de poésie, malgré la liberté laissée aux poètes de choisir le sujet qui leur conviendrait, lui, n'est pas attribué.

Signe de sa notoriété naissante, l'Académie reçoit des ouvrages d'auteurs de renom. Voltaire offre à l'Académie, « comme marque de son attention, » trois exemplaires de son *Poème de Fontenoy*, Louis de Cahuzac ses *Fêtes de Polymnie*, ballet héroïque dédié au Roi, et J.-J. Le Franc, *Le Voyage en Languedoc*³⁷, dont il avait déjà donné communication, à la Société littéraire dans une des séances de 1741.

³⁵ Recueil de 1747, p. 105, et Mélanges de 1750, p. 106.

³⁶ M. Du Roy « Recherches sur la fondation de la ville de Montauban.

M. d'Aumont: « Ode à l'envie. » C'est un tribut payé à l'Académie par M. de Claris, en qualité d'académicien associé.

M. Lonjon de La Prade, discours sur ce sujet : « L'homme trompé par son ambition. »

M. Pradal : « Ode sur le Crépuscule, » précédée d'un petit discours pour expliquer son plan.

M. d'Aumont : « Discours sur l'utilité de la critique dans les Académies »

Et enfin M. de Lamothe : « Idyle héroïque sur la Mode.

³⁷ Ce petit ouvrage n'avait été imprimé qu'en 1745; il existe une édition antérieure, « furtive et défigurée, » faite à Amsterdam, et qui fut désavouée par les auteurs. C'est même ce qui les décida à publier en 1745, à Avignon et à La Haye, une édition de ce voyage, qu'ils n'avaient pas eu l'intention de donner au public.

De nouvelles cérémonies sont organisées au 2^e semestre de 1745 : fin août, un service solennel est célébré à l'occasion du décès de l'abbé Le Franc, Premier président de la Cour des aides ; l'abbé Venuti, académicien associé, est reçu solennellement le 14 octobre. Et, afin que nul ne l'ignore, la liste des dix académiciens associés étant complète, elle fait imprimer un petit in-12, de 65 pages ayant pour titre : *Lettres patentes, Statuts et Règlements de l'Académie de Montauban à l'usage des académiciens*.

Le 25 septembre, l'intendant Lescalopier signe une ordonnance actant définitivement les charges qui incombent à la Ville de Montauban pour l'hébergement, l'entretien et le bon fonctionnement de l'Académie. La paix semble donc revenue entre la Ville et l'Académie. Le 22 juin 1746, celle-ci prend acte de l'ordonnance de l'intendant alors que la Ville s'engage à prêter la grande salle de l'Hôtel de Ville pour les séances publiques de l'Académie et à procéder à quelques aménagements complémentaires de la salle attribuée à l'Académie qui peut enfin l'utiliser.

*Le bel élan de la décennie 1746 à 1755*³⁸

La nomination de Jean-Jacques Lefranc de Pompignan au début de 1747 en qualité de Premier président de la Cour des aides contribue à augmenter le prestige de la compagnie. Pour marquer l'évènement, les académiciens, en corps constitué vont lui présenter leurs hommages et le féliciter à son domicile.

Le nouveau Président de la Cour des aides oriente dans un premier temps les travaux académiques vers les belles-lettres et la morale. Ceci dénote une originalité car, nombre de compagnies de province se délectent à des discussions, communications et réflexions scientifiques. Ce n'est pas le cas dans cette ville et à lire, dans l'ouvrage ancien d'Edmond Forestié, la liste des interventions, des œuvres proposées à la lecture des académiciens, on demeure étonné de cette passion pour l'histoire, la poésie et l'éthique. Citons, presque au hasard, le titre de quelques-unes des conférences. Ainsi, en 1745, au lendemain de sa fondation, la Compagnie entend une communication sur l'enthousiasme et l'imagination dans l'ode, elle goûte encore des compositions en vers des académiciens, une ode sur le crépuscule, une autre sur l'envie. L'histoire n'est pas oubliée. Des confrères lisent leurs œuvres au fur et à mesure de leur avancement : ainsi fait, pour son Histoire ancienne des Francs, Pierre du Roy ; de même, pour Histoire du Grand Condé, l'abbé de Monville, membre associé. C'est cependant la morale qui, au même degré que la poésie, passionne nos confrères du passé ; des dissertations sur la modération dans les désirs, par Jean-Baptiste de Natalis, trésorier de France, sur l'homme trompé par son ambition, par Jean Lonjon de La Prade, conseiller à la Cour des aides, témoignent de cette dilection.

Cette faveur pour les belles-lettres qui conjuguent histoire, poésie et littérature, dans laquelle l'Académie de Montauban ressemble, comme une sœur, à l'Académie Française, se retrouve dans les thèmes mis en concours. Car nos confrères du XVIII^e siècle, mus par ce souci du bien public déjà évoqué, désireux de communiquer largement la flamme qui les anime, ouvrent leurs portes en créant deux concours. Décernés en séance publique lors de la fête de Saint-Louis, ils concernent la poésie et l'éloquence. En 1749, par exemple, l'éloquence s'essaie de répondre à la question de *Pourquoi le sage est-il ému par les calomnies ?* et la

³⁸ Contribution Jacques Carral

poésie s'exprime, en 1750, à propos de *la destruction des monuments publics par les Barbares*.

En mars 1750, l'Académie songe à faire éditer un nouveau Recueil. En juillet, elle décide de souscrire deux billets à ordre au profit de l'imprimeur pour un montant total de 900 livres garantis sur les biens de l'Académie et les biens personnels des académiciens. Le 19 août, il est décidé de convertir en rente au profit de l'épouse de l'imprimeur la somme empruntée (qui avec les intérêts s'élèvent maintenant à 1000 livres). En 1752, après avoir réglé deux cents livres elle s'engage à rembourser le solde sous forme de deux règlements de quatre cents livres dans les quatre ans qui viennent. L'abbé de Latour désapprouve ces arrangements et refuse de payer. Il écrit au secrétaire, du Bernoy faisant état de ses charges financières liées à l'achat d'une maison, pour dire qu'il n'est pas en mesure de payer sa quote-part pour le remboursement de cette dette.

Durant les années 1751 à 1760, un tiers des académiciens fondateurs décède et est remplacé³⁹. D'autres, inscrits sur la liste officielle des membres de l'Académie, appelés loin de Montauban ne participent plus à ses travaux (comme Jean-Jacques Lefranc de Pompignan, ses frères Jean-George et Louis) ou encore sont absents comme l'intendant Lescalopier qui n'a jamais assisté de sa vie à une seule séance. Après la mort en 1762 de Mgr de Verthamon qui était le plus ferme soutien de l'Académie, le déclin semble s'amorcer. Le dernier compte rendu de la séance publique du 25 août qui figure dans le registre des délibérations est celui de l'année 1763. Ce jour-là les académiciens présents sont au nombre de 11. C'est un tournant pour l'Académie. De hautes personnalités de l'administration et de la magistrature succèdent à des écrivains. Font leur entrée entre 1757 et 1760 à l'Académie, deux intendants, au premier président de la Cour des aides et un lieutenant-général mais on ne trouve pas trace dans les archives de l'Académie de leur participation

L'Académie s'installe entre routine et déclin (1760-1777)⁴⁰

Selon Robert Garrisson, l'Académie est indifférente à la situation de Montauban : *Montauban, riche, actif, vivant, prospère encore, mais qui commence déjà à pressentir, à ressentir les durs effets du traité de Paris et de la perte du Canada, du déclin de la navigation sur le Tarn, de la concurrence d'autres villes plus vite et bientôt mieux équipées, les méventes, les faillites qui menacent, tout à l'heure le chômage, un paupérisme effrayant. Dans le monde et la France, partout les signes, les symptômes d'un des plus profonds bouleversements de l'histoire. De tout cela, l'Académie de Montauban ne se soucie pas.* Ecrit-il, mais sans doute est-il d'une rigueur excessive car - même un peu tardivement- elle s'ouvre progressivement à de nouvelles préoccupations.

La tendance amorcée à la fin des années 1750 se poursuit. D'autres membres fondateurs, de Pradal, Jean-Jacques de Verdusan, Jacques Dubreil) disparaissent et sont

³⁹ Sièges 6 (1751) Pierre Desombes remplace Antoine de Natalis
Siège 9 (1753) Gabriel Gaujac de Saint-Hubert, chevalier remplace d'Aumont (1752)
Siège 21 (1752) Jean-Louis de Carrère, avocat remplace Jean-Baptiste Massip
Siège 23 (1755) Antoine Ricouard d'Hérouville, lieutenant général remplace Duclos
Siège 1 (1757) Antoine Chaumont de la Galaisière, intendant remplace de Lamoignon de Montlaur
Siège 15 (1760) Amable-Gabriel Malartic de Montricoux, Pr. président à la cour des Aides remplace Forestier
Siège 7 (1760) Charles-André de Lacoré, intendant (*) (1759) remplace Cahusac
Siège 3 (1760) Armand Teulière remplace le Comte de Miran
Siège 27 (1760) François Marquoy remplace l'Abbé Pradal

remplacés par des personnalités de première importance⁴¹ mais qui ne participent pas ou peu aux activités de la compagnie. D'année en année, les séances publiques du 25 août se succèdent avec le même cérémonial et le même contenu : messe le matin et séance l'après-midi avec au programme le panégyrique de Saint Louis par un éminent ecclésiastique invité spécialement par l'Académie, la remise des prix d'éloquence et de poésie (souvent réservés pour insuffisance de qualité des œuvres proposées) complétée par la lecture de celles qui sont couronnées et de quelques pièces de vers ou de prose par des sociétaires.

Les thèmes qu'ils abordent marquent parfois un souci de modernité. Celui en particulier de la cause des femmes semble intéresser les académiciens. En 1761, Marqueyret tente de répondre à la question : *Si les femmes ne se signalent pas plus souvent dans les Beaux-Arts et par de grandes entreprises, faut-il s'en prendre à leur nature ou à l'éducation qu'on leur donne ?* ; en 1761, Bernard Teulières s'inscrit en faux contre la maxime suivante : *Que les femmes, en formant le Goût, corrompent les Mœurs* ; en 1767, Saint-Hubert tente de répondre à la question : *D'où vient la supériorité que les femmes ont sur les hommes dans un certain genre d'écrire ?* ; en 1771, l'abbé Bellet, dans un *Essai sur l'Éducation des personnes du sexe* démontre que l'on ne s'occupe pas assez sérieusement d'un objet si important.

Quelques événements marquants pour la cité donnent un peu de nouveauté comme la visite du Maréchal de Richelieu, gouverneur de Guyenne, le 4 septembre 1760, au cours de laquelle l'abbé de Latour adresse un compliment au nom de la compagnie au Duc qui est admis en qualité de membre associé.

A l'occasion du décès de membres de la famille royale, les services funèbres et les éloges se multiplient : le 20 février 1766, l'Académie fait célébrer un service funèbre pour le repos de l'âme du Dauphin, décédé le 22 septembre 1765, en l'église Saint-Jacques et, la semaine suivante, tient une séance particulière en l'hôtel de ville, durant laquelle l'abbé Bellet prononce l'éloge funèbre du Dauphin et Saint-Hubert lit une ode en dix strophes sur la mort de ce prince ; lors de la séance publique du 25 août 1768, l'Abbé Bellet fait l'éloge⁴² de la princesse Marie Leczinska, femme de Louis XV, décédée en juin ; il en est de même à la mort du roi Louis XV, en 1774. Le 21 juin, après avoir assisté le matin, dans l'église Saint-Jacques, à un service funèbre pour le repos de l'âme du Roi, l'Académie se réunit l'après-midi en séance publique ou cours de laquelle l'abbé Bellet prononce *L'Éloge de Louis XV, roi de France et de Navarre, surnommé le Bien-Aimé* et De Saint-Hubert récite des vers, qui expriment les regrets de la France sur la mort de Louis XV et en même temps les espérances que donnent les premiers actes de Louis XVI.

Progressivement s'installe le cérémonial formel de la réception de nouveaux membres calqué sur celui de l'Académie française. Une séance est organisée spécialement à cet effet. Elle est l'occasion de brillantes dissertations par les récipiendaires et d'éloges des académiciens défunts. Lord d'une séance publique, tenue le 9 avril, est reçu Morel de Mons de Villeneuve, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Piémont, élu à la place de Temple de Saint-Béar. Après l'éloge de ce dernier prononcée par l'abbé Bellet, De Mons de Villeneuve remercie l'Académie puis disserte sur *La Fortune des Arts dans le cours des âges*.

⁴¹ En 1764, le nouvel évêque du diocèse de Montauban, Le Tonnelier de Breteuil ; en 1776, l'intendant De Terray et le Premier président de la Cour des aides, M. De Pullignieu.

⁴² L'Académie fit imprimer les éloges historiques de la princesse Marie, reine de France, et de Stanislas, roi de Pologne, prononcés par l'abbé Bellet. : Montauban, veuve Teulières, imp.; Ch. Crosilhcs, lib., 1768, in-8° de 92 pages.

Le 25 septembre 1762, l'Académie déplore la perte de Michel de Verthamon, évêque de Montauban qui avait beaucoup fait pour asseoir la réputation de la Compagnie. Il avait prévu de léguer par un codicille à l'Académie les fonds nécessaires pour fonder durablement le prix de l'Académie d'un montant annuel de 250 £ qu'il avait fondé en 1744 mais, ayant omis de le rédiger, sa famille ne se sentit pas tenu par cet engagement. Après quelques hésitations, elle renonce à engager un procès contre les héritiers indécis, ayant appris que l'abbé de Latour se proposait de faire donation de 5 000 £ pour le maintien de ce concours.

Le 4 juin 1764, Le Tonnelier de Breteuil, nouvel évêque de Montauban, arrivant dans sa ville épiscopale, est, dès le 8, reçu par l'Académie. Il est élu en remplacement de Mgr de Verthamon tandis que Maurès de Malartic de La Devèze, capitaine au régiment provincial de Montauban, est élu pour remplacer Jacques Dubreil.

En 1767, par un souci tardif de conserver pour la postérité ses travaux les plus remarquables et les faire connaître au public, l'Académie décide de publier un troisième volume de *Mélanges*. Le secrétaire perpétuel est chargé de réunir les travaux lus de 1751 à 1755 qui doivent composer ce recueil⁴³. Mais ce travail d'aboutit pas bien que le libraire de l'Académie ait annoncé sa parution prochaine.

L'année suivante, le 2 août, l'Académie perd son secrétaire perpétuel, Blazy de Bernoy, qui depuis vingt-quatre ans remplissait ses fonctions avec une grande régularité. Il est remplacé par l'abbé Bellet, déjà secrétaire et trésorier.

En Année 1773, avec beaucoup de retard l'Académie fait graver, par Viviers, pour remplacer les armes de Mgr de Verthamon, un nouveau coin qui portait cette inscription : EX MUNIF. VIRI ACADEM. DD. BERTRANDI DE LA TOUR, DECAN. ECCLES. MONTALBAN. MDCCLXXIII.

En 1775 et 1776, l'Académie perd six de ses membres, Jean-Louis de Carrère fils (1775) d'Escorbiac de Lustrac (1775), Pierre Du Roy (1776), d'Escorbiac de Lustrac (1776), Montlausur de La Mothe de Vabre (1776) et l'abbé Bellet (1776), son secrétaire-général à qui l'abbé de Latour succède dans ces fonctions. Ils sont remplacés par Jean-Amans Lade, avocat à la Cour des Aides, Terray, intendant de la généralité; de Pullignieu, premier président de la Cour des Aides ; Choson de Lacombe, président à la Cour des Aides, et le comte d'Esparbès, maréchal de camp, commandant en Guyenne. Au cours de l'Assemblée publique du 25 août de ces deux années, sont lus l'éloge des académiciens disparus et ceux nouvellement reçus, après leurs remerciement, présentent une communication. C'est ainsi qu'Jean-Amans Lade, en 1775, disserte sur les « Rapports constants du règne des Lois et de l'empire des Lettres » et que de Pullignieu fait un discours sur « l'Amabilité ».

⁴³ Voici le titre de ceux qui furent acceptés : L'Empire des Lettres, discours par l'abbé Bellet ; Injustice des soupçons élevés contre l'Empire des Lettres, par le même ; L'influence du Génie sur le Goût, par le même ; D'où vient la supériorité que les femmes ont sur les hommes dans un certain genre d'écrire, par Saint-Hubert ; Union de l'Esprit des Lettres avec l'Esprit de Gouvernement, par Carrère fils ; Fable allégorique, par Saint-Hubert ; Intérêt que nous avons à cultiver les Lettres, par d'Escorbiac Lustrac ; Le Génie des Poètes et des Orateurs, par de Bernoy ; Vers de Louis Le Franc de Saint-Clair sur sa vie, avec son portrait, dans les Jardins anglais. Ses traductions, très connues et estimées, ont été souvent rééditées, notamment celle des Nuits d' Young ; Observations sur le reproche qui a été fait à Boileau de manquer de sentiment par l'abbé Bellet. La France rendant grâce à Dieu de la conservation du Roi par de Pradal, conseiller ; Éloges d'Antoine Lagarouste, de Raymond de Fouillac, par Cathala-Coture ; Causes de la rareté apparente ou réelle du Génie, par l'abbé Bellet ; Éloges historiques de Natalis, Massip, Duclos, Galabert d'Aumont, La Mothe-Montlausur, de Caulet, de Cahusac, Forestier, du chanoine Pradal et du comte de Miran, par l'abbé Bellet.

Sont élus en 1776, en qualité d'académicien, le Comte d'Esparbès à la place de l'abbé Bellet et comme associés, le Maréchal de Mouchi à la place du marquis de Chauvelin et M. de Regenhac à la place de Fréron. Le 3 juin L'abbé Teulières est proposé pour succéder à l'abbé Bellet comme secrétaire perpétuel. C'est finalement l'abbé de Latour qui est désigné, l'abbé Teulières le suppléant en tant que de besoin.

Ces nombreux changements dans la composition de l'Académie et peut-être aussi le nouvel état d'esprit qui progressivement émerge dans la société française en ce début du règne de Louis XVI vont donner un nouvel élan à la Compagnie et apporter à ses activités de la nouveauté.

Timides efforts de renouvellement et de modernité (1777-1789)⁴⁴

Dès l'année 1777, les travaux académiciens changent de cap et ce, de manière relativement abrupte. Finies les odes aimables, terminées les considérations plaisantes sur le roman, abandonnées les églogues virgiliennes ou les discours héroïques, les confrères se vouent, comme le font à la même époque, leurs collègues d'autres compagnies, à la réalité pure et dure. Le mot d'ordre devient : Intéressons-nous à l'économie ! Et surtout à l'agriculture. Pourquoi cette soudaine passion ?

L'agriculture, certes, est la principale activité du royaume de France à cette époque, le mouvement des Physiocrates l'installe dans le courant de la mode. N'oublions pas que nombre de ces académiciens possèdent des propriétés terriennes, nobles et magistrats de la Cour des aides gèrent, au-delà de leurs fonctions militaires, administratives et financières, un important patrimoine foncier. Leur attraction pour les fruits de la terre s'analyse donc en termes doubles d'un intérêt particulier et d'un indéniable intérêt public. Ainsi, faut-il comprendre le sujet de maintes communications dispensées dans le cénacle mais, surtout, les prix d'agriculture du meilleur mémoire sur un sujet imposé ayant trait à la vie rurale.

Considérez quel est le thème proposé en 1787: il s'agit bien, pour le candidat, de déterminer les inconvénients et les avantages de la culture du blé de Turquie, c'est-à-dire du maïs. Or, chacun sait ici de quelle utilité a été, et est encore de nos jours, le maïs dans notre Sud-Ouest. En 1789, le sujet imposé par nos confrères du passé concerne les mines de Haute-Guyenne, leur nature, l'intérêt qu'il convient d'apporter à leur exploitation et si celle-ci ne peut nuire aux productions de surface ; sujet sans doute naïf en regard de nos connaissances actuelles, mais qui correspond parfaitement aux préoccupations de la fin du XVIIIe siècle, quand s'amorce le démarrage industriel de la France. En dehors de ces thèmes mis au concours d'agriculture, les travaux de la Compagnie sont axés sur la production rurale, l'on aperçoit une dissertation sur la luzerne, une autre sur la manière de préparer le chanvre, une troisième sur la noblesse de l'agriculture.

Dans le même temps que fut créé ce prix d'agriculture, le souci des académiciens pour la morale publique ne se dément guère, au point qu'ils inscrivent, dans la réalité, leur volonté de faire régner les bonnes moeurs. La preuve en est dans ces deux prix de vertu décernés, chaque année depuis 1778.

⁴⁴ Contribution de Janine Garrisson (voir note 5)

La vérité force à dire que cet effort de renouvellement ne résulte pas d'une volonté concertée de l'Académie mais d'une initiative personnelle de son secrétaire perpétuel, l'abbé Bertrand de Latour⁴⁵, doyen du chapitre de Montauban. Il est né en 1701 à Toulouse. Esprit original et indépendant, il est d'abord évangéliste au Québec puis prédicateur à Paris avant de devenir, en 1740, chanoine à Montauban. Il est l'un des trente membres fondateurs de l'Académie. D'esprit très indépendant, il est très prolifique, d'une grande érudition et publie beaucoup. Sa bibliothèque personnelle, qu'il lègue à la ville est à l'origine de la bibliothèque municipale de Montauban⁴⁶

Au début de 1777, sentant peut-être sa fin prochaine, - il a alors 76 ans - il informe ses confrères qu'il confirme son intention *de laisser un fonds à l'académie pour un prix d'agriculture et pour d'autres objets utiles à la religion et à l'humanité*. MM. Besombes, Marquyret, de Verthamon et Teulières s'étant rendu au domicile du doyen, rendent compte de leur entretien lors de la séance extraordinaire du 28 février :

« M. de Latour leur a dit qu'il voulait consacrer la somme de 100 livres pour un prix qui sera délivré annuellement le 3e du mois de mai dans une séance publique qui sera tenue dans la principale salle de l'Hôtel de Ville, à l'auteur d'un ouvrage qui sera jugé le plus utile au progrès de l'agriculture soit par les vues nouvelles qu'il pourra proposer, soit par les instructions qu'il renfermera, l'académie demeurant maîtresse ou de proposer un sujet fixé ou de laisser les auteurs le choix de la matière ; qu'il voulait encore consacrer une pareille somme de 100 livres pour servir de dot ou d'augmentation de dot à deux filles de laboureur ou d'agriculteur domicilié dans les paroisses qui composent la communauté de Montauban, à chacune desquelles on délivrera ledit 3 mai de chaque année la somme de cinquante livres sur le certificat de bonne vie et mœurs et de profession de la religion catholique ; [.....] et qu'à cet effet il fut célébré ledit jour du 3e mai de chaque année une grande messe dans l'église paroissiale de St Jacques de la présente ville pour demander à dieu qu'il répande ses grâces sur l'agriculture et sur ses productions et que cette messe soit suivie d'une brève exhortation relative aux devoir chrétiens des laboureurs et des agriculteurs. »

L'Académie ayant accepté cette donation avec reconnaissance, ses délégués se rendent chez M. de Latour et reviennent accompagnés du frère François Régis de la congrégation des écoles chrétiennes qui remet à l'Académie la somme de cinq mille livres. Ce don est constaté par une délibération consignée sur le registre de l'Académie. Quelques semaines plus tard, l'Abbé de Latour décide d'ajouter 1000 £ aux 5 000 déjà donnés afin de permettre de verser une troisième prime de 50 € aux jeunes filles vertueuses des paroisses de Montauban. Ces fonds sont placés auprès de diverses institutions dont la Ville de Montauban et la Cour des aides. Ce sont les intérêts de ces placements qui constitueront les sommes versées pour les prix d'agriculture et de vertu.

De 1778 à 1789, la séance publique du 3 mai consacrée à l'agriculture est organisée annuellement selon le cérémonial voulu par le donateur. Les prix de vertu sont régulièrement attribués à des jeunes filles de Montauban ou de ses environs. Il n'en est pas de même du prix d'agriculture qui, à deux reprises, est réservé faute de contributions de qualité. En 1778 et 1779, l'abbé de Latour participe à cette séance. En 1778, il prononce un sermon sur l'agriculture à la messe du matin et l'après-midi, présente une dissertation sur l'histoire des fêtes consacrées à l'agriculture dans tous les pays. L'année suivante, il donne, peu avant sa

⁴⁵ Ecrit aussi La Tour. Voir notice dans le DdM, p. 185 et 186.

⁴⁶ Voir sur le point la partie relative à la Société des Sciences et des Arts du Lot séante à Montauban p.

mort en janvier 1780, une dernière contribution ayant pour thème le cas que font les anciens de l'Agriculture.

En 1779, le prix d'Agriculture est attribué pour une traduction en vers d'une partie du 1^{er} livre du *Praedium rusticum*, du P. Vanière, à M. de Rouilhac de Clusaud, procureur du Roi au bureau des finances de la généralité de Limoges et associé ordinaire de la Société royale d'agriculture de cette ville. En 1780, le sujet retenu relève de la pratique agricole. Il s'agissait de déterminer «Quelle est l'eau la plus propre à la végétation ? ». C'est L'abbé Bertholon, prêtre de Saint-Lazare, professeur de théologie au séminaire de Béziers et membre de l'Académie de cette ville, qui a obtenu le prix. L'année suivante, on propose aux candidats à nouveau une traduction de l'ouvrage de père Vanière, mais cette fois d'un passage du 2^e livre. Il n'y a pas moins de vingt concurrents. C'est un professeur de Toulouse qui reçoit le prix. En 1782 et 1783, c'est à nouveau l'abbé Bertholon qui est lauréat en répondant à une question sur les causes qui produisent les insectes dans le blé et particulièrement le charançon ainsi qu'un sujet sur la taille de la vigne⁴⁷. En 1790, la séance du 3 mai n'a pas lieu. Les prix de vertu sont décernés à l'occasion de celle du 25 août et le prix d'Agriculture n'est pas attribué. La séance de l'après-midi est l'occasion pour plusieurs sociétaires de lire des dissertations sur l'Agriculture. Leur compétence sur le sujet semble bien limitée. Leur approche est surtout littéraire, historique ou morale⁴⁸. On note cependant deux communications de Marqueyret, l'une sur le trèfle, en 1778 et une autre sur la préparation du chanvre en 1779.

Treize nouveaux Académiciens ordinaires sont élus entre 1777 et 1787. Ils sont presque répartis également entre ecclésiastiques⁴⁹, et magistrats ou officiers⁵⁰. Ils ne sont en fait que douze parce que Mgr Colbert de Castlehill, évêque de Rodez, bien qu'élu n'a jamais pris séance et n'a donc pas participé aux travaux de la Compagnie. Une nouvelle tendance s'affirme durant cette période : l'Académie, à l'exception de Mgr de Colbert, n'élit plus de personnalité de haut rang. Cela s'avère utile car au début de cette période, l'effectif des académiciens qui participent effectivement à ses travaux est au plus bas. En 1786, faisant le constat que ses membres ne sont jamais plus de dix en séance, particulièrement en été pour examiner les œuvres envoyées par les candidats aux différents prix de l'Académie, ses membres mettent en place un système de jetons de présence financé par les fonds qu'a donnés à la compagnie l'Abbé de Latour pour le prix d'Agriculture et le prix de vertu.

⁴⁷ Sans que E. Forestié puisse nous donner de plus amples informations sur les lauréats des concours des années suivantes, il nous en donne les sujets : 1784 : Pourquoi le charbon attaque-t-il le Blé ? Quels sont les moyens d'y remédier ? 1785 : Culture et plantation des Arbres fruitiers. 1786 - 1^{er} Prix: La Lune influe-t-elle sur les végétaux ? - 2^e Prix: Traduction en vers français des 190 premiers vers du 1^{er} livre du poème des *JARDINS*, du P. Rapin. 1787 et 1788 : Déterminer les inconvénients et les avantages de la culture du blé de Turquie. 1789 et 1790 : 1° Sur la nature et les différentes espèces de mines exploitables dans la Haute-Guyenne; 2° sur le degré d'intérêt et d'encouragement qu'il convient d'accorder à leur exploitation; 3° sur les moyens de faire valoir avantageusement quelques-unes de ces mines, sans nuire à la valeur de certaines productions territoriales.

⁴⁸ 1779 : Durban : La Noblesse et les Avantages de l'Agriculture ; 1780 : Lade : La Noblesse de l'Agriculture, cet art si précieux à l'humanité ; L'abbé Teulière : La Simplicité et l'Innocence qui caractérisent les mœurs de la campagne avec le Faste et la Corruption des villes ;

⁴⁹ Ecclésiastiques : Prévost de La Caussade (Bernard), chanoine (1777) ; Seignelay Colbert de Castlehill, évêque de Rodez (1782) ; 1785 De Verdier de Port de Guy (Guillaume), chanoine (1785) ; Duroy de Chaumareix (Jean), chanoine (1785) ; De Gouttes (Marie-Joseph), chanoine (1785) ; Lombard (Marie-Antoine), principal de collège (1780) ;

⁵⁰ Magistrats ou gens de justice : De Broca (Louis-Charles), conseiller à la cour des aides (1780) ; De Labrousse de Veyras (Jean), conseiller au parlement de Toulouse (1785) ; De Satur (Michel-Isaac), conseiller à la cour des aides (1786).

Officiers civils ou militaires : Cazabonne de La Jonquière (Nicolas), avocat-général à la cour des aides (1777) ; Durban (Jacques), ancien capitaine d'infanterie, trésorier de France (1778) ; Dupuy-Montbrun de Grangers, lieutenant-colonel d'infanterie (1780) ; De Molières (Jacques-Antoine), lieutenant de vaisseau (1787) .

Autres signe de renouvellement (mais est-ce signe de modernité ?), l'Académie, durant cette période a changé deux fois de protecteur. Le Comte de Saint-Florentin, Duc de la Vrillière, protecteur de l'Académie à sa création, décède en 1777. Lui succède le Comte de Maurepas qui décède à son tour en 1781. L'académie élit alors pour le remplacer le Baron de Breteuil, neveu de l'évêque de Montauban, Le Tonnelier de Breteuil, en 1783. Elle change aussi par deux fois de secrétaire perpétuel : Après la mort de l'abbé Bellet, en 1776, l'abbé de Latour lui succède l'année suivante, remplacé par l'abbé Teulières, trois ans plus tard.

La principale innovation de cette période est la modification intervenue en 1786, du régime et du nombre des académiciens non-résidants. A l'origine, ils étaient au nombre de dix et étaient nommés « académiciens-associés » ; en 1786, leur nombre est porté à 30 par une ordonnance royale du 25 mai et reçoivent la dénomination d'« Académiciens-correspondants ».

Les Académiciens-associés (antérieurs à 1786) et les Académiciens-correspondants (à partir de 1787)⁵¹ ne sont pas tous des inconnus. Dans la liste des « associés » figuraient de hauts personnages (Le duc de Richelieu, le Marquis de Mirabeau, le Duc de Nivernais, l'ancien intendant De Gourgue, le Maréchal Mouchy, ...). Le recrutement des « académiciens-correspondants » visait surtout, lui, des personnes connues du public uniquement en raison de leurs publications. Ils étaient originaires d'un peu toute la France. Les élections ont commencé dès 1778 et se sont intensifiées en 1786 et 1787, dès que le principe de la création de cette nouvelle catégorie de membre a été considéré comme acquis. En tout, c'est une vingtaine de nouveaux académiciens qui ont été nommés sous ce nouveau régime. Le dernier élu a été Barrère de Vieuzac, du parlement de Toulouse, membre de

⁵¹ D'après les informations recueillies dans *Le Calendrier national, civil et militaire du département du Lot* pour l'année 1791.

ACADÉMICIENS ASSOCIÉS :

DE NIVERNAIS, de l'Académie française.

DE CLARIS, ancien premier président de la chambre des comptes de Montpellier.

DE GOURGUE, ancien intendant de Montauban.

CHINIAC DE LABASTIDE, anc. lieutenant au bailliage d'Uzerche.

Le maréchal DE MOUCHY.

L'abbé MASSOL, ancien chanoine d'Alby.

DE GRANDVAL, ancien procureur général au Conseil supérieur d'Artois.

DE CHAUMAREIX.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS :

Elus en 1787 (selon Forestié mais en réalité plus tôt) :

CHINIAC DE LABASTIDE, avocat au Parlement de Paris.

L'Abbé VITRAC, ancien Principal du collège de Limoges.

DE ROULHAC, Procureur du Roi au Bureau des Finances de la Généralité de Limoges.

Le baron DE MARGUERITE, de l'Académie de Nîmes.

Dom CARRIÈRE, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît.

L'Abbé RUILHIÉ, curé de Saint-Pierre, à Cahors.

L'Abbé Roi, censeur royal.

L'Abbé SOLAVIE.

COURET DE VILLENEUVE, imprimeur à Orléans.

DE CRIGNON, écuyer.

TAVERNE, écuyer, avocat au Parlement de Toulouse.

L'Abbé DOURNEAU.

L'Abbé DE LUBERSAC, vicaire-général du diocèse de Troyes.

Le R. P. Hyacinthe SERMET, religieux Carme déchaussé, de l'Académie des Sciences de Toulouse.

L'Abbé DE VERDIER, curé de Mirabel, au diocèse de Cahors.

L'Abbé CARRÉ, professeur d'éloquence au collège de Toulouse.

BARRÈRE DE VIEUZAC, avocat au Parlement, de l'Académie des Sciences.

Dans une autre liste (p. 304), il ajoute trois autres noms : Collignon (1788), Mermet, Emmanuel (1789), Dalles, Marie-Joseph (1790) qui auraient été élus postérieurement à 1787. Le registre manuscrit de l'Académie qui ne semble avoir dépouillé Forestié donne des informations différentes.

l'Académie des sciences. Il est impossible de savoir qu'elle aurait été l'impact de cette innovation sur le fonctionnement de l'Académie puisque celle-ci a cessé d'exister de fait dès 1792. Néanmoins, le nombre de demandes enregistrées en peu de temps pour faire partie de celle-ci, témoigne de sa réputation, sinon de son rayonnement intellectuel.

Qu'il s'agisse des sujets des concours d'éloquence et de poésie ou des lectures règlementaires faites par les sociétaires eux-mêmes le jour de la séance publique de la Saint-Louis, l'appréciation sur la modernité croissante de l'Académie doit être nuancée. Les sujets qui relèvent de l'opportunité politique ou des préoccupations morales dominantes des classes sociales à auxquelles appartiennent nos académiciens sont encore les plus nombreux. On observe cependant quelques tendances nouvelles. Les concours de poésie de 1777 et 1778 ont des sujets qui manifestent la connivence de l'Académie avec le pouvoir royal : « Le zèle de Louis XVI pour la religion et les bonnes mœurs », ou encore : « Eloge de Louis Dauphin, père de Louis XVI ». On voit émerger malgré tout un certain goût pour l'histoire sous la forme de dissertations sur des personnages plus ou moins célèbres : le chancelier Michel de l'Hospital (1782) ; le cardinal Georges d'Amboise, ministre d'Etat sous Louis XII (1783) ; le chancelier Seguier (1784) ; le cardinal Georges d'Amboise (1785) ; Jean-Jacques Le Franc, marquis de Pompignan (1786) ; Jean de La Valette-Parisot, grand-maître de l'Ordre de Malte (1789).

Quand serait-il advenu si la Révolution n'avait pas apporté soudain des changements plus radicaux ? Cela est une autre histoire.

*La fin de l'Ancienne Académie*⁵²

En 1789, après trente-trois élections entre 1745 et 1787, l'Académie est au complet avec trente membres « ordinaires » auxquels il faut ajouter les membres « associés ». Dans la réalité, les académiciens actifs sont beaucoup moins nombreux. Sur ces trente membres, neuf au moins ne siègent pas, ne siègent plus ou seulement de façon occasionnelle⁵³. La lecture des procès-verbaux des séances des années 1780 nous montre que les présents étaient toujours moins de 10.

La composition de l'Académie a peu évolué tout au long de ces quarante-cinq ans. Les magistrats et les gens de justice y sont toujours les plus nombreux (12) et la Cour des Aides en fournit un contingent important (9) : le Premier président en fonction et son prédécesseur, un président et un ancien président, un ancien avocat-général et quatre conseillers honoraires ou en activité. Les ecclésiastiques, avec neuf représentants dont un archevêque et deux évêques et plusieurs chanoines ou vicaires, forment le second groupe le plus important. Viennent ensuite cinq militaires dont deux en retraite, deux intendants dont un en retraite et deux trésoriers de France. On peut remarquer que si, comme à l'origine, l'évêque du diocèse de Montauban et le Premier président de la cour des aides sont membres de l'Académie, il n'en est pas de même de l'intendant de la Généralité, Victor de Frimond. En fonction depuis

⁵² Contribution de Jacques Carral

⁵³ Deux académiciens n'ont jamais siégé : Jean-George Lefranc de Pompignan, Archevêque de Vienne ; Gaspard Lescalopier, Ancien intendant de la généralité de Montauban de 1740 à 1756. Trois autres ont siégé à l'Académie plus ou moins brièvement mais ont été appelés à d'autres charges loin de Montauban : Antoine Chaumont de la Galaizière, intendant de la généralité de Strasbourg ; Amable de Malartic, Président du Conseil souverain du Roussillon à Perpignan ; Jean-Vincent de Malartic de Ladevèze, Maréchal de camp à Nancy. Trois ne résidaient plus à Montauban depuis plusieurs années mais pouvaient participer plus ou moins occasionnellement aux travaux de l'Académie : Nicolas Cazabonne de la Jonquière procureur au présidial d'Agen depuis 1780 (on sait qu'il fut directeur de l'Académie en 1785) ; François Choson de Lacombe, receveur des finances à Villefranche-de Rouergue ; Jean de Labrousse de Veyrasset, commis des requêtes au Parlement de Toulouse. Un n'a jamais siégé : Charles Seignelay de Colbert, évêque de Rodez qui a été élu en 1782.

1783, il n'est cependant pas membre de l'Académie, alors qu'entre cette date et 1787, sept nouveaux académiciens ont été admis⁵⁴.

On sait peu de choses sur les derniers mois qui ont précédé la fin de l'Académie de Montauban. D'après Emerand Forestié, elle a tenu une assemblée publique le 3 mai 1789 où elle décide de reporter l'attribution des prix du concours d'agriculture à l'année suivante et décerne un prix de vertu à deux jeunes filles des paroisses de Léojac et de Saint-Martial. Il affirme aussi qu'elle s'est réunie à nouveau en Assemblée publique, le 25 août pour l'attribution du prix du concours d'éloquence (mais qu'il n'y eut pas de lauréat) et de celui de poésie.

Il semble qu'en 1790, elle tienne à nouveau sa séance publique de la Saint Louis, le 24 août, pour l'attribution des prix des concours d'agriculture, de vertu, d'éloquence et de poésie mais que les prix de vertu⁵⁵ ont été attribués mais pas les autres. Il s'agit probablement de la dernière réunion de l'académie. E. Forestié se demande même si cette séance s'est réellement tenue car il a trouvé la trace de l'annonce de celle-ci mais pas son compte rendu. Le dernier directeur de l'Académie a été l'abbé de Gouttes.

De décembre 1789 à septembre 1790, l'édifice institutionnel sur lequel repose l'existence professionnelle et le statut social de nos académiciens s'effondre en quelques mois. Le 22 décembre 1789, c'est un décret portant création des Départements qui, de fait, entraîne la suppression des Généralités et donc de leur administration autour des intendants. Le 16 et le 24 août 1790, ce sont deux décrets qui réorganisent le système judiciaire ; le 12 juillet et le 24 août, deux décrets qui modifient profondément l'organisation civile de l'église de France et enfin, le 7 septembre 1790, un décret supprimant les Cours des aides.

Face à ces réformes qui remettaient en cause leurs convictions profondes et leurs conditions d'existence, la plupart des académiciens connaissent de grandes difficultés et leur destinée est profondément affectée par la Révolution.

Quatre Montalbanais n'étaient plus à Montauban depuis plus ou moins longtemps, Jean-George Lefranc de Pompignan⁵⁶, Jean-Vincent de Malartic de Ladevèze⁵⁷, son frère, Amable de Malartic⁵⁸ et Jean de Labrousse de Veyras⁵⁹ et cinq autres, étrangers à la ville,

⁵⁴ La moyenne d'âge des membres de l'académie est comprise entre 59 et 60 ans. Le plus âgé est l'intendant Lescalopier (83 ans), le plus jeune est Louis-Charles de Broca, conseiller à la Cour des aides, il a 35 ans. Même si certains académiciens sont encore frères (les Teulières ou les Malartic) ou père et fils (les de Broca), le recrutement est beaucoup moins familial qu'un demi siècle plus tôt et l'origine géographique des académiciens s'est élargie. Sur vingt-six dont le lieu de naissance est connu, seulement quatorze sont nés à Montauban ; six sont originaires des provinces du grand Sud-Ouest, cinq d'une autre province du Royaume et un est né à l'étranger (Charles Seignelay de Colbert, né en Ecosse).

⁵⁵ Les deux dernières délibérations portées sur le registre de l'Académie décident de l'attribution de ces prix de vertu à deux jeunes paysannes méritantes de Montauban. Elles sont datées du 7 juillet et du 6 août 1790.

⁵⁶ Membre actif de la société littéraire, il n'a jamais siégé mais a toujours marqué de l'intérêt pour les travaux de l'Académie. En 1789, il était âgé de 74 ans. D'abord évêque du Puy en 1743 puis Archevêque de Vienne en 1774, il réside en 1789 à Paris et à Versailles, dès le début des Etats-généraux car il est député du clergé dauphinois. Il est brièvement président de l'assemblée nationale puis ministre de Louis XVI mais il décède en décembre 1790 à Paris.

⁵⁷ Membre actif de la société littéraire, il n'a jamais siégé mais a toujours marqué de l'intérêt pour les travaux de l'Académie. En 1789, il était âgé de 74 ans. D'abord évêque du Puy en 1743 puis Archevêque de Vienne en 1774, il réside en 1789 à Paris et à Versailles, dès le début des Etats-généraux car il est député du clergé dauphinois. Il est brièvement président de l'assemblée nationale puis ministre de Louis XVI mais il décède en décembre 1790 à Paris.

⁵⁸ Agé de 60 ans, il a été élu à l'Académie en 1759, il est peu probable qu'il ait continué à siéger après 1774, date de sa nomination aux fonctions de Président du Conseil souverain du Roussillon. En mars 1789, il participe à l'assemblée de la Sénéchaussée de Villefranche de Rouergue pour nommer les députés de la noblesse aux Etats-Généraux. Incarcéré un temps à Toulouse, dans l'ancien couvent de la visitation en 1793, il se retira ensuite dans sa famille à Montauban.

l'avaient quitté depuis longtemps (Gaspard Lescalopier, Nicolas Cazabonne de la Jonquière, Antoine Chaumont de la Galaizière, Charles Colbert-Seignelay de Castlehill, François Choson de Lacombe)

Les vingt-et-un académiciens qui résidaient à Montauban en 1789 et participaient plus ou moins régulièrement aux travaux de l'académie n'ont pas tous connu le même sort. Beaucoup de ceux qui n'étaient pas né à Montauban ou dans ses environs immédiats ont quitté la ville pendant la Révolution pour se réfugier dans leur famille ou sur leurs terres. Ils sont partis de Montauban « sans laisser d'adresse » et quelques-uns furent inscrits, sans doute à tort, sur la liste des émigrés et leurs biens furent confisqués. Cela fut le cas pour cinq ecclésiastiques qui refusèrent de prêter serment : Marie-Joseph de Gouttes, chanoine à Montauban, originaire de Revel, Marc-Antoine Lombard, prêtre de la congrégation des Doctrinaires principal du collège de Montauban qui se réfugia à Verfeil-sur-Seye, commune où il est né pour y exercer les obscures fonctions d'adjoint à l'agent municipal, Jean Duroy de Chaumareix, né à Vars, en Corrèze, archidiacre à Montauban, l'Abbé Antoine-Bernard Teulières, professeur au collège de Montauban qui se retira dans sa famille à Peyrusse, en Aveyron, Bernard Prévost de la Caussade, curé de Falguières, originaire de Castelsarrasin, qui a disparu de Montauban pendant la période révolutionnaire.

Certains magistrats connurent le même sort en particulier Dominique-Antoine de Pullignieu, dernier titulaire de la charge de Premier président de la Cour des aides qui était originaire de Lyon. Au début de la Révolution, il se retira à Toulouse chez sa fille mais fut brièvement inquiété au moment de la Terreur et fut emprisonné au couvent de la Visitation. Libéré, il put rejoindre Lyon pour une retraite plus paisible.

D'autres Montalbanais se retirèrent dans leurs domaines sans faire parler d'eux durant la Révolution. Ce fut le cas de l'avocat François Marquyret, âgé de 63 ans, de Jacques-Antoine Molières, âgé de 43 ans, officier de marine en retraite. Ce fut sans doute aussi le cas des plus anciens, les conseillers à la Cour des aides honoraires Jean de Broca et Jean Lonjon de la Prade, âgés de 74 et 73 ans au début de la Révolution. Mais on ne dispose que de peu d'informations à leur sujet. On sait que le premier mourut en 1791 et que le second n'avait plus siégé à l'Académie depuis 1746. Il en est de même de Jacques Durban, né en 1726 à Montauban, Trésorier de France, d'Antoine de Savignac, né en 1717 à Montauban, président honoraire de la Cour des aides et, en raison sans doute de leur âge, ils n'ont pas été inquiétés.

Plusieurs académiciens ont cependant directement participé aux événements de la période révolutionnaire à Montauban. Bien sûr, chacun a dû choisir son camp. En schématisant, car les clivages ont évolué tout au long des années 1789-1795, on peut les séparer en deux camps. Parmi les « royalistes », « aristocrates », « ultra », « réactionnaires » etc...les dénominations sont nombreuses, on peut mentionner Jean-Amans Lade⁶⁰, L'abbé Guillaume Nicolas de Verdier de Port, Bernard Armand Teulières⁶¹et parmi les

⁵⁹ Etait natif de Montauban mais la famille était originaire du Bourbonnais. Il connut un sort beaucoup plus tragique. A la suppression du Parlement de Toulouse où il est commis aux requêtes, il se fixe à Moulins. Que fit-il exactement, on ne sait ? mais il fut condamné à mort et guillotiné.

⁶⁰ né probablement à Rodez, âgé 48 ans en 1789, est Trésorier de France. Il est élu à l'Académie en 1775. Procureur de la commune de Montauban que dirige le Marquis de Cieurac, il joua un rôle dans les troubles du 10 mai 1790 qui opposèrent des manifestants royalistes à la Garde-Nationale et provoqua la mort violente de plusieurs gardes. Il tenta en vain d'obtenir à Toulouse des renforts contre les patriotes de Bordeaux venus au secours de ceux de Montauban. Dans l'épuration qui a suivi, il n'a dû son salut qu'à une fuite momentanée à Rodez. Sous la Terreur, on instruisit le procès des principaux membres de la municipalité Cieurac. Il fut incarcéré pendant presque un an et n'eut la vie sauve qu'avec la chute de Robespierre.

⁶¹ né en 1736 à Montauban, est avocat. Il est le frère de l'Abbé Teulières, secrétaire de l'Académie. Il est également membre de l'Académie depuis 1760. Second consul de Montauban en 1785, adjoint au maire l'année

« républicains », Charles de Broca⁶² et Isaac de Satur, tous deux anciens conseillers de la Cour des Aides, nés à Montauban, membres de l'Académie, le premier depuis 1780, l'autre depuis 1786, peuvent être qualifiés, selon l'expression de Daniel Ligou « d'homme[s] de loi rallié[s] à la Révolution ». Mais les deux académiciens qui eurent les responsabilités les plus importantes durant la Révolution furent deux militaires, officiers supérieurs, Jean-Jacques d'Esparbès⁶³ et Jean-François Dupuy-Montbrun⁶⁴. Leur nom est plus particulièrement associé aux événements du 10 mai 1790.

Après les troubles de la Révolution, neuf des anciens académiciens ont retrouvé une activité alors que neuf sont décédés, dont un guillotiné (Labrousse de Veyrazet et un mort en prison (Le Tonnelier de Breteuil) et que sept ont pris leur retraite ou se sont retirés de la vie publique. Six ont retrouvé une activité proche de celle qu'ils avaient avant la Révolution⁶⁵.

Trois se sont « reconvertis » : Le chanoine de Gouttes, durant les dernières années de sa vie a été conservateur de la bibliothèque municipale de Montauban en gestation ; le Maréchal de camp Malartic de Ladevèze, devenu prêtre en 1802, est entré au grand séminaire de Nancy en qualité de Supérieur-Econome puis en devient le directeur. Il consacre alors sa fortune personnelle à l'agrandissement du séminaire et à la création d'une école secondaire. Quant à Charles Seignelay de Colbert, l'ancien évêque de Rodez, émigré en Angleterre, il devient en 1808 le secrétaire particulier de Louis XVIII, également en exil dans ce pays.

Trois seulement des académiciens de l'Ancien régime vont pouvoir participer en 1795 et 1796 à la naissance d'une nouvelle société savante et assureront ainsi une certaine continuité⁶⁶.

suivante, il préside en cette qualité, en décembre 1788, l'assemblée générale convoquée pour l'élection des députés aux Etats-Généraux. Il est nommé officier municipal en février 1790. Il est destitué après les événements du 10 mai, et, avec ses deux frères, trouve refuge à Peyrusse (Aveyron) dans la propriété de famille.

⁶² Charles de Broca, devenu « le citoyen Dubroca » pendant la période révolutionnaire, fut un temps président de l'assemblée du premier arrondissement de Montauban, tandis qu'Isaac de Satur, d'abord élu officier municipal en février 1790, est, en mars 1791, procureur syndic du directoire du district de Montauban. Le 2 octobre 1796, membre de l'administration centrale du Lot il, signe un « Appel aux Montalbanais qui veulent empêcher le renouvellement de leur municipalité. »

⁶³ Jean-Jacques d'Esparbès, né à Montauban en 1720, avait sous ses ordres en 1790 la 20ème division militaire, comprenant le Lot, l'Aveyron, le Gers. Il avait été élu à l'Académie en 1776. Le 10 mai, il fait, en qualité de gouverneur militaire du district de Montauban, tous ses efforts pour atténuer les effets de ce tragique événement et permettre aux patriotes de reprendre la direction de la ville. Les historiens sont d'accord sur ce point mais sont partagés sur ses véritables motivations (hésitation, opportunisme, convictions politiques, sens militaire du devoir,...). Malgré son âge, il accepte ensuite, en juin 1792, les fonctions de Gouverneur général de Saint-Domingue, au moment où monte la révolte des esclaves. Mais cette mission est de courte durée : dès octobre 1792, se trouvant en désaccord avec les commissaires civils, il est contraint de démissionner et de rentrer en France. Mis en accusation en 1793, il est cependant acquitté par le tribunal révolutionnaire. Après ce dernier épisode de sa longue carrière militaire, il se retire dans son château de Bardigues

⁶⁴ François Dupuy-Monbrun est né à Saint-André-de-Vézins, en Rouergue, en 1746. Il est élu à l'Académie en 1780 et en a été un membre actif et assidu. A la fin du mois de mars 1790, il remplace M. de Preissac au commandement général de la garde nationale montalbanaise. Le 10 mai, la partie catholique de la population de Montauban provoque des troubles et tente de prendre d'assaut la mairie. Cinq gardes nationaux sont tués, cinquante-cinq « patriotes » emprisonnés. Dupuy-Montbrun, dans ces échauffourées a manqué de perdre la vie. Devenu maréchal de camp, il est élu par les électeurs du département du Lot, en septembre 1791, parmi les députés à l'Assemblée législative. Il est le seul élu pour le district de Montauban. Il meurt de maladie, en mars 1792, à l'âge de 46 ans. En avril, la garde nationale montalbanaise fit célébrer un service dans l'église cathédrale pour son ancien commandant général où l'on honora « la mémoire de cet homme vertueux, qui consacra presque tous les moments de sa vie au service de la Patrie. »

⁶⁵ Deux ecclésiastiques : l'Abbé Teulières redevient professeur au collège de Montauban, Lombard, ancien principal du collège de Montauban, est chargé en 1798, des mêmes fonctions à Villefranche de Rouergue. Quatre magistrats : Charles de Broca, en 1809, est nommé juge au tribunal civil de Montauban et en devient le vice-président en 1811, jusqu'en 1827, année où il prend sa retraite, Lade est nommé juge au tribunal civil de Montauban en 1803, Isaac de Satur, après la révolution prêta serment comme juge au tribunal d'appel d'Agen, et Nicolas Cazabonne de la Jonquièrre, devient président de la cour d'appel d'Agen. Il sera l'une des personnalités les plus en vue de cette ville durant l'Empire et la Restauration.

⁶⁶ Amans Lade, Jacques Antoine de Molières et Isaac Satur

Quels jugements sur l'Ancienne Académie de Montauban ?

L'Ancienne Académie a été jugée sévèrement par la plupart des historiens du XIXe et du XXe siècle. Deux communications données à l'Académie par Robert⁶⁷ et par Janine Garrisson⁶⁸ (l'une en 1963 et l'autre en 1992) font l'inventaire des principaux griefs à son encontre.

Pour Robert Garrisson, l'Académie est une institution étrangère à la ville qui en est le siège, une Compagnie très aristocratique et très fermée :

On dirait qu'elle n'est ni tout à fait de son temps ni tout à fait de sa ville, qu'elle tourne le dos à son temps comme à sa ville, qu'elle n'est pas plus une société littéraire (je veux dire intelligente, du moins ayant le goût de l'intelligence) qu'une société montalbanaise (je veux dire une émanation de la ville, en communion de pensées et de sentiments avec la ville).

Son recrutement, l'idée qu'elle a d'elle-même, ses tendances et ses préférences, ses façons, son comportement, tout concourt à faire de l'Académie de 1763 ce quelque chose de factice, de pompeux, de puérilement vaniteux qui rappelle le Bourgeois Gentilhomme, bien plus que l'honnête homme et le Montalbanais de ce temps.

Dans l'ensemble, peu de Montalbanais (on les écarte ou ils s'écartent d'eux-mêmes), peu de bourgeois montalbanais (on les compte sur les doigts de la main), encore moins de marchands, seulement deux ou trois ecclésiastiques natifs de la ville, et deux ou trois avocats (Antoine Forestié, Jean-Baptiste Massip, Armand Teulières), juste ce qu'il faut pour qu'on puisse parler avec éloquence, dans les harangues solennelles, de la grande et parfaite égalité académique.

Par contre, hauts magistrats et grands fonctionnaires, les gens de robe, Conseillers de l'Election, du Bureau des Finances, du Sénéchal, magistrats de la Cour des Aides surtout. L'Académie est leur chose, leur salon, un salon très distingué, très solennel, très aristocratique, très fermé.

Un salon de hauts fonctionnaires en résidence à Montauban, vingt sur trente membres, sauf erreur, la plupart étrangers à la ville, un salon de gens de robe, nobles ou anoblis de fraîche date, vivant entre eux, à l'écart et comme en marge de la ville, cela veut dire aussi, en ce temps, les prétentions, l'esprit de corps, les vanités du rang, le goût du faste, l'ostentation.

« Ce sont des gens de robe, très forts en sciences juridiques, assurément, mais, je le crains, ils ne savent rien d'autre, et rien ne les intéresse en dehors de leur profession, rien sinon leurs titres, leurs prérogatives, leur rang dans le monde, et la considération des gens de qualité.

Comme ils aiment se flatter, se cajoler, s'encenser les uns les autres. Que de beaux éloges académiques, que de louanges, que d'hyperboles ! Comme ils sont heureux de pouvoir appeler à eux des personnes de condition : tel noble marquis, tel Premier

⁶⁷ Robert Garrisson, « 1763 -1863 -1963 : Petits propos sur le Montauban d'autrefois et le Montauban d'aujourd'hui », RAM 1963, pp.107 et suivantes

⁶⁸ Janine Garrisson : voir note 5

Président du Parlement de Toulouse, tel neveu d'un Contrôleur général, tel petit-fils de ministre, ou très haut et très puissant seigneur Louis-François-Armand de Vignerod du Plessis de Richelieu, duc de Fronsac et de Richelieu, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Maréchal de France, Gouverneur de la province de Guyenne, lequel, soit dit entre nous, dut bien s'amuser en lui-même, du panégyrique qu'on lui fit (6 septembre 1759), étant fort homme d'esprit, et par ailleurs très familier compère et ami d'un certain Arouet de Voltaire.

Comme ils prennent fait et cause pour tout ce qui est grand et haut placé et surtout, bien sûr, pour Nosseigneurs de la Cour des Aides, quand les intérêts ou les prétentions de la noble Cour sont en jeu !

Mais il faut dire ici l'affaire des lanternes : il s'agit, vous le savez, d'un épisode du long conflit qui opposa la Cour à l'Intendant Lescalopier.

A défaut d'une honnêteté scrupuleuse, c'était, cet Intendant, un homme plein d'idées. Il avait eu, entre autres, un beau jour ou peut-être une sombre nuit l'idée d'améliorer l'éclairage des rues dans la bonne ville de Montauban ; éclairage, paraît-il, fort médiocre. Les premières lanternes, installées en 1732, étaient rares. L'Intendant jugea qu'elles devaient être plus nombreuses et mieux réparties.

Seulement les donneurs d'avis ne sont pas les donneurs d'argent : ces beaux projets, qui exigeaient quelques taxes supplémentaires, soulevèrent des oppositions, celles de la Municipalité notamment, ce qui se conçoit, et puis surtout celles de la Cour des Aides.

La Cour des Aides, brouillée avec l'Intendant, fit feu des quatre pieds, lança manifeste sur manifeste, rendit arrêts sur arrêts, disant que Montauban était peuplé d'honnêtes gens, que les honnêtes gens se couchent tôt, n'ont pas pour habitude de courir les rues pendant la nuit. Il n'était nul besoin d'augmenter les tailles, aides et subsides, pour développer un éclairage qui suffisait largement. Ce serait un encouragement aux sorties nocturnes, un danger évident pour la morale et les bonnes mœurs ; au surplus, eux-mêmes, gens de condition, quand il leur advenait de sortir le soir, avaient toujours devant eux un ou deux laquais qui les éclairaient. Et l'Académie aussitôt d'emboîter le pas, de renchérir, de rédiger, d'une plume agressive, pétition sur pétition contre l'Intendant et ses lanternes, approuvant très solennellement et en beau langage, justifiant en raison et par Aristote, toutes les augustes sottises qu'avaient dites ces Messieurs de la Cour des Aides. »

L'appréciation de Janine Garrisson est beaucoup plus nuancée :

Disons le plus explicitement, notre Compagnie était au XVIIIe siècle fort aristocratique, comptant jusqu'à un quart de représentants du clergé et parmi les plus prestigieux l'évêque, des chanoines et des prêtres ; elle comportait encore de nombreux nobles, tant d'épée que de la robe, c'est-à-dire de la fonction publique. Le Tiers-Etat, non pas le grand absent mais presque réduit à la portion congrue, figure par quelques cinq avocats et administrateurs. Rarement l'on vit un professeur, rarement l'on vit un industriel ou un commerçant. L'Académie est close aux manieurs d'affaires, aux banquiers, aux entrepreneurs, elle est close aux protestants mais ceux-là, même convertis, existent seulement par le négoce et la fabrique, la loi royale ne leur permet pas d'autres activités au sein de la cité.

L'intérêt vient de ce que les statuts de l'Académie indiquent fort clairement les motivations comme les perspectives de cette institution. Les unes et les autres sont également suggérées par le contenu des conférences, le thème des discussions et les sujets mis aux différents concours dotés de prix en argent.

Certes, l'on vise à établir la cohésion d'une élite sociale qui se reconnaît, s'autoreconnaît, partagent les mêmes intérêts et les mêmes préoccupations. Mais l'on dépasse cet objectif quelque peu corporatiste puisque l'Académie, comme ses multiples consœurs de province, souhaite participer du «bien public», notion chère aux élites du XVIIIe siècle, en propageant la culture à travers la cité. Les académiciens de Montauban, comme leurs confrères de l'extérieur, s'intéressent passionnément à la vie de leur ville, voire de leur région. Ils appartiennent, au-delà de leurs fonctions, à des conseils d'administration, celui de l'hôpital, celui du collège ; ils interviennent dans la vie publique. Propagation de la culture, désir d'éclairer les autres, volonté encore d'être utile à la société, même si cette société se trouve, de par leurs choix, limitée à un groupe relativement mince de notables.

CHAPITRE 3

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET DES ARTS DU LOT SEANTE A MONTAUBAN (1795-1808)^o

Les orientations de la Société au XIXe siècle⁶⁹

Une nouvelle appellation, Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres, changée en 1867 pour celle d'Académie des Sciences, Belles Lettres, Arts, [...] traduit les préoccupations de la Compagnie, finalement assez semblables à celles du XVIIIe siècle. L'éventail s'ouvre, protestants et catholiques apprennent à cette école dont les statuts refusent, dans les discussions, toute aigreur ou colère à vivre ensemble, à s'apprécier. L'activité pour le bien public à l'intérieur du périmètre urbain se fait presque dévorante. Que l'on en juge ! L'Académie aide à la fondation de la bibliothèque municipale, à la création du musée d'histoire naturelle, elle organise la parution d'un recueil Le Recueil agronomique, visant à instruire les agriculteurs de méthodes nouvelles. Elle accueille même Jules Michelet, cet historien quelque peu sulfureux, comme membre correspondant marquant ainsi le peu de goût de la majorité des académiciens d'alors pour le Second Empire.

Curieusement, sans rupture, la société académique du XIXe siècle compense ce que sa mère du XVIIIe siècle avait de frileux, de timide. La seconde préférerait ouvertement les belles lettres à la science, l'éloquence et la poésie aux cabinets de physique ou d'histoire naturelle, ce qui ne fût pas le cas de nombre de ses sœurs au siècle des Lumières.

Les débuts de la nouvelle Société savante⁷⁰

Le décret du 8 août 1793 de la Convention nationale a supprimé les sociétés littéraires et les académies. Cette réforme, voulue dès 1790, a tardé à être traduite formellement au plan législatif. Dès le début de la Révolution, la cause semblait entendue pour l'Académie française, car la plupart des écrivains acquis aux idées des Lumières considérait qu'elle était un obstacle à la liberté d'expression et de création des auteurs. En même temps, elle était pour eux le symbole même de la tutelle de l'État sur les productions littéraires et des privilèges de classe de la noblesse. La décision a cependant été retardée car les positions étaient divergentes sur le sort à réserver à l'Académie des Sciences. Certains conventionnels considéraient, en effet, qu'en jouant un rôle de coordination, d'échange et de contrôle des travaux de recherche des savants, elle était utile et devait être maintenue. Quand le débat qui concernait le devenir des grandes académies nationales fut tranché, il scella le destin des académies de province qui, dans les faits, avaient toutes cessé de siéger depuis 1790.

Le président du tribunal révolutionnaire qui a condamné Lavoisier avait déclaré de façon abrupte que « *La République n'a pas besoin de savant* », mais ce n'était pas l'avis majoritaire des conventionnels qui décidèrent de créer sur de nouvelles bases un « parlement des savants » ayant pour mission de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences. La constitution du 5 fructidor de l'an III (22 août 1795), dans son article 298, crée un institut national qui est chargé des fonctions antérieurement dévolues aux académies de

⁶⁹ Contribution de Janine Garrisson -Mme Janine Garrisson a été reçue à l'Académie le 3 février 1992 par Robert Guicharnaud. Sa réponse est publiée dans le RAM 1992, pp. 223 et suivantes. Une part importante de celle-ci est consacrée à l'histoire de l'Académie.

⁷⁰ Contribution de Jacques Carral

l'Ancien Régime⁷¹. L'article 300 dispose que les « *citoyens ont le droit de former des sociétés libres pour concourir aux progrès des sciences, des lettres et des arts* ». Par un décret du 25 octobre 1795, elle crée l'Institut de France et en définit l'organisation.

C'est dans ce cadre que, cette même année, une nouvelle société savante se crée à Montauban sous la dénomination de *Société des sciences et des arts du département du Lot séante à Montauban*⁷². L'astronome montalbanais, Chrysostome Duc-Lachapelle⁷³, en est le principal promoteur. Pendant la Révolution, connu au loin et apprécié, son observatoire était le centre de réunion de tous les hommes distingués que possédait la Ville, qui formèrent le noyau de cette nouvelle Société.

Le règlement de la Société est adopté le 23 brumaire an V. Elle est composée de trente membres répartis en deux classes⁷⁴ : sciences (12 membres) et belles-lettres (18 membres). Trois membres seulement de l'ancienne académie en font partie : Amans Lade, Jacques Antoine de Molières et Isaac Satur. Aux quinze membres résidants montalbanais s'ajoutaient quinze associés correspondants, parmi lesquels des personnages illustres tels l'astronome Lalande, le ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, le comte de Lacepède, le poète Millevoye, ou encore le général Bonaparte, Premier Consul, nommé pour la section des sciences et des arts, lors de la séance générale du 1^{er} floréal an IX (21 avril 1801). Il est accordé, pour les réunions, une salle à l'Hôtel de Ville, un terrain pour la création d'un jardin botanique et une subvention. Ce jardin peut être considéré comme l'embryon et le symbole de l'action scientifique menée par la Société montalbanaise auprès du monde agricole.

En 1802 (règlement du 3 floréal an X), est instituée une troisième classe, celle de l'agriculture et commerce. Chacune des classes (sciences et arts mécaniques, lettres et beaux-arts, agriculture et commerce) doit en principe être composée de 15 membres résidants et de 15 membres associés correspondants. Entre 1802 et 1804, une douzaine de nouveaux membres sont recrutés dans la classe " agriculture et commerce "⁷⁵.

La Société se réunit chaque mois et tient à l'hôtel de ville, une séance publique annuelle qui n'est pas convoquée à date fixe mais dont l'organisation varie peu d'une année à l'autre. Quand le préfet du Lot, M. Bailly est présent, il prononce le discours d'ouverture (en 1803 et 1806). Sinon, cette mission incombe au directeur en fonction (il n'y a pas de président à cette époque). Ensuite, les secrétaires de chacune des trois sections présentent leur rapport annuel d'activité, puis l'on procède à la remise du ou des prix annuels aux lauréats des concours qu'elle organise. Les sujets sont proposés tout à tour par les trois sections. Si, pour une année, il n'y a pas de lauréat pour un sujet donné, celui-ci est à nouveau proposé l'année

⁷¹ Article 298. - Il y a, pour toute la République, un institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences

⁷² La liste des membres fondateurs de cette société se trouve dans *L'Annuaire du Tarn-et-Garonne* de l'année 1848, dans une note de bas de page d'une notice biographique consacrée à Duc-Lachapelle se trouvant à la fin du volume, pages 58 et 59 ; celle de l'an XII (1804) se trouve dans la communication du président Alexandre de Broca, *Histoire de l'Académie de Montauban*, publiée dans le *Recueil de l'Académie* de 1867. Voir la liste des membres fondateurs en annexe 1

⁷³ Voir le site de l'Académie, dans la rubrique « dossiers et documents » l'article de Norbert Sabatié consacré à Duc-Lachapelle

⁷⁴ Les mots « classes » et « sections » ont pratiquement la même signification. C'est un sous-groupe spécialisé dans un ensemble de disciplines plus ou moins vaste

⁷⁵ Voir la liste en annexe

suivante⁷⁶. La deuxième partie de la séance est consacrée à diverses communications par les sociétaires ou des associés-correspondants (au moins cinq ou six communications, parfois plus) sur des sujets très variés.

Ce sont pratiquement toujours les mêmes sociétaires qui prennent la parole en séance : Duc-Lachapelle, Poncet-Delpech père et fils, Bénédic-Prévost, l'abbé Aillaud, Robert de Fonfrède et France-Lagravière. Certains étaient des poètes comme l'abbé Aillaud⁷⁷, d'autres étaient des scientifiques comme Bénédic-Prévost et Duc-Lachapelle.

Ce dernier donne, devant les membres de la Société, de nombreuses communications sur des sujets relatifs à l'astronomie et à la physique. Il manifeste aussi son intérêt pour les lettres. Il a la volonté de mettre à la portée du plus grand nombre le moyen de s'instruire, en installant une bibliothèque municipale, la dotant d'ouvrages et obtenant des subventions. Il est aussi un administrateur très actif de la Société : il en est le vice-directeur à plusieurs reprises et en devient le directeur à la séance du 1^{er} pluviôse de l'an XIII. Il le restera en 1806 et 1807, ayant déjà occupé cette fonction dans les années 1800.

Les travaux d'Isaac-Bénédict Prévost sur la carie du blé⁷⁸

Isaac-Bénédict-Prévost, lui, attirera l'attention de ses confrères avec ses travaux sur la carie du blé⁷⁹. Genevois d'origine, de confession calviniste, il est venu à Montauban en 1777 pour y être précepteur. Il avait à peine vingt-deux ans. Fidèle " lieutenant " de Duc-Lachapelle, il est secrétaire de la section des sciences et plusieurs fois directeur trimestriel de la Société. Il est de santé fragile et cesse toute activité entre 1803 et 1804, ce qui ne l'empêche pas de se livrer à des recherches expérimentales, en particulier sur la question de la carie du blé. Il reprend un sujet qui avait déjà été proposé pour le concours d'agriculture en 1784, par l'ancienne Académie et que proposera, dès 1797 Jean-Pierre Robert Fonfrède, pasteur, également membre de la Société.

Durant les premières années de ses travaux, il a l'intuition que la carie du blé est une plante microscopique qui commence à se développer à l'air libre, puis pénètre dans le blé. Il complète ses recherches pour tenter de trouver un remède à la carie. Il présente un mémoire sur ce sujet qui, après avoir été reçu favorablement à Genève, est présenté le 23 janvier 1807 à la Société de Montauban. Sa communication reçoit un vif succès et l'assemblée décide de l'envoyer immédiatement à l'Institut de France qui était chargé d'évaluer l'intérêt des avancées de la Science.

Duc-Lachapelle qui était membre correspondant de l'Institut envoie un exemplaire à son collègue et ami, l'astronome Lalande, afin de soutenir les travaux de Bénédic-Prévost.

⁷⁶ Les sujets sont très variés : « L'influence des mœurs sur les talents » ; « Les phénomènes électriques ramenés aux lois générales des fluides » ; « Quel est pour les femmes, le genre d'éducation le plus propre à rendre les hommes heureux en société ? » ; « Éloge de M. Jean de La Valette-Parisot, grand maître de l'ordre de Malte », etc

⁷⁷ HISTOIRE DE L'ACADÉMIE DE MONTAUBAN, DISCOURS PRONONCÉ par M. De BROCA, Président de la Société, dans la séance publique du 27 juin 1867, RECUEIL DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE TARN-ET-GARONNE. MONTAUBAN, IMPRIMERIE FORESTIÉ NEVEU, RUE DU VIEUX-PALAIS, 23. 1868. PP. 42 et suivantes

⁷⁸ Contribution de Jacques Carral

⁷⁹ Isaac Bénédic Prévost, *Mémoire sur la cause immédiate de la carie ou charbon des blés, et de plusieurs autres maladies des plantes, et sur les préservatifs de la carie* (Paris : Bernard, 1807)

Le procès-verbal des séances de l'Académie des sciences du 9 mars 1807 fait état de la réception du manuscrit, précisant qu'il est « *accompagné de plusieurs échantillons de carie* ».

Tessier et Louis-Augustin-Guillaume Bosc, rattachés à la section d'économie rurale de la classe des sciences, sont nommés commissaires. Tessier est un agronome réputé qui a occupé des postes importants sous l'Ancien Régime (il a été directeur du domaine royal de Rambouillet où il a mené une série d'expériences sur le blé)

Malheureusement, Lalande décède soudainement le 4 avril 1807 sans qu'il ait été de nouveau fait mention des observations du Genevois à l'Institut. La Société des sciences du Lot séante à Montauban perd ainsi son soutien à Paris. Les Montalbanais qui comptaient sur le crédit de ce membre influent de l'Institut pour faciliter la lecture du mémoire et pousser la candidature de Bénédicte Prévost pour une nomination comme correspondant de l'Institut, sont inquiets pour lui. Le 17 août de la même année, un nouveau mémoire exposant les conclusions de Prévost quant aux traitements à opérer sur le blé pour préserver les récoltes du parasite est lu à la Société de Montauban. L'assemblée vote une nouvelle fois son envoi à l'Institut et décide en outre de financer l'impression des travaux de Bénédicte « *afin que l'agriculture pût profiter le plus tôt possible de ces heureuses découvertes* ».

Une semaine plus tard, les commissaires Tessier et Bosc font part de leurs conclusions sur le premier mémoire de Prévost devant l'assemblée des académiciens. Le *Mémoire sur la cause immédiate de la carie*⁸⁰ est vivement critiqué pour l'absence de référence aux savants qui l'ont précédé dans l'étude de cette maladie. Leur rapport est accablant pour Prévost, qui vit très mal le peu de considération que l'on a pour son travail. Il écrit à son ami Duc-la-Chapelle le 30 septembre 1807 pour l'informer des conclusions des commissaires : « *Nous avons enfin le rapport sur la première partie du Mémoire. La Commission était composée de M. Tessier, rapporteur, et de M. Bosc. Ce M. Tessier est l'auteur, à ce qu'il paraît, d'un long article sur la carie, qui est dans le tome II du Dictionnaire d'agriculture de l'encyclopédie méthodique, que je ne connaissais pas, et que, par conséquent, je n'ai pas cité.* »

Bénédicte-Prévost ne deviendra jamais correspondant de l'Institut, ayant compris sans doute que du point de vue des membres de cette institution il n'était pas imaginable qu'un naturaliste amateur puisse découvrir le cycle parasitaire de la carie du fond de sa province. Malgré cet échec douloureux, il demeura pour la Société de Montauban un savant éminemment reconnu.

À partir de 1803, la Société organise également des concours destinés aux jeunes Montalbanais dans les diverses disciplines académiques (mathématiques, lettres, géographie, dessin, etc.). Les prix sont dotés par la ville de Montauban qui y consacre d'abord 300, puis 500 francs à partir de 1807. En 1805, il est procédé à la remise des prix aux collégiens à l'issue de la séance publique annuelle. Les années suivantes, ce sera au cours d'une séance spéciale. Ces séances annuelles sont l'occasion d'expositions de peinture, de concerts ou encore, comme en 1805, d'une expérience de chimie sur l'hydrogène.

Mais son activité ne se limite pas à l'organisation de concours. Sur plusieurs projets et affaires du moment, elle joue le rôle actif de conseil auprès des autorités. En l'an X (1802),

⁸⁰Prévost, Bénédicte : *Mémoire sur la cause immédiate de la carie ou charbon des blés et de plusieurs autres maladies des plantes, et sur les préservatifs de la carie* [1807]

elle rend un avis scientifique au préfet sur la manière de combattre une épizootie qui décime le cheptel du département. Elle contribue également à la création de la bibliothèque communale de la ville de Montauban et donne également un avis sur le projet de canal latéral à la Garonne.

La Société contribue à la création de la bibliothèque municipale de Montauban⁸¹

Le projet de création d'une bibliothèque publique est né avant la Révolution. Le 7 décembre 1779, peu avant sa mort, le chanoine Bertrand de Latour, curé de Saint-Jacques, doyen du chapitre cathédral et secrétaire perpétuel de l'Académie de Montauban depuis 1777, a légué sa bibliothèque (10 000 livres) et sa maison de la rue des Soubirous aux Frères des Écoles chrétiennes.

Quelques années plus tard, sa bibliothèque est ouverte au public (le 26 mars 1787), par décision du supérieur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Aux livres du chanoine, ont été ajoutés peu après ceux ayant appartenu à des bibliophiles tels Charles Le Goux de La Berchère (archevêque de Narbonne) et Monseigneur de Bauveau (archevêque de Toulouse)⁸². Elle fonctionne jusqu'au 21 décembre 1791, date à laquelle les Frères sont expulsés de leur maison, en même temps qu'étaient supprimés les couvents de la ville. Dans cette courte période, elle s'accroît grâce à des crédits municipaux annuels, à des dons privés et des dons d'État. Le 5 octobre 1792, la municipalité décide le transfert de la bibliothèque dans la chapelle de la Congrégation, rue des Soubirous (dépendance de la cathédrale).

En 1797, intervient la toute nouvelle Société⁸³, qui propose à la ville que soit transférée cette bibliothèque dans la chapelle de la Maison commune, c'est-à-dire dans l'ancien palais épiscopal devenu Hôtel-de-Ville (aujourd'hui Musée Ingres). Elle fait valoir que « *Cette bibliothèque se consume sans fruit et sans utilité, servant de pâture aux insectes qui la rongent* ». Ce transfert sera réalisé mais la bibliothèque ne sera pas ouverte au public. Le 20 janvier 1802, un procès-verbal dressé par la police fait le constat qu'une partie des ouvrages a été volée. Il faudra attendre une année supplémentaire pour l'on s'occupe de cet entassement d'ouvrages toujours inutiles. Dans une séance de la Société du 1^{er} pluviôse de l'an XI (21 janvier 1803), Duc-Lachapelle déclare qu'« *ayant été chargé par le préfet du département de faire réunir dans l'édifice de la bibliothèque de la Ville tous les livres qui se trouvent déposés à l'ancienne cathédrale, il demande qu'une délibération soit prise à cet égard* ». Duc-Lachapelle et la Société s'emploient à concrétiser enfin le projet de bibliothèque publique voulue par la ville et le préfet.

Le legs du chanoine de La Tour est finalement transféré en 1805. Le Conseil municipal décide la création d'un poste de bibliothécaire et d'un autre de garçon de salle. La bibliothèque est enfin accessible au public les mardis, jeudis et samedis, sauf en vendémiaire (septembre-octobre) et brumaire (octobre-novembre). Elle est réorganisée par l'abbé Marie-Joseph de Gouttes, lui aussi ancien membre de l'Académie de Montauban qui en est le

⁸¹ Contribution de Christian Stierlé

⁸² Elle contenait, dès l'origine, des manuscrits tels que *Histoire de Montauban*, par Perrin de Grandpré ; *Journal du siège de 1621*, par Martin ; *Histoire du Quercy*, par Dominici ; *Poésies* (en langue d'oc) de Jean de Valès ; plus tard s'ajoutera le *Journal des observations astronomiques*, de Duc-Lachapelle, etc. Il y avait aussi un incunable représenté par un magnifique exemplaire : *La Chronique de Nuremberg* (1493), dans sa reliure aux armes de Plantavit de La Pauze, évêque de Lodève. Et encore de beaux livres des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles (environ 250 volumes), des bibles, des œuvres d'écrivains, quelques rares livres de musique ancienne, etc., etc

⁸³ Voir le registre des délibérations municipales pour la période d'août 1796 à juin 1797, folio 175

premier bibliothécaire. Il procède au reclassement des collections et à l'incorporation de livres provenant des confiscations et des envois des dépôts parisiens. La bibliothèque municipale ne sera inaugurée officiellement que le 18 juin 1812, sous la magistrature de Duc-Lachapelle (maire de 1811 à 1813). Entre temps était né le département de Tarn-et-Garonne et la Société des sciences et arts du Lot séante à Montauban était devenue la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.

Sa contribution au projet de création du canal latéral à la Garonne⁸⁴

La Société s'engage aussi aux côtés de la ville de Montauban dans le projet de canal latéral à la Garonne, particulièrement dans l'épisode de la lutte qui l'oppose à Moissac pour tenter d'infléchir le tracé de ce canal. Dans cette affaire, elle apporte à la ville toute son expertise technique et scientifique afin de faire prévaloir la solution favorable aux intérêts de Montauban.

Le 19 fructidor de l'an X (6 septembre 1802), après-midi, le Conseil municipal de Montauban se réunit dans la grande salle de l'hôtel de ville. Sont présents les citoyens Saint-Geniès, maire, président, Duc-Lachapelle, membre de l'Institut national, France-Lagravière, propriétaire, Bergis, ingénieur, Périès-Labarthe, propriétaire, Dubois cadet, négociant, Julia oncle, propriétaire, Couderc aîné, entrepreneur, Capmas, homme de loi, Lagarrigue, commissaire de police, Mialaret, juge, Locrate, homme de loi, Chaulet, négociant, Malleville, propriétaire, Robert, propriétaire, Constans fils, propriétaire, Derey, notaire, Vialettes-Mortariou fils, négociant et Crosilhes, juge suppléant.

Le Conseil est informé que le gouvernement projette l'ouverture du canal de Toulouse à Moissac. Le rapporteur précise que le « *canal serait bien plus utile au commerce en général, si, au lieu de le diriger vers Moissac on le dirigeait vers Montauban. Il ajoute que Montauban mérite la préférence, par sa population beaucoup plus importante, par l'étendue de son commerce, [...] Il conclut de tous ces motifs que, si la ville de Montauban se donnait les soins nécessaires pour faire parvenir ses réclamations au gouvernement, qui ne demande qu'à être éclairé sur tout ce qui intéresse la prospérité publique, il n'y a pas de doute qu'elles fussent bien accueillies. En conséquence il demande qu'il soit nommé des commissaires, pour examiner sa proposition et faire un rapport au conseil en cette matière.* »

« *Cette proposition, ayant été mise aux voix, a été adoptée ; et les citoyens Duc-Lachapelle, Robert, Constant-Tournier, Bergis et Cinfraix, ont été élus membres de cette commission.* »

Le 25 fructidor de l'an X (12 septembre 1802), c'est-à-dire seulement 6 jours après la réunion du conseil municipal, la société des sciences et des arts du département du Lot, séante à Montauban, se réunit à son tour et délibère.

L'extrait des registres de la section des sciences rapporte : « *Le président annonce qu'il est instruit que l'inspecteur général du canal du midi a été chargé de faire un rapport sur les moyens d'exécution d'un canal qui prolongeât celui du Midi jusques à Moissac. Il rappelle que plusieurs membres de la société ont déjà présenté des plans et des mémoires relatifs à un autre projet, qui consisterait à faire aboutir ce canal à Montauban ; et il pense que dans la circonstance présente la Société doit renouveler ses efforts pour faire sentir la préférence que l'on doit pour l'intérêt général, accorder à ce dernier projet, et démontre les*

⁸⁴ Contribution de Mariano Marcos

difficultés presque insurmontables qu'on rencontrerait si l'on voulait suivre toute autre direction.

La proposition est mûrement discutée, et la section, après avoir entendu plusieurs de ses membres, et particulièrement les citoyens Couderc et Bergis, ingénieurs du département, et le citoyen Cinfraix de la section d'agriculture et de commerce. »

Le rapport précise ensuite les deux options de tracé en concurrence. Pour le premier tracé Toulouse-Moissac, il rappelle que la plaine entre Moissac et Castelsarrasin est régulièrement couverte par des crues considérables, jusqu'à cinq mètres d'eau, qui ensablent le canal et rendent presque impossible son débouché dans le Tarn au niveau de Moissac. Par ailleurs, le choix d'un débouché du canal, plus en amont dans le Tarn, au niveau de Labastide, serait également soumis aux fortes inondations de cette rivière. De plus, il se trouverait très éloigné des entrepôts importants existants à Moissac. Pour le second tracé Toulouse-Montauban, les inconvénients précédents seraient évités. La longueur du canal serait plus courte d'environ 10 km et six écluses pourraient être évitées. La dépense serait moindre et le trajet plus rapide pour les barques.

Le compte rendu de la réunion poursuit en invitant « *le maire de la ville de Montauban, et le conseil municipal de ladite ville, à solliciter le gouvernement de faire procéder au nivellement depuis Toulouse à Montauban, et de se faire rendre compte des avantages que présenterait le canal tel qu'on le propose* ». Ont signé le compte rendu, Benedict-Prévost, ex-président, et Delmas-Lamothe, secrétaire.

Le 28 fructidor de l'an X (15 septembre 1802), c'est-à-dire trois jours seulement après la réunion de la Société, le Conseil municipal de Montauban se réunit et adopte son mémoire. Dans sa délibération, le conseil demande qu'en « *applaudissant au zèle patriotique de cette Société, le citoyen maire voudra bien la remercier, au nom du Conseil, des lumières qu'elle lui fournit sur cet objet important ; que cette délibération sera insérée au procès-verbal, avec mention honorable, et renvoyée à la commission qui a été nommée relativement au projet de canal de Toulouse à Moissac.* » ; le 25 brumaire de l'an XI (16 novembre 1802), le sous-préfet du département du Lot à Montauban émet un avis favorable au choix du Conseil municipal de Montauban ; le 13 frimaire de l'an XI (4 décembre 1802), l'ingénieur des Ponts et Chaussées Couderc, qui est aussi membre de la Société des sciences et des arts du département du Lot, établit un rapport favorable à Montauban⁸⁵.

Prenant acte de la création du département du Tarn-et-Garonne, le 21 novembre 1808, les membres de la Société décident de sa dissolution, le 7 mars 1809, sans avoir tenu sa séance publique en 1808. Une certaine continuité est cependant assurée puisque la moitié de ses membres fera partie de la nouvelle Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne qui est créée dès le mois de mai.

⁸⁵ Les délibérations sont parfaitement synchronisées. L'avis technique de la Société est adopté et relayé par le Conseil municipal. Duc Lachapelle, Bergis et Cinfraix sont sociétaires et nommés à la commission par le Conseil municipal. (Couderc, ingénieur, sociétaire, est-il parent avec le Couderc du Conseil municipal ?) Couderc, ingénieur, sociétaire, établit un important rapport de synthèse pour le préfet du Lot

CHAPITRE 4

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, AGRICULTURE ET BELLES-LETTRES DE TARN-ET-GARONNE (1809-1867)

*La Société sous le Premier-Empire*⁸⁶

La société des sciences, agriculture, belles-lettres du département de Tarn-et-Garonne séante à Montauban est créée par arrêté préfectoral du 18 mai 1809⁸⁷. Elle se compose de vingt-huit membres dont seize initialement nommés par le préfet⁸⁸ et douze élus par ces derniers auxquels il faut ajouter cinq non-résidants. Ils sont répartis en trois classes : sciences, agriculture et belles-lettres. Elle a à sa tête un directeur, un trésorier et un secrétaire perpétuel faisant fonction d'archiviste. Les travaux de chaque classe sont dirigés par un secrétaire. Son règlement et sa composition définitive sont approuvés par un arrêté ministériel du 14 décembre 1809. La moitié de ses membres appartenait à l'ancienne Société du Lot séante à Montauban⁸⁹. Elle est donc profondément renouvelée mais son organisation est dans la continuité de la Société des sciences et des arts du Lot séante à Montauban et ses membres les plus marquants (Aillaud, France-Lagravière, Poncet-Delpech, père et fils, Bénédicte Prévost,...) assurent la continuité.

La nouvelle société tient sa première séance publique annuelle le 28 août 1809. Son déroulement est identique à celui des séances des années précédentes : discours d'ouverture du directeur, compte rendu des travaux des trois classes, éventuellement lecture du ou des ouvrages couronnés puis, en seconde partie, diverses communications (entre 6 et 8) mais le nombre d'intervenants se limite à quelques sociétaires : Poncet-Delpech père et fils, l'abbé Aillaud, Marron, Martres, Rivals de Lacombe, Fontanel, et plus rarement Combes-Dounous ou Bermond.

Elle propose comme sujets de concours pour l'année 1810 : « Quels sont dans le département les avantages et les inconvénients de la culture du maïs, considérée comme culture secondaire ? » et « A quels caractères reconnaît-on la vraie philosophie ? »

⁸⁶ Contribution de Jacques Carral

⁸⁷ Archives départementales de Tarn-et-Garonne, cote 4K1, l'arrêté préfectoral du 18/05/1809 précise que les 3 classes devront être composées de la façon suivante : pour la classe des sciences : 7 membres domiciliés à Montauban, 9 membres domiciliés en Tarn-et-Garonne, hors Montauban, pour celle de l'agriculture, respectivement 12 et 8 et celle des belles-lettres de 10 et 4. Pour chaque classe, on ajoute 20 membres associés correspondants.

⁸⁸ Par arrêté préfectoral du 19/05/1809 (ADD même cote), la composition initiale est fixée ainsi :

-Bénédict Prévost, directeur ; Duc-Lachapelle, trésorier, Poncet Delpech, fils, secrétaire perpétuel-archiviste

-membres de la classe des sciences : Bénédicte Prévost, Duc-Lachapelle, Delmas-Lamothe (qui n'est plus membre en 1810), Baron, ingénieur géomètre ;

-membres de la classe d'agriculture : Albrespy, Montet, Rigail-Garrisson, Vialettes de Mortarieu, Debia-Delmas, Maleville-Condât, Viçose-Lacourt ;

-membres de la classe des belles-lettres : Poncet-Delpech fils, Froissard [mais il doit certainement s'agir du pasteur Frossard], Teulières, l'abbé Aillaud, Marron, Fontanel.

La composition initiale de la société en 1810, après l'élection de nouveaux membres par leurs pairs, n'est pas conforme aux directives préfectorales : la classe des sciences ne comporte que trois membres supplémentaires (Martres, Depeyre et Bermond) ; celle de l'agriculture comporte 5 membres résidants supplémentaires (Constans-Tournier, Lacoste-Rigail, Ysarn, fils, Combes-Dounous 3^e, Peries-Labarthe, père) ainsi que 2 non-résidants (Chalret et Pomiès) ; celle des lettres en comporte 4 de plus (Poncet-Delpech, père, l'abbé de Tréllissac, Depuntis, France-Lagravière) ainsi que 3 non-résidants (Rivals de Lacombe, Verninac, Verdier)

⁸⁹ Membres de la Société des sciences et arts du Lot qui figurent dans la composition de la Société du Tarn-et-Garonne : *DUC-LACHAPELLE, PREVOST, ISARN DE CAPDEVILLE, fils, AILLAUD, COMBES-DOUNOUS, FONTANEL, PONCET-DELPECH, père, PONCET-DELPECH, fils, DELMAS-LAMOTHE, LACOSTE-RIGAIL, VICOSE-LACOURT, RIGAIL-GARRISSON, MARRON, PERIES-LABARTHE, BARON*

Se réunissant en séance publique le 15 mai 1810 (jour anniversaire de la naissance de l'Empereur, cette date sera également celle des séances publiques de 1811 et 1812). Elle ne couronne aucun lauréat et remet les mêmes sujets au concours pour 1811. A la séance publique de 1811, la classe de littérature donne un nouveau sujet, une ode sur le « *Passage de Sa Majesté l'Empereur et Roi dans la ville de Montauban* », dont le meilleur auteur est couronné en 1812, et la classe d'agriculture donne le sujet ainsi rédigé : « *Donner l'histoire détaillée des insectes qui gâtent les arbres propres à fournir du bois de construction, et indiquer s'il est possible, les moyens simples d'éviter leurs dégâts* ».

Le prix de littérature est attribué effectivement à la séance publique de 1812 mais pas celui d'agriculture qui est remis au concours pour 1813. Le sujet relatif aux insectes qui gâtent les arbres propres à la construction est proposé pour la 3^{ème} fois ainsi que deux autres nouveaux sujets, l'un portant sur la nature physico-chimique des terrains du département et l'autre sur l'assolement des terres. Le 30 mai 1813, la Société arrête les sujets de concours pour 1814 et 1816 : ils ont pour thèmes les progrès de la médecine, la suppression de jachères et le poète Jacques Delille. Il ne semble pas cependant que la séance publique se soit tenue en 1814 ni en 1815.

La Société publie Le Recueil Agronomique de Tarn-et-Garonne⁹⁰

Au début de la Restauration, signe d'une reprise en main de la Société jugée sans doute un peu trop fidèle à l'*Usurpateur*, son directeur est le préfet du département, le Vicomte de Villeneuve. Malgré la disparition de ses principaux fondateurs, Duc-Lachapelle (1814), Poncet-Delpech, père (1817), Bénédicte Prévost (1819), Combes-Dounous (1820), Depuntis (1820), la Société d'abord pratiquement en sommeil reprend progressivement ses activités. De nouveaux sujets de concours pour 1818 et 1819 sont arrêtés le 6 juin 1817.

Durant les deux décennies suivantes, de 1820 à 1839, la Société est alors toute entière accaparée par la diffusion des connaissances en agronomie et par l'accompagnement des progrès de l'agriculture en Tarn-et-Garonne⁹¹. A la demande du préfet, elle publie le *Recueil agronomique de Tarn-et-Garonne*⁹² que finance le Conseil général⁹³. Dans son introduction au premier numéro, le responsable de la rédaction, M. de Malherbe, précise d'emblée les orientations de ce périodique. Il sera un outil de vulgarisation des techniques agricoles modernes en diffusant les connaissances issues des écrits des meilleurs agronomes mais aussi de la pratique des meilleurs agriculteurs du département :

L'objet de ce recueil est la recherche et la publication des procédés et des pratiques les plus utiles à la culture des terres, à leur assolement, à la confection et l'emploi, des fumiers et engrais, à l'entretien des bestiaux, et aux divers détails de l'économie rurale. Nous puiserons pour cet effet dans les écrits des meilleurs agronomes et dans les ouvrages périodiques publiés par les Sociétés d'Agriculture. Ce recueil entrepris sous les auspices de M. le Préfet, dont le zèle éclairé et actif est dirigé sans cesse vers la prospérité du département, pourra atteindre son but avec le concours de MM. les Maires et des principaux agriculteurs de ces contrées, qui sont

⁹⁰ Contribution de Jacques Carral

⁹¹ Le Président de Broca, dans son *Histoire de l'Académie* publiée dans le Recueil de la SSBLA de 1867, indique cependant qu'elle aurait fondé, en 1820, l'école gratuite de dessin et en 1826, l'école de géométrie et de mécanique appliquées aux arts et métiers,

⁹² Voir l'article de Vanderpooten Michel. Les textes agronomiques régionaux, des sources pour l'histoire rurale : l'exemple du Tarn-et-Garonne au XIXe siècle (vers 1820-vers 1870), in : *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France Méridionale*, Tome 115, N° 242, 2003, pp 217-220

⁹³ Voir l'introduction du Recueil de 1820, pp. XIV et XV

invités à communiquer leurs vues et à faire connaître les pratiques qui ont le plus de succès dans leurs propriétés et dans leurs communes.

Beaucoup de textes publiés par *Le Recueil Agronomique* durant ces deux décennies sont constitués de résumés ou d'extraits d'articles parus dans des revues spécialisées françaises ou étrangères comme *Le Journal d'Agriculture pratique* ou *Le New York Farmer*. Les techniques agricoles exposées sont souvent d'origine étrangère. Les Etats-Unis d'Amérique, l'Angleterre sont citées en exemple. Mais on y parle aussi des pratiques agricoles en Suisse, aux Pays-Bas ou en Italie. A travers les comptes rendus des concours régionaux français, c'est aussi celles des diverses provinces du royaume qui sont évoquées. La volonté des rédacteurs est d'encourager à la modernisation des pratiques agricoles du département en faisant appel aux sciences et aux préceptes d'agronomes reconnus mais sans négliger les traditions fondées sur le bon sens et l'expérience « de terrain » des meilleurs praticiens locaux. Les thèmes de ces articles sont d'une grande diversité. Les productions traditionnelles y tiennent la plus grande place, en particulier l'élevage (le développement des prairies artificielles) et la culture des céréales (le maïs), avec un intérêt soutenu pour la question des amendements des sols. Emerge aussi progressivement une réflexion sur des activités agricoles plus innovantes comme la viticulture ou la sériciculture et les progrès en matière de machinisme agricole, d'engrais ou d'hydraulique.

Durant ces deux décennies, la Société, en plus de son activité éditoriale, prend une part active dans l'« encouragement » à l'Agriculture du département. A ce titre, à partir de 1836, elle est étroitement associée à la création des comices d'arrondissement de Castelsarrasin, Moissac et Montauban, à l'instigation des pouvoirs publics. A titre complémentaire, attribuant, primes diverses et distribuant des prix à l'occasion des concours agricoles, elle participe directement à la gestion des aides publiques à ce secteur. A cet effet, elle reçoit directement des dotations financière du Conseil général, de l'Etat et de la Ville de Montauban qui vont varier d'année en année selon les priorités affichées par les pouvoirs publics.

Cette évolution (cause ou conséquence ?) a des répercussions sur le recrutement et le fonctionnement de la Société. L'effectif global de ses membres est en baisse et le déséquilibre entre les classes s'accroît. En 1818, cela a pour conséquence la fusion de la section des Sciences avec celle de l'Agriculture qui joue un rôle dominant. Cette section ainsi fusionnée est forte de 18 membres alors que celle des Lettres n'en compte plus que huit. En 1838, les membres résidants ne sont plus que vingt-deux issus pour le plus grand nombre de la classe d'Agriculture. C'est alors qu'est décidée la fusion des classes.

Une nouvelle dynamique et un rayonnement croissant⁹⁴ à partir de 1840

En 1839, la Société se dote alors d'un nouveau règlement (voir en annexe) qui valide cette organisation. Il consacre une innovation importante : à la place des directeurs trimestriels, la Société aura désormais à sa tête un président. L'effectif théorique maximum des membres résidants passe de 28 à 30. S'engage alors un renouvellement important de sa composition socio-professionnelle. Parmi les sept nouveaux venus élus en 1839, on compte un propriétaire, Aza Delon mais surtout des scientifiques (ingénieur, médecin, géomètre), des professeurs et un pasteur. Dans la période 1840/47, le renouvellement se poursuit à un rythme régulier. Dix nouveaux membres y font leur entrée. Des personnalités importantes deviennent membres de la Société (Guillaume de Félice, en 1841, Gustave Garrisson, en 1842 et Léon de

⁹⁴ Contribution de Jacques Carral ; voir le registre des procès-verbaux des séances de la Société entre 1842 et 1859 (cote AD T&G : 2 J 1 11).

Maleville en 1844). Sur proposition de Gustave Garrisson et d'Aza Delon, Emile de Girardin et Victor Hugo, le 3 mai 1845, sont élus à l'unanimité « membres-correspondants »⁹⁵.

Cette même année, une modification statutaire élargit la définition du concept de « membres honoraires ». La composition de cette catégorie, limitée initialement au préfet du département et à l'évêque du diocèse, comprend désormais les anciens membres résidants qui n'ont plus la capacité de siéger⁹⁶. En précisant que ceux-ci auront les mêmes droits que les membres résidants et que les sièges vacants devront être pourvus dans un délai de six mois, ce nouvel article permet d'accélérer le renouvellement des sociétaires « résidants ». Lors de la séance du 4 janvier 1847, ce changement s'accélère encore. Pas moins de dix sièges sont renouvelés en une seule élection alors que sept membres membres-résidants, en raison de leur manque d'assiduité, sont d'autorité transférés dans la catégorie des membres honoraires⁹⁷. En prenant en compte de l'effectif de l'ensemble des catégories de membres, on mesure également l'importance de son développement : celui-ci a plus que doublé entre 1839 et 1852, passant de trente-et-un à soixante-quatre.

Les années 1840-1848⁹⁸ sont alors pour la Société une période faste qui témoigne de son rayonnement croissant⁹⁹. Cet essor prend toujours largement appui sur l'attention que porte l'Etat à l'agriculture. En 1846, plusieurs sociétaires demandent qu'un courrier soit adressé au Ministre de l'Instruction publique pour que la Société soit autorisée à retrouver son ancienne dénomination d'*Académie*. *Le Recueil Agronomique* n'est plus alors simplement une compilation d'articles de vulgarisation. Ceux-ci sont de plus en plus rares¹⁰⁰ alors que les comptes rendus des réunions des comices d'arrondissement y prennent une place croissante. Pour la première fois aussi, en 1839, il se fait l'écho des séances de la Société (RATG 1839, pp 209 à 212) en publiant un compte rendu de ses travaux.

⁹⁵ Cette admission ne résulte pas d'une demande des intéressés. Le procès-verbal de la séance indique qu'un courrier informera ces personnalités de leur nomination. Dans les comptes rendus des séances suivantes, il n'est fait mention d'aucun courrier de remerciement.

⁹⁶ Séance du 2 novembre 1844

Paragraphe additionnel à l'article premier du règlement :

1° Indépendamment de Monsieur le préfet du département et de Monseigneur L'Evêque de Montauban, qui, d'après les statuts sont membres honoraires de la Société, tout Membre résidents âgé de plus de soixante-dix ans ou atteint d'une infirmité incurable, sera membre honoraire de la Société de l'instant qu'il déclarera ne plus pouvoir participer régulièrement à ses travaux.

2° Les Membres honoraires continueront de jouir de tous les droits attachés à la qualité de Membre résidant.

3° Le nombre de Membres résidants obligés de participer aux travaux de la Société devant toujours rester fixé à trente, il sera pourvu à la vacance dans les six mois à partir du jour de la déclaration précitée

Pour extrait certifié conforme

Le Président signé A. DELON

Le Secrétaire signé A. DEBIA

Vu et approuvé : Montauban, le 28 avril 1845

⁹⁷ L'abbé POUVILLON, DEVALS aîné, Jean-Ursule, Historien, archiviste ; ROUS, Hippolyte, Avocat ; GRENIER (Fonclare de), Zénon ; BERGIS Victor, Professeur, mathématicien ; POUVILLON , Auguste, Avocat ; l'abbé de CAZALES , Edmond ; TEULIERES, Armand, Magistrat ; HERETIEU, Joseph, Inspecteur des contributions directes ; LIMOUZIN-LAMOTHE, Edmond, Pharmacien

⁹⁸ Voir les procès-verbaux des séances de la Société entre 1842 et 1859 dont le registre est déposé aux archives départementales de Tarn-et-Garonne (cote : 2 J 1 11)

⁹⁹ A partir du Recueil de l'année 1839, la Société rend compte des travaux de ses membres présentés en séance. Si les communications relatives à l'agriculture sont les plus nombreuses, on en trouve aussi sur la littérature, la médecine ou la géologie. Les sujets pratiques et ou techniques semblent plutôt abordés lors des réunions des comices de Montauban, Moissac et Castelsarrasin (il en existe un par arrondissement). A partir de 1845, est publié systématiquement un extrait du P.V de sa séance publique annuelle et, à partir de 1854, sont insérés des comptes rendus de ses séances mensuelles.

¹⁰⁰ 58 articles de ce type dans le recueil de 1827 contre à peine 6 dans celui de 1847

La Société tenant probablement à justifier la mission de coordination et d'impulsion de ces nouvelles institutions qu'elle revendique auprès des pouvoirs publics, organise des concours agricoles qui complètent ceux des comices. En 1848, elle reçoit une dotation de 1000 francs du ministère de l'Agriculture et du Commerce pour l'organisation d'un concours ayant pour objet l'amélioration de la race bovine. Avec cette somme, elle consacre 450 francs à l'achat d'un jeune taureau confié à un agriculteur pour la reproduction et le surplus est attribué sous forme de primes aux propriétaires des plus belles vaches ou génisses propres à la reproduction. Le même concours est organisé l'année suivante pour primer les plus beaux taureaux-étalons de l'arrondissement. La même année encore, elle organise un concours destiné à récompenser de nouveaux instruments aratoires. En 1849, cette dotation s'élève à 1200 francs. La Société décide d'affecter alors ce crédit à des primes pour l'encouragement de la culture de la betterave et de la nourriture pour la nourriture du bétail. Une somme de 400 francs est également affectée à l'acquisition de charrues Dombasle et une autre de 440 francs pour l'acquisition d'instruments aratoires perfectionnés. En 1850 et 1851, elle octroie des primes de 50 frs pour récompenser des serviteurs ruraux méritants.

Si les articles du *Recueil agronomique* qui parlent d'agriculture restent les plus nombreuses, on en trouve aussi sur la littérature, la médecine ou la géologie. En 1839, *Le Recueil agronomique* publie pour la première fois un compte rendu détaillé de l'une de ses séances¹⁰¹. En 1845, nouvelle innovation : la publication d'un extrait du procès-verbal de sa séance publique annuelle¹⁰². Par petites modifications successives, au tournant des années 1850, il devient progressivement le bulletin de la Société. Cette question est l'objet de nombreux débats au sein de l'Académie. Il ne sera tranché définitivement que beaucoup plus tard.

Cette nouvelle dynamique se manifeste aussi par la relance des concours académiques qui ont fait la renommée de l'Académie sous l'Ancien Régime et l'Empire, dans les domaines de la poésie, et de l'éloquence. En 1840, alors qu'un concours d'agriculture vient d'être créé avec l'aide financière du Conseil général, M. Tieys, propose d'organiser des prix de littérature. Il souhaite qu'un prix de poésie soit financé par les membres eux-mêmes. Dans les faits, dès l'année 1843, un prix de poésie et un prix d'éloquence sont subventionnés par la Ville de Montauban. Ils seront, à partir de 1847, organisés en alternance sous la dénomination de « concours de littérature ».

En 1843, la Société met au concours ces deux prix de littérature qui sont chacun d'eux récompensés d'une médaille d'or de 300 fr. . Pour celui de poésie, le sujet imposé est *Un Episode de la Guerre d'Alger*, et pour celui d'éloquence, il est demandé aux candidats de rédiger l'éloge historique d'Alphonse Jourdain. Faute de lauréat pour ce dernier, le même sujet est proposé l'année suivante. Par contre, un lauréat est retenu pour le prix de poésie. La commission distingue un poème qui est intitulé : *Le Marabout de Blidah* de M. Théophile Lourde. Pour l'année suivante, le sujet du prix de poésie est *L'abolition de l'Esclavage dans les colonies*. Il s'agit là d'un thème cher à Guillaume de Félice.

En 1846, Le concours de poésie est remplacé par un concours de prose dont le sujet est : *De la destinée des idiomes parlés dans le midi de la France. Doit-on présager leur extinction dans un avenir plus ou moins prochain? Cette extinction est-elle à désirer ?* Mais, aucun lauréat n'est primé. L'année suivante, pour le prix - désormais baptisé « de

¹⁰¹ RATG 1839, pp. 209 à 2012

¹⁰² RATG 1845, pp. 143 à 154

littérature », la Société propose aux concurrents de présenter un poème en se bornant uniquement à fixer le genre des poèmes (une ode ou une ballade). C'est M. Théophile Lourde qui reçoit à nouveau le prix pour une ode intitulée *Le bonheur*. En 1847, pour l'année suivante, la Société lance un concours de prose en reprenant le sujet de l'année précédente sur les idiomes du midi de la France mais, faute de lauréat, le sujet est à nouveau proposé pour la troisième fois, l'année suivante.

En 1842, la grande innovation de la Société a été la fondation d'un concours de statistique doté d'un prix de 300 francs (environ 900 Euros), financé par le Conseil général. Le lancement de ce concours est toutefois décevant. Il ne sera décerné qu'une fois en 1847¹⁰³ à Théophile Lourde (qui est par deux fois également lauréat de concours de poésie) pour un essai sur la pauvreté en Tarn-et-Garonne qui sera publié dans le *Recueil agronomique* de 1847¹⁰⁴. Lassé sans doute de ne jamais voir ce prix attribué, le Conseil général n'avait pas inscrit les 300 francs du prix à son budget prévisionnel. La Société devra donc solliciter sa réinscription. Pour 1848, elle propose un nouveau sujet sur *L'état de l'industrie séricicole en 1847, dans le département de Tarn et Garonne* qui est un des centres d'intérêts importants de la Société. Mais cette année-là, la séance publique ne se tient pas car les sociétaires ont cessé de se réunir pendant plusieurs mois en raison des incertitudes politiques du moment. Aucun prix n'est donc décerné, pas plus qu'en 1850 et 51.

La multiplication des concours durant cette décennie est le témoignage d'un réel souci de développement et de renouvellement des activités de la Société mais le succès n'est pas totalement au rendez-vous. La lecture des comptes rendus des séances des années 1843/1847 montre que l'essentiel de l'énergie des sociétaires est mobilisé par l'organisation de ses quatre concours (choix des sujets, examen des œuvres en compétition, jurys, rédaction des rapports des commissions, remises des prix,...), d'autant qu'avant le renouvellement soudain du tiers de ses membres, en janvier 1847, la Société ne pouvait guère compter que sur une quinzaine de membres actifs pour assurer son fonctionnement courant. Par ailleurs, le manque de contributions de qualité ont fait que les prix, trop souvent, n'ont pas été attribués. La conception même des sujets a beaucoup varié dans le temps : tantôt des sujets libres, tantôt des sujets imposés, des sujets trop en lien avec l'actualité du moment, des sujets aussi d'une trop grande ampleur ou d'une trop grande difficulté pour être traités dans les délais imposés. Cela a sans doute porté tort à la Société.

*La Société sous le second Empire*¹⁰⁵

¹⁰³ Il était prévu de décerner une médaille d'or au lauréat au cours de la séance publique de la Société de 1843, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

« *Quel est l'état actuel de l'industrie manufacturière dans le département de Tarn et Garonne? Est-elle dans une période stationnaire, croissante ou décroissante? Quelles sont les causes qui, outre les événements politiques, ont amené la situation où elle se trouve?* »

N'ayant pu attribuer le prix en raison de l'insuffisance des mémoires présentés, elle laisse aux concurrents le libre choix du sujet pour l'année 1844, en soulignant que le champ des investigations dans le domaine des statistiques est immense. Lors de la séance publique de 1844, le public est informé à nouveau par le secrétaire-général, Antoine Debia que le prix de statistique n'est pas attribué bien que le sujet ait été laissé à l'initiative des concurrents. Il annonce un nouveau concours pour 1845 avec, cette fois, deux sujets au choix. Le premier est dans le domaine de l'agriculture. Il s'agit de présenter *une statistique agricole des terrains du département, la classification scientifique de leur fertilité, l'indication des rapports ou des dissemblances que présentent les caractères agricoles et les caractères géologiques de ces terrains*. Le second sujet proposé, est l'examen de la question de la pauvreté dans le département de Tarn-et-Garonne. Toujours sans lauréat en 1845, la Société propose à nouveau les mêmes sujets pour le concours de l'année suivante

¹⁰⁴ *Essai sur l'extinction de la mendicité, dans le département de Tarn et Garonne*, par M. Théophile LOURDE; ouvrage couronné par la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres, dans la séance publique du 10 juin 1847, pp. 141 et suiv.

¹⁰⁵ Contribution de Jacques Carral

Au début du Second Empire, les centres d'intérêt de la Société continuent à se diversifier. *Le Recueil Agronomique* se fait l'écho des travaux de ses membres en histoire ou en sciences et rend compte de ses séances publiques et privées. *Les Recueils* des années 1852 à 1854 nous permettent¹⁰⁶ de nous faire une idée assez précise de l'organisation et de l'activité de la Société en ce début du Second Empire. L'innovation consistant à utiliser cette publication comme organe de la Société a fait l'objet de nombreuses discussions depuis la fin des années 1840. La solution retenue en 1852 est le résultat d'un subtil compromis. Entre ceux qui ne voulaient rien changer – *Le Recueil* doit demeurer une publication destinée au monde agricole – et ceux qui voulaient qu'il se transforme en support éditorial de la Société en se faisant l'écho de l'ensemble des activités, l'option retenue est de publier dans celui-ci, outre les rubriques agricoles habituelles, une liste des membres de la Société et un résumé sommaire de ses séances¹⁰⁷.

La Société continue à organiser des prix de littérature mais, en 1851, changement soudain : le double concours poésie/prose continue d'exister mais les sujets sont d'une tonalité toute autre que dans les années précédentes. Pour la poésie, le sujet est *Les progrès de l'industrie au XIXe siècle* et pour la prose : *De l'utilité d'accorder dans l'Instruction publique une plus large part aux écoles professionnelles*.

La lecture du *Recueil agronomique* de 1852 donne un aperçu sur son fonctionnement au quotidien. Au début de l'année, la direction de la Société connaît quelques changements. M. Armand Teulières est proclamé président de la Société pour l'année qui commence et M. Tieys, secrétaire-adjoint. M. Auguste Pouvillon est élu trésorier en remplacement de M. Teulières. Quatre nouveaux membres résidants sont élus ainsi qu'un non-résidant¹⁰⁸. La vie de la Société, au fil des séances, s'organise alors qu'une question – déjà ancienne – fait à nouveau l'objet de débats, celle du manque d'assiduité de certains membres. Le 17 janvier, en remarquant le petit nombre de membres présents, et pour engager les sociétaires à se rendre plus assidûment aux séances, M. Devals propose de recourir à la distribution de jetons de présence, mesure pratiquée par quelques associations analogues. Il demande en conséquence qu'il soit fait un fonds de cotisation spécialement destiné à cet usage. A la suite d'une discussion dans laquelle quelques membres rappellent qu'à diverses époques la mesure indiquée a été discutée sans résultat au sein de la Société, il est arrêté qu'un rapport à ce sujet sera présenté prochainement. Le 6 novembre, le président rappelle les prescriptions de l'article 10 du règlement, dont l'application est nécessitée par suite d'absences continuées, bien au-delà de six mois. Après diverses observations échangées à ce sujet, la Société remet sa décision à la fin de 1852. Le 2 décembre, il est donné communication d'une lettre écrite par le président à ceux des sociétaires que leur inexactitude expose aux sévérités du règlement. L'assemblée espère que cette mesure déterminera ces mêmes membres à se rendre plus régulièrement aux

¹⁰⁶ P. 84 et suiv., p. 113 et suiv., p. 197 et suiv.

¹⁰⁷ Cette solution sera abandonnée en 1856. Il faudra attendre 1867 pour que la Société, en même temps qu'elle changera de dénomination, fasse le choix d'un recueil entièrement consacré aux communications données par les sociétaires dans les domaines des sciences, des belles-lettres et des arts.

¹⁰⁸ Le 7 février, M. LIMOUZIN-LAMOTHE, est élu en remplacement de M. Calvinhac, décédé et M. DESCOMBES, ingénieur est élu en remplacement de M. Dupré, qui a changé de résidence. Le 1^{er} mai, le Président annonce que, conformément à l'article 8 du règlement, M. l'abbé POUVILLON, appelé à la cure de Montech, devant cesser de figurer au tableau des sociétaires résidants, sera inscrit au nombre des membres non résidants. Le 3 juillet, M. Xavier DE REYNIÈS, est proclamé Membre non-résidant. Le 10 juillet, M. Casimir ROUMEGUÈRE est proclamé membre résidant de la Société. Le 14 juillet, au motif de son âge, la Société accepte la démission de M. ABRIAL en qualité de membre résidant. Il devient membre honoraire. Est élu le 12 novembre pour le remplacer M. DE MARTRIN-DONOS, membre de plusieurs Sociétés savantes, homme honorable et botaniste distingué. Le 4 décembre, M. le docteur Combes annonce, par une lettre au Président, que son âge avancé ne lui permettant plus de remplir avec l'assiduité convenable les devoirs imposés par le règlement, il se voit obligé de renoncer à son titre de sociétaire. Il sera inscrit au tableau des membres honoraires.

séances et à communiquer plus fréquemment à la Société le résultat de leurs méditations et de leurs travaux.

Une part importante des travaux de la Société est consacrée à la préparation de la séance publique qui se tiendra le 15 juillet. L'ordre du jour proposé par le secrétaire-général est approuvé ainsi :

M. Teulières, discours d'ouverture
M. Debia, rapport du secrétaire
M. Lacroix, poème couronné
M. Soleville, discours sur l'enseignement de la musique populaire à Montauban
M. Tieys, légende pyrénéenne en vers
M. Rous, lettre écrite de Luchon.

Le jour dit, après une symphonie exécutée par des artistes et des amateurs, la séance est ouverte par le président, *en présence d'une brillante assemblée où figuraient un nombre considérable de dames, de fonctionnaires, de militaires et d'habitants notables de la ville et du département*. Après le discours de M. Teulières, la séance se déroule suivant l'ordre du jour prévu. Comme chaque année, elle est l'occasion de proclamer le résultat des concours¹⁰⁹ et de lire les œuvres couronnées. Le prix de poésie, sur proposition de M. Tieys, est attribué à M. Jules Lacroix. Quant au prix de prose, sur proposition de M. Soleville, il est réservé, aucun des concurrents n'ayant suffisamment traité le sujet. La proposition faite par plusieurs membres de décerner publiquement, comme dans les années précédentes, des primes aux serviteurs ruraux les plus méritants, sur proposition du président, n'est pas retenue pour cette année.

Lors de la séance mensuelle du samedi, les trente membres résidants sont tenus, à tour de rôle, par tirage au sort, de présenter une communication (dénommée « lecture règlementaire »), cependant, certains membres « passent leur tour ». Celles jugées les plus intéressantes sont publiées dans *Le Recueil agronomique*¹¹⁰. Voici les lectures dont font état les comptes rendus mensuels :

Le 3 janvier, M. le docteur Combes : observations sur la fracture de l'apophyse coronoïde du cubitus.

Le 17 janvier, M. Devals : quelques études sur la juridiction criminelle des consuls de Montauban.

Le 7 février, M. l'abbé Pouvillon fait un rapport verbal sur un ouvrage récent renvoyé à son examen, intitulé : *Etudes sur les colonies agricoles de mendiants, jeunes détenus, orphelins, et enfants trouvés, en Hollande, en Belgique, en Suisse et en France*.

Le 24 mars, M. Teulières lit un rapport sur l'état des magnaneries.

¹⁰⁹ Programme du Concours de 1852. PRIX DE POÉSIE. — Médaille d'or de 300 fr. : *Les progrès de l'industrie au XIXe siècle*. Le titre indique suffisamment le sujet. La Société laisse aux concurrents la liberté de le traiter comme ils le jugeront à propos. La pièce devra contenir au moins 150 vers, sous la forme d'épître, d'ode ou de poème. PRIX DE PROSE. — Médaille d'or de 300 fr. : *De l'utilité d'accorder dans l'Instruction publique une plus large part aux écoles professionnelles*.

¹¹⁰. Sont publiées dans le Recueil les communications suivantes :

-Analyse chimique des Eaux de l'Oulette, du Tam et des Puits Pradel, par M. Limouzin-Iamothe, Pharmacien, Membre de la Société, p. 35

-Rapport sur les Magnaneries de Tarn-et-Garonne, par M. A. Teulières, Président de la Société. p.61

-M. Descombes : le Drainage, l'Exposition de Londres, Machines à fabriquer les Drains, Machine de Brodie. p. 95

-Considérations sur le gluten comme partie constituante de la farine de froment, par M. Limouzin, p. 247

-Centaurea inédite. — Plante nouvelle à ajouter à la Flore de France, par M. de Martrin-Donos (Gravure), p. 253

Le 3 avril, M. Limouzin lit un mémoire dans lequel il s'occupe de la question des fontaines publiques à Montauban.

Le 1^{er} mai, M. Descombes, appelant l'attention de l'assemblée sur le drainage, lit quelques pages d'un travail dans lequel, à son retour de l'exposition de Londres, il a consigné, avec ses observations sur cette vaste entreprise, des renseignements détaillés sur le drainage, et accessoirement de judicieuses considérations comparatives sur l'état de l'agriculture en France et en Angleterre.

Le 3 juillet, M. Rous communique une lettre sur le séjour de Luchon, lettre qu'il voudrait être autorisé à lire en séance publique.

Le 6 novembre, M. Descombes fait une lecture ayant pour titre : *Les grêles si désastreuses dans le bassin de la Garonne*, et M. Limouzin un autre ayant pour titre : *Considérations sur le Gluten*.

Le 4 décembre, M. Sardinous sur le but et l'esprit de cette grande association de l'Allemagne qu'on appelle la Mission Intérieure. M. de Martrin, relate la découverte qu'il a faite sur les bords du Tarn, d'une *Centaurea*, encore inédite, dont les caractères la différencie de toutes ses congénères, à laquelle il donne le nom de *Centaurea praetermissa*.

L'analyse des comptes rendus des deux années suivantes, qu'il serait fastidieux de résumer ici, donne sensiblement le même aperçu sur l'activité de la Société et son organisation au début du Second Empire. Elle apporte également des informations complémentaires sur les évolutions en cours des institutions agricoles du département et sur leurs conséquences sur le positionnement de la Société.

En 1853¹¹¹, les comices sont réorganisés. Un comice est mis en place au chef-lieu de chaque canton et une Société centrale d'agriculture est créée au niveau départemental. Celle-ci, présidée par le préfet, a vocation à coordonner l'activité des comices cantonaux et à répartir entre ceux-ci et les autres sociétés en charge des questions agricoles (dont la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres), les crédits de l'Etat et du Conseil général affectés à l'encouragement de l'Agriculture¹¹². Des difficultés surviennent dans cette année de transition ces crédits ayant été attribués initialement aux trois comices d'arrondissement et à la Société. Armand Teulières, vice-président de la nouvelle Société centrale d'agriculture, propose que la SSABL soit la commission permanente de la Société centrale mais cette proposition n'est pas retenue.

En 1854, nous avons une vue précise¹¹³ des actions de la Société dans le domaine de l'archéologie et de la multiplicité des sollicitations dont elle est l'objet. Elle est consultée sur toutes sortes de sujets ayant trait surtout à l'agriculture sur :

- la propagation d'un nouveau procédé de rouissage du lin,
- la diffusion de diverses graines provenant de Chine,
- la formation d'élèves pour la taille des muriers,
- les fraudes dans le commerce des plâtres destinés à l'agriculture,

¹¹¹ Le Recueil de 1853, donne d'abord le détail de sa composition (y. compris de celle de ses commissions), de la chambre consultative d'agriculture et de la Société hippique. On y trouve également les comptes rendus des séances de janvier à juillet. On y fait état d'un projet de réforme de ses statuts mais qui n'a pas abouti. Le recueil de 1854 publie les comptes rendus des séances du 2^e semestre 1853 et de 1854, de janvier à juillet, mais de façon très sommaire pour ceux des séances de juin à juillet.

¹¹² En 1853, la commission d'agriculture de la Société est composée d'Armand Teulières, Prosper Debia, Joseph Hérétieu et M. Descombes, ingénieur du service hydraulique.

¹¹³ P. 84 et suiv., p. 113 et suiv., p ; 197 et suiv.

- un moulin de farines à bras,
- les machines à fabriquer les tuyaux de drainage,
- les nouvelles procédures du conseil général pour l'attribution des aides à l'agriculture,
- un instrument pour la taille des dents de bovins,

Mais elle est également consultée pour donner un avis sur des projets divers, soit d'infrastructure, comme le projet de ligne ferroviaire Toulouse/Clermont-Ferrand via Montauban¹¹⁴, soit sur des projets à caractère plus culturel comme le projet de création à Montauban d'un musée d'histoire naturelle ou d'un musée bibliographique.

*Un soutien actif à l'agriculture mais avec d'autres priorités et d'autres moyens*¹¹⁵

Cependant ces nouvelles orientations pour la Société et la publication du bulletin ne sont pas pérennisées. A partir de 1855, les comptes rendus des séances ne figurent plus dans *Le Recueil* alors que de nouvelles rubriques font leur apparition : les mercuriales mois par mois, les observations météorologiques et une « chronique agricole » s'ajoutent à quelques articles de vulgarisation et des comptes-rendus des comices agricoles. Cela confirme le regain d'intérêt de la Société pour l'Agriculture. La seule innovation est le fait que certains articles sont signés par des membres résidents de la Société : Antoine Debia, Prosper Debia, Hippolyte Rous, Jean-Dominique Rigail de Lastours..

Un nouveau règlement adopté le 28 janvier 1860, en témoigne également. Celui-ci ajoute alors aux « associés-correspondants », des « associés agriculteurs » et, au sein du bureau, est créée une fonction de vice-président « à choisir parmi les membres s'occupant d'agriculture ». Cependant, ce regain d'intérêt pour l'agriculture ne s'inscrit pas dans la continuité de l'action conduite depuis quarante ans. *Le Recueil* sera, donc dans l'avenir, selon la volonté de son comité de rédaction présidé par Jean-Dominique Rigail de Lastours tourné vers la valorisation des productions qui sont les plus à même de prospérer localement.

Aza Delon, membre du comité de rédaction du *Recueil agronomique*, ancien président de la Société, souligne dans un article publié cette année-là¹¹⁶, quelles devraient être les priorités de celui-ci. Il considère que depuis 1820 [date de sa création], le *Recueil* a soutenu sans résultat tangible le développement de la culture des céréales. Partant du constat qu'il est possible de s'approvisionner sur le marché mondial en céréales à des prix inférieurs au prix de revient de la production locale, il demande au *Recueil* de soutenir désormais les diverses productions de notre département qui sont les plus adaptées à son climat et à ses sols, aux premiers rangs desquelles sont la vigne et les arbres fruitiers, sans oublier le tabac et l'élevage du ver à soie. Voici ce qu'il écrit :

A l'aspect de cet insuccès [celui de la culture des céréales], malgré de nombreux et d'intelligents travaux; après de longues observations et de mûres réflexions, certains esprits se sont demandé si réellement l'agriculture de notre climat devait avoir principalement pour objet la production de cette plante si utile et si générale, mais qui réussit bien mieux dans d'autres contrées.[...] Nous avons nos fruits savoureux et parfumés, nos vins chaleureux, [...]qui seront exportés librement vers les parties plus froides de notre hémisphère, d'où nous seront portés en échange ces grains impuissants, cause de nos mécomptes et de notre ruine ! [...] Ce que nous avons exprimé plus haut se résume en ceci : sur des terrains choisis et préparés avec intelligence, augmentons graduellement, avec discernement et réserve, la

¹¹⁴ En janvier 1851, elle avait été consultée sur le projet d'achèvement du Canal latéral de la Garonne, dont l'embranchement de Montauban. Malgré l'avis défavorable de G. Garrisson, H. Rous A. Teulière et P. Debia (« les canaux ont fait leur temps »), la Société donne un avis favorable.

¹¹⁵ Contribution de Jacques Carral.

¹¹⁶ RATG 1860, pp. 3 et suiv.

quantité de nos vignes; et plantons des arbres à fruit propres à réussir, d'après les certitudes de l'expérience, sur notre sol et sous notre température. [...].

Ce Recueil doit désormais redoubler d'efforts et prendre une nouvelle voie au sein du département, avec le concours d'agronomes du pays même, pour faire connaître les choses qui pour la conduite et la prospérité des bons vignobles sont encore très-négligées chez nous.

Cette nouvelle orientation amène la Société à concentrer ses initiatives dans des domaines porteurs de renouveau et de modernité. C'est ainsi qu'elle est amenée à s'intéresser à la sériciculture et à la viticulture, ainsi que le proposait Aza Delon.

Dès 1851, la Société avait été chargée de l'organisation d'un concours de sériciculture. Cette activité connaissant quelques difficultés, les pouvoirs publics ont souhaité, l'année précédente, l'encourager en créant à Montauban un marché aux cocons et un concours pour soutenir les éleveurs, concours doté par la Ville et organisé d'abord par le comice de Montauban. La Société va donner une grande ampleur à ce concours qui se décompose en deux fractions : un concours pour la culture et la taille des muriers (1000 frs du Conseil général) et un autre pour l'élevage des cocons (600 frs par la Ville de Montauban et 400 frs par le comice). Ce concours, qui a une importance régionale, sera organisé par la Société jusqu'en 1867¹¹⁷. Dans le même temps se multiplieront dans *Le Recueil* les articles sur la sériciculture.

Un autre domaine où s'implique beaucoup la Société, est celui de la viticulture qui se concrétise par le lancement en 1860 d'un projet de vigne-école qui aboutit en 1863¹¹⁸. Mais ses origines sont beaucoup plus lointaines. En 1845, c'est l'un de ses membres, Ysarn de Capdeville, qui, à l'occasion de l'assemblée générale du comice agricole de Montauban, en avait lancé l'idée afin de pouvoir poursuivre son travail de collecte systématique de cépages. En association avec la ville de Montauban et le Conseil général de Tarn-et-Garonne, pour la réalisation de ce projet, elle fonde une société civile chargée de son exploitation, la Société viticole de Tarn-et-Garonne. Le président de la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres et son secrétaire général sont membres de droit du conseil d'administration de cette société et, à de nombreuses reprises, il sera rendu compte dans *Le Recueil agronomique* puis dans celui de la Société des Sciences, Belles-lettres et Arts de l'évolution de cette vigne-école qui est connue dans toute la région.

Durant tout le second-Empire, la Société va continuer à organiser, comme depuis le début des années quarante, un concours de poésie et un autre d'agriculture mais ce sont ses initiatives dans le domaine culturel qui retiennent l'attention et montrent ses ambitions.

La reprise du projet de création d'un musée archéologique¹¹⁹

Les initiatives de la Société dans le domaine culturel sont également confirmées par la reprise, en 1853, d'un projet départemental abandonné depuis quelques années : la création d'un musée archéologique. L'idée première avait émané, dès 1842, du préfet Ménard et de l'abbé Marcellin, inspecteur départemental des Monuments historiques. Toutefois, malgré leur engagement sincère et le lancement de campagnes de fouilles entre 1843 et 1846, destinées à récolter des objets pour la collection à venir, le projet fit long feu. Lorsque Ménard quitta le

¹¹⁷ En 1860, la Société bénéficie de 2 900 Fr. de subvention du Conseil général : 400 pour le fonctionnement de la Société, 1500 pour les frais d'impression et d'envoi du *Recueil Agronomique* et 1000 pour doter le concours de sériciculture

¹¹⁸ Voir RATG 1860, p. 28 et 1863 1863, p. 49

¹¹⁹ Contribution de Jean Michel Garric

département au printemps 1847, son successeur le remisa dans les cartons. Marcellin ne put rien faire d'autre que de conserver les trouvailles chez lui en attendant d'éventuels jours meilleurs, alors que certaines pièces seraient restées entreposées au rez-de-chaussée de la préfecture.

Le 5 mars 1853, la Société reprend l'idée à son compte, dans le prolongement d'une proposition faite le 4 septembre 1852 par l'imprimeur Émerand Forestié, la création d'un « musée bibliographique » qui rassemblerait, sous la forme de bibliothèque, tous les écrits imprimés ou manuscrits traitant de l'histoire des pays qui composent le Tarn-et-Garonne. Ce 5 mars, on annonce que « La commission bibliographique s'est mise à l'œuvre et, après avoir posé les bases de son travail, elle recherche avec activité les documents écrits qu'elle est chargée de réunir ; mais les moyens de connaître à fond l'histoire du pays ne seraient pas complets, si les ressources que peuvent lui offrir les études archéologiques n'entraient pas pour une large part dans les explorations de la Société. Aussi M. Teulières propose-t-il de créer au sein de la Société une Commission permanente d'archéologie chargée de réunir ou de décrire les monuments des arts et de l'histoire du département et des pays voisins. (...) cette commission offrirait à M. le Préfet de se charger de l'administration et de la conservation du Musée départemental archéologique fondé par arrêté préfectoral du 11 décembre 1843, elle classerait les collections qu'elle pourrait se procurer, combinerait ses travaux avec ceux de la Commission de bibliographie, et prendrait les mesures les plus propres à mettre la Société en rapport avec les archéologues de mérite et les Sociétés archéologiques les plus connues. »¹²⁰

Les cinq membres de la commission désignés le même jour sont Marcellin, bien entendu, le peintre Prosper Debia, le naturaliste et historien moissagais Adrien Lagrèze-Fossat, le baron Alexandre Chaudruc de Crazannes, l'architecte Théodore Olivier et surtout l'incontournable Jean-Ursule Devals, dont il ne faut pas douter qu'il est à l'origine de la relance du projet et qu'il en devient la cheville ouvrière quasi exclusive.

Le 11 juillet 1853, le préfet reçoit la demande officielle de la Société des Sciences qui, deux jours plus tôt, avait pris sa décision : « Un nombre assez considérable d'objets présentant quelque intérêt sous le rapport archéologique, et provenant de fouilles entreprises sur plusieurs points du département, sont épars sans ordre en divers lieux. Les membres de l'assemblée pensent qu'il serait utile de réunir et de conserver ces débris échappés encore à tant de causes de destruction. Sur la proposition du Président, il est délibéré qu'il sera écrit à M. le Préfet pour lui signaler cet état de choses et lui annoncer que la Société est disposée à recueillir et à classer les objets qui viennent d'être mentionnés et à veiller à leur conservation²⁷. »¹²¹ On annonce aussi que le musée devra être logé à l'hôtel de ville. La Société en assurerait la gestion, l'abbé Marcellin pourrait enfin se séparer des objets qu'il conserve et les fouilles reprendraient.

L'arrêté d'institution du musée est signé huit jours plus tard, le 19 juillet. La Société des Sciences, assurément sur la proposition de Devals, souhaite l'installer dans la grande salle gothique de l'hôtel de ville qui sert à l'époque de bûcher, la future salle du Prince Noir (ce nom lui sera donné en 1869 par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne). Mais en attendant de pouvoir en disposer, ce qui d'ailleurs n'aura pas lieu, elle obtient du maire, le 9 novembre 1852¹²², un local à côté du muséum d'histoire naturelle récemment créé dans l'hôtel de la Bourse. Cet emplacement doit, selon les termes de l'arrêté, être provisoire...

¹²⁰ ADTG, 2 J 11

¹²¹ Recueil agronomique, tome 34, 1853, séance du 9 juillet.

¹²² Archives municipales de Montauban, registre des délibérations, juillet 1848 – mai 1853, fol.209

Le 31 juillet, le président Teulière rappelle au préfet que « jalouse de justifier la confiance de l'administration, (*la Société*) s'est mise à l'œuvre et a réuni, en tant qu'elle l'a pu, les restes d'antiquités qu'un long abandon avait disséminés çà et là ; mais le musée ne pourra reconquérir son véritable caractère d'intérêt qu'autant que tous les morceaux qui en dépendaient seront classés avec ordre et méthode. M. l'abbé Marcellin, inspecteur des Monuments historiques, est détenteur d'objets précieux qui, dès la création du musée, avaient trouvé place dans une partie du rez-de-chaussée de l'hôtel de la préfecture, et il s'empressera de s'en dessaisir si vous voulez bien l'y convier officiellement. Dans l'intérêt de l'œuvre à laquelle notre société se dévoue, je vous prie dès lors, Monsieur le Préfet, d'examiner s'il ne conviendrait pas de porter à la connaissance de M. l'abbé Marcellin l'arrêté du 19 juillet 1853, et de l'engager à me faire la remise sous récépissé des objets provisoirement déposés chez lui. Je serai du reste toujours disposé à répondre aux communications qu'il voudra bien me faire à ce sujet. »¹²³

Le préfet écrit le 2 août 1853 à Marcellin, qui s'exécute puis, à dater de ce moment, se met en marge de la scène savante en Tarn-et-Garonne et ne participe plus guère aux réunions de la Société des Sciences. Sans doute, malgré son âge (quarante-sept ans,) est-il lassé, mais la principale raison de son retrait doit être la présence active d'hommes tels que Gustave Garrisson, élu président de la Société en juin 1854, engagé à gauche, à l'opposé du royalisme légitimiste de l'abbé, et surtout celle, très active, de Devals.

Le 5 novembre suivant, une subvention enfin accordée par le conseil général permet d'envisager la reprise des fouilles : « Il est donné lecture d'une lettre de M. le Préfet annonçant qu'une dotation de 300 francs votée par le Conseil général pour la formation d'un musée archéologique, est mise à la disposition de la Société En conséquence de cette communication, la commission spéciale d'archéologie est autorisée à pratiquer des fouilles et à faire l'acquisition d'objets déjà trouvés dans le département, le tout à la mesure du crédit annoncé. »¹²⁴

La collection, à cette date, est indigente et hétéroclite. L'unique inventaire connu, datable entre 1859 et 1862¹²⁵ ne renferme que cent dix-sept entrées. Une facture pour des objets en bronze achetés en 1859, glissée dans les pages de l'inventaire et signée de Devals, prouve qu'il a enrichi la collection par des achats importants réalisés dans le secteur de *Cosa*. Son action est également attestée par une intervention lors de la séance du 4 mars 1854 : « M. Devals réclame de nouveau la réunion de la commission d'archéologie, basant l'insistance de sa demande sur cette circonstance que le détenteur d'un nombre assez considérable d'objets dignes d'intérêt et provenant de fouilles opérées sur l'emplacement d'une ancienne cité romaine, est disposé à céder ces objets, au prix coûtant, pour être déposés au musée archéologique ».

Cette proposition est adoptée et un mois plus tard, « M. Devals, au nom de la commission d'archéologie, donne la liste des objets antiques provenant de fouilles opérées dans la plaine de Ste-Rafine (*commune d'Albias*), et que M. de Chateaufieux, moyennant le simple remboursement des frais de revient, met à la disposition de la Société. A cet effet, un crédit est ouvert à la commission pour le remboursement demandé, ainsi que pour l'achat qu'elle est autorisée à faire d'autres objets antiques offerts par M. d'Onis. Le rapporteur indique ensuite diverses personnes qui ont recueilli de nombreux restes d'antiquités trouvés

¹²³ ADTG, 110 T 2

¹²⁴ Recueil agronomique, tome 34, 1853, séance du 5 novembre.

¹²⁵ ADTG, 110 T 2

généralement dans leurs propriétés et annonce que ces personnes seraient probablement disposées à se dessaisir de ces objets en faveur du musée, si la Société les invitait à concourir ainsi à l'œuvre qui lui a été confiée par M. le Préfet. Enfin, dit le rapporteur en terminant son travail, la commission a dû se préoccuper de la question si importante du local, et apprenant que l'administration départementale avait réclamé la majeure partie des documents dont se composent les archives recueillies à la Mairie, et que sous peu les salles voûtées de l'Hôtel-de-Ville occupées par ces archives allaient devenir libres en partie, elle propose de faire auprès de l'administration municipale les démarches nécessaires pour que les 3 salles affectées à ces mêmes archives soient cédées à la Société pour l'établissement du musée archéologique. »¹²⁶

Ces salles correspondent à une partie du « premier sous-sol » de l'actuel musée Ingres. Elles devaient être en effet libérées en 1855 par le déménagement des archives relevant de la préfecture, opéré par Devals en sa qualité d'archiviste départemental, mais la Ville les conserva pour ses propres archives, empêchant ainsi l'installation du musée tant espéré par Devals dans ces locaux qu'il connaît très bien et qu'il considère depuis longtemps comme adaptés à cette fonction.

La collection archéologique retombe dans la somnolence auprès du muséum d'histoire naturelle qui, lui, se développe considérablement après 1857. Près de dix ans devaient encore passer, jusqu'à la création en décembre 1866, par Devals et l'abbé Pottier, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne à laquelle la Société des Sciences transmet tout naturellement le rôle joué jusqu'alors par la commission créée en 1853. Un début de concrétisation du musée archéologique vit le jour en 1869, toujours selon les idées de Devals qui, décédé en 1874, n'en vit pas l'aboutissement.

La création du musée municipal de sciences naturelles de Montauban¹²⁷

Alors que la Société n'avait en son sein que très peu de véritables spécialistes des questions agricoles¹²⁸, son investissement dans le projet de création d'un musée d'histoire naturelle à Montauban pouvait contribuer à asseoir aux yeux de l'opinion et des pouvoirs publics, la légitimité du rôle de direction qu'elle prétendait assurer dans le domaine de l'encouragement à l'agriculture depuis une décennie.

Dans sa séance du 5 juin 1852, le président, Armand Teulières annonce que le Maire de la ville¹²⁹, sur l'offre qui lui a été faite de mettre à sa disposition des collections d'objets

¹²⁶ Recueil agronomique, tome 35, 1854, séances du 4 mars et du 1^{er} avril.

¹²⁷ Contribution de Jacques Carral

¹²⁸ En 1853, sa commission d'agriculture, était composée de quatre membres : Armand Teulières, magistrat, Prosper Debia, propriétaire, Hérétiou, inspecteur des contributions directes et Descombes, ingénieur du service hydraulique

¹²⁹ Lettre du président de la Société au maire de Montauban du 20 mai 1852 : *MONSIEUR LE MAIRE*,

Depuis longtemps la pensée des membres de la Société que j'ai l'honneur de présider s'était reportée sur l'utilité d'une collection d'histoire naturelle comme complément des établissements d'instruction publique de la ville de Montauban et quelques démarches ont été faites pour jeter les bases de cette institution qui avait déjà toutes vos sympathies.

Je suis assez heureux, Monsieur le Maire, pour pouvoir vous annoncer un premier succès.

Le Muséum d'histoire naturelle vient d'adresser à la Société une collection de minéraux que je me suis empressé de faire mettre dans les locaux que vous aviez mis d'avance à ma disposition.

Ce faible commencement d'un Musée municipal d'histoire naturelle, dont la Société aurait la direction, paraît destiné à s'accroître rapidement, et déjà vous connaissez les offres faites par des amis de la science qui seraient heureux d'enrichir les collections de leur ville natale. Si vous croyez comme moi qu'il soit convenable de les accepter, il sera nécessaire, pour opérer une classification utile de ces diverses collections, de les compléter, ce qui entraînera des frais assez considérables que la Société n'est pas en mesure de supporter. Mais cette dépense étant essentiellement dans l'intérêt de la ville, et la sollicitude éclairée du Conseil municipal s'étant manifestée en toute occasion pour la doter de tout ce qui peut donner un essor au mouvement intellectuel qui se manifeste dans notre belle cité, je ne crains pas de vous demander un crédit de 600 fr.

d'histoire naturelle, a l'intention de mettre à sa disposition un local communal où ces collections pourront être convenablement déposées, de confier à la Société le soin de les classer et de veiller à leur conservation, si elle ne se refuse pas à accepter ce mandat. La Société, considérant que l'exécution de ce projet peut contribuer puissamment au succès des études dans notre ville, et voulant seconder, autant qu'il est en elle, les vues de l'administration municipale à ce sujet, déclare accepter avec empressement la direction de l'établissement que le Maire de Montauban veut fonder, et dans lequel elle déposera les collections qu'elle vient de recevoir, elle-même, du Ministre de l'instruction publique.

Le 3 juillet 1852, le président donne lecture d'un arrêté de M. le Maire de Montauban¹³⁰, portant création d'un muséum d'histoire naturelle qui serait placé dans les salles inoccupées du bâtiment communal où siège le tribunal de commerce (bâtiment de l'ancienne Cour des aides). Par le même arrêté, la Société est chargée de l'organisation et de la surveillance de cet établissement. La Société, pour répondre à la confiance de l'Autorité municipale, croit devoir confier les travaux que nécessitera l'exécution de l'arrêté précité aux lumières d'une Commission spéciale dont pourront être appelées à faire partie des personnes qui bien qu'étrangères à la Société sont connues à Montauban par leur goût prononcé pour l'histoire naturelle. Les membres de cette nouvelle commission sont élus en séance. Il s'agit, outre A. Teulières, président et P. Debia, secrétaire, de MM. Hérétieu, inspecteur des contributions directes, Bergis, professeur de mathématiques, Magnan, pasteur et Martrin-Donos, botaniste. Quatre autres personnes extérieures à la Société, dont Victor Brun sont associés à ses travaux.

Le président Armand Teulières, lance un appel aux Montalbanais afin qu'ils fassent don au musée de toute pièce qui pourrait utilement compléter ses collections formées à l'origine par celles de la Société et de quelques-uns de ses membres. Cette lettre est publiée dans le recueil agronomique de 1852 (voir pp. 198 à 206).

Le musée sera inauguré en 1854 et fera l'objet d'une extension en 1869. En 1857, la ville de Montauban nommera Victor Brun, conservateur du musée qui deviendra membre résident de la Société en 1862.

qui serait mis à la disposition de la Société pour l'établissement et l'extension du Musée d'histoire naturelle. Veuillez agréer, etc., etc. A. TEULIÈRES.

¹³⁰ MAIRIE DE MONTAUBAN.

Nous MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTAUBAN,

Vu la lettre en date du 16 juin courant, par laquelle M. le Président de la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département, nous offre au nom de cette Société, les collections de minéralogie et de zoologie qu'elle possède, pour fonder un Musée municipal d'histoire naturelle, et nous annonce que la Société se chargerait de diriger l'administration de ce Musée;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 28 mai dernier;

Considérant que la proposition de la Société aura pour résultat d'assurer la création d'un établissement éminemment utile, où la production des trois règnes viendraient se classer sous l'habile direction de la Société académique qui en a conçu la pensée, et dans lequel la jeunesse laborieuse trouverait des sujets d'études sérieuses,

ARRÊTONS ;

Art. 1er Il sera créé à Montauban un Musée d'histoire naturelle.

Art. 2. Les pièces composant l'aile droite du second étage de l'Hôtel de la Bourse, sont provisoirement affectées à ce Musée.

Art. 3. L'offre faite par la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département, est acceptée. En conséquence, elle sera chargée de la direction de l'administration de ce Musée.

Art. 4. Les locaux dont il est question dans l'article 2 de notre arrêté, et les fonds votés pour cet objet par le Conseil municipal sont dès à présent mis à la disposition de la Société.

Fait à Montauban, le 24 juin 1852.

Le Maire, C. CROSILHES.

La Société conscience de la cité ?¹³¹

Montauban et l'Académie en 1863. [...] Depuis la Révolution, elle ne s'appelle plus Académie mais, modestement, Société. Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres¹³². [...] Mais qu'importe le titre ? L'essentiel, c'est que l'Académie (ou la Société) d'alors se veut représentative de la ville mieux encore, la Société d'alors, [...] voudrait être la conscience même de la cité, une conscience vivante, ardente, exigeante comme le levain de cette passivité, la sève impatiente de ce grand corps qui s'abandonne.

Ses membres, en effet, sont très représentatifs. Des bourgeois surtout, des bourgeois libéraux et plutôt républicains, car la Société, comme la ville, un peu plus que la ville, est dans l'opposition, mais nul ostracisme, nulle tentation de jouer au petit cénacle partisan, à la « vente » très secrète de quelque carbonarisme attardé. Très ouverte, au contraire, très accueillante aux milieux les plus différents, aux tendances les plus opposées.

Plusieurs avocats, deux ou trois médecins, un pharmacien, des professeurs à la Faculté de Théologie Protestante, des ecclésiastiques, dont le savant abbé Marcellin (bien que le clergé de ce temps, encore favorable au régime, se tienne le plus souvent à l'écart), de grands propriétaires, des juges au Tribunal, l'Ingénieur en chef, le libraire Crozilhes, Victor Brun, fondateur et conservateur du Musée d'Histoire Naturelle, des peintres (Armand Cambon, Henri Nazon), les deux Débia (dont l'un, très bon dessinateur, un ami d'Ingres), des érudits locaux enfin : Solleville, l'archiviste Devals, sans oublier un curieux personnage à la Balzac, le Balzac des Originaux de Province : Sylvestre de Molières, bibliothécaire de la ville qui, en grand mystère, sous le pseudonyme charmant de « Klair de lune », un pseudonyme dont personne n'ignore le secret, publie inlassablement poèmes, vers de circonstance, odes, ballades, quatrains, cantates, d'un romantisme tendre et vieillot.

Or, dans l'ensemble, cette Académie est dans l'opposition¹³³. Les chefs de cette opposition ? C'est, au hasard, l'écrivain Julien Lugol, l'aimable causeur et bon vivant Jordanet, futur conseiller général de Montauban, les Milliès-Lacroix, plus tard personnages importants dans les Landes (la dernière fille des Milliès-Lacroix avait épousé le romancier Pierre Benoît) ; le docteur Rolland, futur député de la République ; Léon de Malleville, ancien député orléaniste, qui suit et suivra Thiers et Rémusat dans leur évolution politique, qui sera député en 1871. ; enfin, il m'est difficile de ne pas le nommer, un collaborateur de la « Revue des Deux-Mondes » comme du « Courrier de Tarn-et-Garonne », écrivain et conférencier, président de la Société en cette présente année 1863, Gustave Garrisson, mon grand-père, qui sera plus tard Maire de Montauban, Président du Conseil Général et Sénateur, de qui l'on comprendra que je ne dise rien d'autre, me bornant à citer le laconique témoignage administratif qui, vingt ans plus tard, précisait : « a été depuis 1848 à la tête du parti

¹³¹ Contribution de Robert Garrisson, voir note 67

¹³² Robert Garrisson commet une erreur. Il cite la dénomination « Société des sciences, belles-lettres et arts » qu'elle n'adoptera qu'en 1867 (NdIE)

¹³³ Cet extrait du compte rendu de la séance du 4/12/1852 illustre le fait que cette opposition remonte aux origines du Second Empire : : *En donnant lecture d'une lettre de M. le Préfet qui invite la Société à se rendre demain, en corps, sur la Place de la Préfecture pour assister à la proclamation de l'Empire, le Président fait remarquer que la plupart des sociétaires sont déjà invités à figurer, comme fonctionnaires publics, à cette cérémonie; il devra donc être répondu que par le motif exposé, la Société ne pourra se rendre en corps à la cérémonie, mais qu'elle y sera représentée par ceux de ses membres qui d'ailleurs n'y auraient pas leur place à d'autres titres.*(NdIE)

républicain. Une haute « figure, au-dessus des partis. N'a jamais eu qu'un programme : « des écoles et des chemins ».

Cette opposition de l'Académie, en l'an de grâce 1863, régnant Sa Majesté Napoléon III, est ce que nous appellerions une opposition constructive. Pas de hautain refus, pas de dénigrement systématique, a priori, pas de petits sarcasme ni de furtifs petits coups d'épingles. Non, c'est un effort réfléchi, parfois un peu lourd, une gravité parfois un peu pontifiante et ennuyeuse, quelque chose de solide, de sérieux, moitié doctrinaire, moitié huguenot ; des prises de position raisonnées et raisonnables, tout un travail de volonté et d'intelligence pour comprendre, éclairer le présent de la lumière du passé, pour instruire et informer, pour orienter et préparer l'avenir.

Voici au hasard, entre des récits de voyages, des études littéraires ou historiques, voici les sujets habituels des séances : Crèches et Etablissements charitables Intérêts actuels de l'agriculture ? Préhistoire et premières sociétés humaines Mission des Sociétés Savantes de province, Entretiens avec les paysans, la Vigne-Ecole et son utilité, Organisation Municipale de Montauban, Etudes forestières : le peuplier de Caroline, Crédit Agricole et Caisse d'Epargne.

Opposition qui se traduisait encore par le choix, significatif, des membres associés ; par exemple, à cette date, Michelet (dont on sait les attaches avec le Montalbanais), Michelet naguère suspendu de ses fonctions, et Victor Hugo alors en exil. Nulle réclame, nulle publicité tapageuse, nulle ostentation. La Société ne cherche pas à s'imposer, elle fait mieux, elle s'impose par le sérieux, la compétence, l'évidente valeur intellectuelle. On la consulte, on la sollicite de toutes parts, rien d'important dans la vie de Montauban à quoi elle ne prenne intérêt, aucun grand événement ou elle n'intervienne, où son intervention ne soit souhaitée, acceptée comme toute naturelle, où son influence ne soit souvent décisive. Dirai-je, par exemple, que pour l'Exposition Municipale des Beaux-Arts du 4 mai 1862, dans la commission d'organisation, sur 18 membres, il y a 10 représentants de l'Académie ?

Dirais-je que, lorsque se réunit à Montauban, le 7 juin 1865, le Congrès où Victor Brun joua un rôle de premier plan, la Société fut, très courtoisement et très chaleureusement invitée, en sorte que ses membres purent faire entendre la voix de la ville. [...]

Cette Académie, on ne l'oublia point non plus vers 1860, lors de l'affaire dite « de la voie ferrée » : je veux parler de la première ligne construite chez nous, la ligne Bordeaux-Toulouse. Or, les Montalbanais naturellement voulaient que la voie passât par Montauban : ingénieurs et techniciens s'y opposaient, avec toutes sortes d'excellentes raisons, ayant décidé une fois pour toutes que le tracé longerait la Garonne, passerait par Montech et Castelsarrasin, parallèlement au canal, avec un raccordement éventuel vers Montauban, le tracé par Montauban-même, plus long, plus coûteux, à leur avis sans intérêt économique, étant absolument exclus de leur plan, la côte de Parage constituant au surplus un obstacle techniquement impossible à surmonter ; ce qui prouve bien, Mesdames et Messieurs, que la technique est bonne fille et qu'on lui fait dire tout ce qu'on veut.

Le coup faillit réussir : il réussit bien à Albi, toujours suspendu comme une araignée à un fil, au bout du raccordement de Tessonnières. Mais les Montalbanais se démenèrent tant

et si bien, académiciens en tête, on publia tant et tant de protestations et de manifestes, on fit agir à Paris avec une telle énergie, toutes divergences politiques oubliées, que Montauban finit par l'emporter, et le bon sens aussi, qui vaut quelquefois mieux que la technique.

Et l'on n'oublia point l'Académie, elle ne s'oublia pas non plus, vers ces mêmes années 60, dans l'affaire dite « de l'ancien Collège ». Car il y a déjà en 1860 une affaire de l'ancien Collège qui fait couler beaucoup d'encre. On préconisait plusieurs solutions : conserver en effectuant les réparations nécessaires, ou bien démolir, faire table rase, reconstruire, ou construire ailleurs. On construisit ailleurs, et ce fut notre lycée Ingres ; mais l'on effectua aussi les réparations nécessaires, du moins les plus urgentes, et l'ancien Collège fut conservé, qui devait connaître les destinées que l'on sait.

La transformation de la Société des Sciences, Agriculture et Belles-lettres en Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

En 1867, survient un véritable séisme pour la Société. En février, le préfet Etienne Soumain informe son président, de son intention de créer une société chargée spécialement de l'Agriculture et de confier à celle-ci la publication du *Recueil agronomique*. Ce projet suscite du mécontentement parmi les membres mais un nouveau règlement entre en vigueur actant cette modification importante. Voté en assemblée générale le 11 mai 1867, il est approuvé par le préfet le 24/05. Le 27 juin 1867, en séance publique, le président de Broca, retraçant l'histoire de la Société, explique les raisons pour lesquelles elle ne sera plus compétente en matière d'Agriculture. Pour apaiser la colère de ceux qui sont opposés à cette évolution, il concède qu'elle pourra continuer à s'intéresser à cette discipline mais uniquement sous son angle scientifique :

Dans cette situation, notre Société, sans cesser de s'occuper de l'agronomie qui est une branche des sciences, doit renoncer à l'agriculture pratique. Le prix qu'elle décernait sous ce titre sera remplacé par un nouveau prix de littérature qui prendra place à côté du prix de poésie ; au Recueil agronomique elle substituera des mémoires ou recueils des lectures et des travaux de la Société.

CHAPITRE 5

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE TARN-ET-GARONNE (1867-1878 et 1880-1883)¹³⁴

La chute de Second-Empire remettra en cause pendant un temps les réformes annoncées. La Société d'Agriculture de Tarn-et-Garonne ne survit pas au changement de régime et les nostalgiques de l'ancienne organisation de la Société se prennent à espérer un retour au *statu quo ante*. Cependant, sa nouvelle dénomination, celle de *Société des Sciences, Belles-lettres et Arts*, n'est pas remise en cause et celle-ci assume sans état d'âme ses nouvelles compétences dans le domaine des Arts, sous les hospices du peintre Ingres, décédé l'année même de la création de la nouvelle société. Sa première décision est de publier chaque année son propre recueil où seront publiées les plus intéressantes communications données par ses membres en séance publique ou ordinaire. Dès 1871, le Conseil général alloue une subvention à la Société à la condition que celle-ci soit utilisée pour publier le nouveau recueil. La lecture du *Recueil de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne* des années 1867 à 1883 confirme les nouvelles orientations définies par le président de Broca, à quelques rares exceptions.

Le fonctionnement de la nouvelle Société reste cependant calqué sur celui établi au milieu du siècle : dix séances ordinaires de novembre à août de l'année suivante et une séance publique durant l'été, en juin ou juillet, au cours de laquelle sont remis (et généralement lues), les œuvres primées des concours de poésie et de prose (quand ceux-ci ne sont pas « réservés »). A la séance de juin ou juillet sont tirés au sort les noms des sociétaires qui devront présenter leur « lecture réglementaire » annuelle. En principe, trois doivent être lues à chaque séance. Dans les faits, il est fréquent que des sociétaires se dispensent de ces lectures pour divers motifs ou que celles-ci soient reportées. Les séances exceptionnelles ne sont pas rares, surtout pour préparer la séance publique ou statuer sur des questions importantes.

La composition de la Société a évolué pendant cette période de transition en tenant compte des changements intervenus dans ses champs de compétence¹³⁵. Vingt-quatre nouveaux membres résidants ont été élus entre 1867 et 1882. Ces changements ne témoignent pas de grandes innovations dans l'origine socioprofessionnelle des nouveaux membres. Les magistrats, gens de justice, généraux et hauts-fonctionnaires y sont globalement les plus nombreux mais les musiciens et les peintres y font une entrée qui souligne la volonté de la Société de s'investir dans le domaine des arts comme les peintres Armand Cambon, Henri Nazon et André Albrespy ou le musicien et critique d'art Edmond Galabert.

¹³⁴ Contribution de Jacques Carral. On peut se reporter au registre des procès-verbaux des séances de la Société (voir ADTG, pour la période allant du 7/05/1859 au 17/05/84) (cote 2 J 1 12). Ce registre s'achève sur la séance du 17/01/1884 noté sur une feuille volante. Le registre pour la période suivante est introuvable aux AD.

¹³⁵ 1867; CAMBON, Armand, Peintre ; 1867, NAZON, Henri, Peintre ; 1867; LUGOL, Julien, Filateur, poète ; 1867, SEMEZIES, Dominique, Avocat ; 1867, LEVY; Maurice; Ingénieur des Ponts et C. ; 1867, RATTIER, Léon; Médecin ; 1870, CAMBON de LAVALETTE, Jules; Magistrat 1870 , ALBRESPY, André, Peintre, écrivain ; 1872, BONIFAS, François; Professeur de théologie 1873; FABRE, H.; Proviseur de Lycée 1873; PERON; ?; ? 1873; ALIBERT; Ismin, Médecin 1874 ; GALABERT, Edmond; Compositeur, critique d'art ; 1875, CAPDEPIC, Arnaud; Avocat, ; 02/02/1878, BOISSIERE (de), Edmond, Anc. Officier d'artillerie ; 02/02/1878; LEENHARDT, Frantz ., Pasteur, 02/02/1878; FOISSAC-JULIA, Malidor; Magistrat, 07/06/1878; MONOD; Jean; Pasteur, 07/06/1879; SELVES (de); Justin; Avocat, haut-fonctionnaire 07/06/1879, SAVIN DE LARCLAUZE, Louis-Charles; Général 03/03/1881, LEWAL; Jules; Général, ministre de la guerre 03/03/1881, JORDANET; Jules, Etienne, Magistrat 04/02/1882; FORESTIE (*); Edouard; Imprimeur 03/06/1882; SEATELLI ; Paul; Général.

Le nouveau recueil de la Société

Les textes publiés dans le recueil sont donc une sélection de ces « lectures règlementaires ». Une commission choisit les communications qui auront les honneurs d'une publication dans le recueil. Probablement pour des questions financières, les parutions du bulletin ne respectent pas strictement le principe d'annualité. En 1867, 1874 et 1878, le contenu du recueil correspond bien à une année d'activité mais, plus généralement, celles-ci sont biennuelles voire triennuelles (75/76/77). On y trouve à la fin de chacun des neuf volumes la liste des membres de la Société et la composition de son bureau à la date de parution, mais pas le compte rendu de ses séances.

Sur les cent-trente textes publiés dans ces neuf numéros, entre 1867 et 1883, quinze sont des rapports de la commission des concours et dix-huit sont constitués par les œuvres primées. La centaine de textes issus des lectures règlementaires qui sont proposés, présente un choix très varié de thèmes et témoigne de la diversité des centres d'intérêt de la Société. Une lecture de ceux-ci permet de dégager quelques tendances. Ils constituent une véritable rupture avec le *Recueil Agronomique* qui cesse de paraître en 1868. Des communications sur des sujets relatifs à l'agriculture subsistent en 1867 et 1868 mais disparaissent pratiquement ensuite. Ils ont pour auteurs les spécialistes reconnus que sont Hippolyte Rous et surtout Paul Dubreuilh, dont les publications font autorité en la matière. Ayant désormais dans ses champs de compétence le domaine des arts, la Société publie plusieurs textes sur la peinture¹³⁶ et sur la musique¹³⁷. Et puis elle donne aussi de nombreuses œuvres poétiques de sociétaires, Auguste et Emile Pouvillon, Julien Lugol, Jules Milliès-Lacroix. Autre genre qui semble en vogue à l'époque, celui des souvenirs de voyage (des récits sur Leipzig, l'Algérie, la Norvège, Sienne, la Suède), tient une place non négligeable. Les études historiques, à l'exception de celles de M. Devals, sont assez rares. On note aussi des communications très diverses des professeurs de la faculté de théologie protestante (MM Félice, Pédézert, Bois, Bonifas, J. Monod,...). Bonifas donne deux communications sur Corneille ; Bois, une sur la poésie lyrique des Hébreux et une autre sur la philosophie de l'inconscient¹³⁸ ; Pédézert sur la tristesse dans la littérature moderne et sur l'ouvrage d'Ernest Renan, *L'Anté-Christ*, qui est une critique sévère des thèses matérialistes de l'historien. Deux communications méritent d'être particulièrement signalées, celle de Jacques Monod¹³⁹ sur *Les Bassoutos*, qui est une étude ethnographique sur une peuplade du Lessoto en Afrique du Sud, et une autre de Guillaume de Félice¹⁴⁰ qui, après trente ans de participation aux travaux de la Société (dont sept ans en qualité de président), est un plaidoyer en faveur du développement des conférences publiques à l'initiative des sociétés savantes dont l'avenir est pour lui de se transformer en de véritables « universités populaires » :

Les sciences les plus hautes, sciences morales, mathématiques, physiques, sont cultivées avec succès dans nos sociétés de province, comme le prouvent également les mémoires de leurs délégués. Sur ces

¹³⁶ Dans le recueil de 1867, en l'honneur d'Ingres : *Ingres*, poème par M. Jules Lacroix, p. 85 ; *Souvenirs intimes sur Ingres*, par M. Prosper Debia, p. 211 et dans celui de 1868/69 : *Ingres et la Peinture de son temps*, par M. Emmanuel Soleville, vice-président de la Société, p. 5 et aussi *Le rôle du dessin dans les Sociétés.*, par M. Armand Cambon, p. 5 RSSBLA 70 71

¹³⁷ *L'Art du chant au XVIIIe siècle. — Porpora et ses élèves*, par M. J.-B. Labat, p.155, RSSBLA 68 69 ; *Les organistes français au XVIIIe siècle*, par M. J.-B. : Labat, p. 315, RSSBLA 70 71 ; *Lettres sur la musique* (première lettre). — De l'écriture musicale en chiffres et de ses applications à la musique vocale et instrumentale, par M. Emmanuel Soleville, p. 377, RSSBLA 70 71 ; *Étude sur l'histoire de l'Acoustique musicale et la mesure des intervalles musicaux*, par M. E. Mercadier, p. 261, RSSBLA 72 73 ; *Notice biographique sur Jean-Baptiste Bonnet, violoniste et compositeur*, par M. Edmond Galabert, p. 227, RSSBLA 79 81 ; *Étude sur l'Orphéon*, par M. Armand Saintis, p. 285, RSSBLA 79 81

¹³⁸ Lecture règlementaire donnée le 2 mars 1878

¹³⁹ *Les Bassoutos*, par M. J. Monod, professeur à la Faculté de théologie protestante. BSBMA 80-81-, p. 137

¹⁴⁰ *La Mission des Sociétés Savantes de province*, par M. de Félice, BSBMA 67, p.69

matières on ne fait pas mieux qu'à Paris ; car les sciences ont un caractère universel, comme les lois qu'elles cherchent à expliquer ; mais on peut faire aussi bien. [...]

Mais je me hâte d'en venir aux conférences libres, ou aux cours publics, dont je vous ai déjà parlé, l'année dernière, et qui ont pris depuis lors une nouvelle extension. Cette Université populaire, comme on l'a nommée, a convoqué, partout où le milieu était favorable et la voie ouverte, des personnes de tout âge, de toute condition, afin de leur enseigner le vrai, qui est le pain de l'esprit, et de mettre à leur portée ce qui élève l'âme, ce qui va réveiller jusque dans les dernières profondeurs du cœur et de la conscience les sentiments généreux, l'aspiration vers les hautes pensées, le goût du beau, l'amour du bien : ce patrimoine commun de la grande famille humaine.

Tous les rangs sont confondus dans ces cours libres ; et s'il y avait une préférence, elle serait pour ceux qui n'ont pas eu le privilège d'une éducation supérieure, pour l'ouvrier, l'artisan, le paysan, le pauvre. Les derniers y sont, en quelque sorte, les premiers : à eux notre sympathie la plus vive, notre dévouement le plus complet. C'est dans l'ordre intellectuel l'imitation de ce qui a été accompli, il y a près de dix-neuf siècles, dans l'ordre religieux. Cette méthode est bonne ; elle est chrétienne.

Elle répond, d'ailleurs, aux besoins de notre état social. Puisqu'il n'y a plus de déshérités des droits politiques, ne doit-on pas diminuer, autant que possible, le nombre de ceux qui seraient encore déshérités des lumières de l'esprit ? Les Français, qui sont ensemble devant l'urne du scrutin, ne doivent-ils pas s'asseoir ensemble au banquet des intelligences ? Et l'égalité de citoyen à citoyen ne réclame-t-elle pas une égalité progressive dans la culture de toutes les facultés qui appartient à l'être humain ?

Aussi les pays les plus libres, la Suisse, l'Angleterre, les Etats-Unis, ont-ils de pareilles conférences, et en nombre croissant. J'en ai vu jusque dans les plus humbles villages du canton de Vaud, qui marche au premier rang de la démocratie helvétique. Eh bien ! je me félicite que mon pays soit entré résolument dans la même voie.

Les réformes successives entre de 1869 et 1883

En 1868, le président de Broca est nommé juge au tribunal impérial de Toulouse. Il doit quitter Montauban et de ce fait démissionner de la Société en qualité de membre-résidant. Il accepte néanmoins de conserver la présidence de la Société jusqu'à la fin de l'année. La question de son remplacement au début de l'année 1869 se pose donc. Gustave Garrisson propose alors de revenir à l'ancienne organisation antérieure à 1839, époque pendant laquelle la Société avait des directeurs trimestriels à sa tête, tirés au sort. Il fait valoir que l'élection d'un président vaut pour la compagnie un engagement partisan, politique ou religieux ce qui nuirait au crédit de celle-ci auprès des autorités. Il propose également que le secrétaire perpétuel devienne « secrétaire-général » afin que cette charge soit soumise à réélection périodique. Le 9 janvier, il propose donc une nouvelle rédaction des articles 4 et 5 du règlement¹⁴¹ ; lors des séances du 13 et 29 février, le débat se poursuit avec beaucoup

¹⁴¹ **Article quatre-** *La société a un directeur, un vice-directeur trimestriel, un secrétaire général, un trésorier, un archiviste nommés pour trois ans. À la première séance annuelle, le directeur et le vice-directeur sont désignés par la voie du tirage au sort. Le secrétaire général, le trésorier, l'archiviste, le secrétaire des séances sont nommés au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages ils sont indéfiniment rééligibles.*

Article quatre bis -*La société procède tous les trois ans dans la première séance de janvier à l'élection du secrétaire-général, du trésorier, de l'archiviste et tous les ans dans la première séance du même mois, à la nomination du secrétaire des séances. La fonction de secrétaire-général de secrétaire des séances et de trésorier étant incompatible avec celle de directeur, les noms des membres nommés à ses fonctions sont retirés de l'urne pour le tirage au sort des directeurs. Article quatre ter*

Le tirage au sort du directeur et du vice directeur de l'année a également lieu dans la première séance de janvier. Il est extrait quatre noms de l'urne. Les deux premiers nommés désigneront en 1869 le directeur est le vice-directeur du trimestre ce dernier prendra dans le trimestre suivant le titre de directeur qui cèdera la vice-direction au membre dont le nom sera sorti le troisième de l'urne. Il en sera de même au trimestre suivant, chaque membre passant ainsi à tour de rôle par la vice-direction pour arriver à la direction des travaux de la société les non désignés par le sort seront remis dans l'urne qu'après l'épuisement de la liste de tous les membres résidents.

Article cinq- *Le directeur représente la société ; il préside la séance générale et la séance des commissions ; le directeur représente la société ; il préside les séances générales ou particulières, les séances des commissions ; le directeur reçoit les communications faites par les autorités administratives et la correspondance avec elle ; il reçoit également les documents de diverses natures adressés à la société et les transmet au secrétaire général. Le secrétaire général rédige le procès-verbal des assemblées ordinaires ou extraordinaires ; le directeur, le vice directeur, et le secrétaire général composent le bureau de la Société ; ils font partie de droit de toutes les commissions.*

d'âpreté. Un vote favorable de principe est obtenu le 13/2 par neuf voix contre sept, justifiant la convocation d'une séance extraordinaire. Celle-ci se tient le 29/2 et permet l'adoption des nouveaux articles 4, 4 bis et 5 par 13 voix contre 6. Cet « apolitisme » ainsi affiché va permettre à la Société de franchir les événements de 1870 et 1871 et le changement de régime sans trop d'encombre. Elle va cependant cesser ses activités entre avril et août 1871.

Cette nouvelle organisation reste en vigueur jusqu'en 1878, date à laquelle un nouveau règlement est adopté. En janvier 1877, Emmanuel Soleville, le secrétaire-général, au nom de la Société, écrit au préfet pour que celle-ci soit autorisée à reprendre sa dénomination antérieure à 1867. Il obtient provisoirement gain de cause puisque en 1878, la Société redevient "Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres". Notant la récente création de la chaire de « professeur départemental d'agriculture »¹⁴², il demande que soit réglée rapidement la question de la refondation d'une société départementale d'agriculture. Le 8 juin, (peut-être dans l'attente d'une solution définitive) un nouveau règlement est adopté créant en son sein une commission permanente d'Agriculture dirigée par Gustave Garrisson, en qualité de « vice-président déléguée aux questions agricole », dans laquelle peuvent être admis des non-résidents. Cette solution provisoire va se prolonger jusqu'en 1880. Le régime des directeur trimestriels n'est pas remis en cause.

La Société ainsi réorganisée ne tarde pas à proposer un nouveau concours d'Agriculture dont le lauréat est couronné en 1879. Le sujet proposé est très général puisqu'il est demandé aux candidats de produire une *Etude sur l'économie rurale du département*. Dans le recueil de 1877-78 (pp. 135-159), Paul Dubreuilh, qui a maintenant le titre officiel de « professeur départemental d'agriculture », publie le texte de l'une de ses conférences sur *L'emploi des phosphates de chaux en agriculture*. Le 10 mai 1879, à l'occasion de la séance solennelle annuelle de la Société, c'est toujours lui qui présente l'œuvre primée bien qu'il ne soit plus que membre honoraire de la Société. Dans les propos liminaires à son rapport, il semble s'excuser de parler d'agriculture alors que tout l'intérêt de l'auditoire semble tourné vers la poésie :

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le concours d'Agriculture. Vous parler sols, amendements, bétail, fourrages, engrais et surtout oïdium, anthracnose et phylloxéra, après les émotions littéraires dont votre esprit vient d'être agité..., n'est-ce point vous enlever, avec une brusquerie... toute rurale, des hauteurs sereines du monde idéal, pour vous faire redescendre dans le champ étroit, mesquin, ingrat, prosaïque, mais, hélas ! inévitable aussi de la réalité ?

Lors de l'assemblée générale de la Société du 17 avril 1880, le député Joseph Lasserre¹⁴³, membre non-résident de la Société, *exprime ses vifs regrets de voir l'agriculture dans le Tarn-et-Garonne se trouv[er] dans un état de marasme déplorable*. Il affirme que l'une des causes de ce marasme serait que les membres de la Société formant la commission chargée des questions agricoles sont en trop petit nombre. Il propose deux solutions pour surmonter cette difficulté : soit que la Société augmente dans une forte quantité le nombre de ses membres ayant la qualité d'agriculteur, soit que, renonçant à s'occuper d'agriculture, elle

¹⁴² Cette chaire, dont la création était attendue depuis longtemps, implantée à l'Ecole normale, devait permettre de former les instituteurs pour qu'ils puissent dispenser un enseignement élémentaire agricole aux jeunes élèves du département. Paul Dubreuilh devient titulaire de cette chaire.

¹⁴³ Joseph Lasserre, député de l'arrondissement de Castelsarrasin, deviendra président de la Société d'agriculture du département de Tarn-et-Garonne et vice-président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture. Comme G. Garrisson, il est opposé à l'Empire et aux conservateurs catholiques. Ils avaient figuré sur la liste républicaine lors des élections à l'Assemblée nationale du 8 février 1871, liste qui fut battue par la liste dite de "l'Alliance" conduite par le bonapartiste Adrien Prax-Paris.

soutienne la création d'une Société départementale d'Agriculture dont les agriculteurs pourraient être membres en nombre illimité.

Les sociétaires, considérant qu'il ne s'agit rien moins que d'introduire des changements dans l'organisation de la Compagnie, estiment qu'il faudrait étudier la question et soumettre à une assemblée plénière une proposition de modification de son règlement. Le 8 mai 1880, celle-ci se réunit à nouveau pour entendre un rapport du compositeur Edmond Galabert, qui présente un projet d'organisation qui est un compromis entre les deux options proposées par Joseph Lasserre. Il s'agirait de créer une Société d'Agriculture « ouverte » à tous les agriculteurs du département (sur le modèle de la Société viticole) mais placée sous le patronage (la tutelle ?) de la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne. Dans la discussion qui suit cet exposé, les objections sont vives. Le compte rendu de cette réunion transmis au préfet fait état des observations de MM Foissac-Jullia, Pédézert notamment qui résument les principaux motifs d'écarter la solution préconisée par E. Galabert :

M. Foissac-Jullia dit qu'il s'oppose de tout son pouvoir à l'extension des non-résidants considérés comme agriculteurs. Il pensait (et il pense encore) que la Société trouvera dans les Sciences, les Lettres et les Arts un champ assez vaste pour son activité, et que les membres résidants, réduits par le règlement au nombre de trente n'ont aucun motif pour s'opposer à la formation d'une association départementale d'Agriculture à laquelle rien de les empêche d'ailleurs de se joindre s'ils le désirent.

M. Pédézert partage l'avis de M. Foissac-Jullia mais, en outre, il fait opposition à toute idée de patronage à l'égard de toute association agricole qui pourrait se créer. Le patronage, ajoute, M. Pédézert, est la responsabilité sans le pouvoir.

A l'issue de ce débat, une résolution est adoptée à l'unanimité qui sollicite le préfet d'approuver la demande de la Société de porter à nouveau le titre de *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts* qui était le sien entre 1867 et 1878. La décision de principe de créer cette société départementale d'agriculture étant prise, Gustave Garrisson¹⁴⁴ démissionne de ses fonctions de vice-président délégué aux questions agricoles. S'engage alors une nouvelle procédure de modification du règlement prenant acte de ce changement, qui est effectivement approuvée par le préfet le 27 août. Il marque la défaite définitive des partisans du maintien de l'Agriculture dans le giron de la Société. La cause de l'Agriculture sera désormais soutenue par la Société d'Agriculture de Tarn-et-Garonne qui est créée le 2 septembre. 1880. Son président est le député Lasserre, son vice-président pour l'arrondissement de Montauban est Gustave Garrisson et son secrétaire-général Paul Dubreuilh. A partir de 1881, elle va publier avec le concours de la Société de la Vigne-école et des comices cantonaux, un nouveau *Recueil agronomique*¹⁴⁵.

Une fois ce problème résolu, la Société va s'employer à résoudre deux problèmes essentiels : celui de son mode de gouvernance et celui de sa dénomination. Le professeur Pédézert, dès juin 1878 avait demandé que l'on puisse revoir cette question de la direction de la Société mais le secrétaire-général, M. Soleville, ayant objecté que l'on ne pouvait modifier sans cesse le règlement, avait mis ce dossier en attente. Les débats pour relancer une modification du règlement vont commencer seulement fin 1882. Ils se poursuivent en février 1883 permettant l'adoption d'un nouveau règlement qui rétablit la fonction de président et

¹⁴⁴ Gustave Garrisson accède également à de nouvelles responsabilités politiques : il est nommé maire provisoire de Montauban, le 11 janvier 1878 et reste en fonction jusqu'au 23 novembre 1879.

¹⁴⁵ Le directeur de la publication est P. Dubreuilh. Elle continuera à paraître jusqu'en 1925

adopte la dénomination d'Académie de Montauban. Ce nouveau règlement est approuvé par le préfet 3 mars 1883. Le même jour, il est procédé à l'élection du nouveau bureau. Le magistrat Mélidor Foissac-Julia, est élu président de nouvelle société à nouveau dénommée « Académie ».

Un problème, d'ordre plus matériel, se pose à au même moment, celui de ses locaux. En mars 1882, Mélidor Foissac-Julia, président du tribunal et membre de la Société, accepte le transfert des archives de la Société de l'Hôtel de ville au tribunal. En même temps, elle est à la recherche d'un appartement privé pour y installer sa bibliothèque et y retenir ses séances ordinaires. Elle tient habituellement celles-ci dans les locaux de la préfecture mais, malgré les assurances du préfet l'accueil n'est pas à la hauteur des demandes des sociétaires (les salles mises à disposition sont inadaptées, trop vastes ou encombrées). Durant l'été, un local est trouvé au 2^e étage du Cercle du Commerce (anciens locaux de la Chambre de commerce, place du Moustier). Les sociétaires s'y installent en juillet après avoir effectué des travaux importants.

Le 1^{er} décembre, le procès-verbal de la séance ordinaire note pour la première fois « Académie de Montauban » en haut de page, avec la mention « président : M. Foissac-Julia ». Ainsi l'Académie de Montauban était refondée en droit bien que, dans les faits, elle n'ait jamais cessé d'exister.